

*Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel*  
**PROVENCE CÔTE D'AZUR**

*Banque coopérative et mutualiste au  
service de ses territoires et de ses clients.*

*Comptes Individuels  
et Consolidés  
Exercice 2014*



# **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PROVENCE COTE D'AZUR**

Société Coopérative à Capital Variable  
Siège social : Avenue Paul Arène - Les Négadis  
83300 Draguignan  
RCS Draguignan n°415 176 072

---

## **SOMMAIRE**

<i>- Rapport de Gestion</i>	<i>p. 2</i>
<i>- Comptes Individuels</i>	<i>p. 79</i>
<i>- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels</i>	<i>p.144</i>
<i>- Comptes Consolidés</i>	<i>p.148</i>
<i>- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés</i>	<i>p.281</i>

# RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

## SOMMAIRE

<b>LE CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>
<b>LE BILAN.....</b>	<b>6</b>
<b>LE COMPTE DE RÉSULTAT .....</b>	<b>8</b>
<b>PERSPECTIVES.....</b>	<b>12</b>
<b>PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES .....</b>	<b>12</b>
<b>ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE .....</b>	<b>14</b>
<b>DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS .....</b>	<b>14</b>
<b>LES PRINCIPAUX RATIOS.....</b>	<b>15</b>
<b>RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES .....</b>	<b>16</b>
<b>MONTANT DES DIVIDENDES ET DES AUTRES REVENUS DISTRIBUES.....</b>	<b>17</b>
<b>LES COMPTES CONSOLIDÉS.....</b>	<b>19</b>
<b>FACTEURS DE RISQUES.....</b>	<b>21</b>
✓ RISQUE DE CRÉDIT .....	23
✓ RISQUES DE MARCHÉ .....	25
✓ GESTION DU BILAN .....	30
✓ RISQUES OPÉRATIONNELS .....	34
✓ RISQUES DE NON-CONFORMITÉ.....	36
<b>RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE .....</b>	<b>37</b>
✓ INTRODUCTION .....	38
✓ VOLET SOCIAL.....	40
✓ VOLET ENVIRONNEMENTAL .....	59
✓ VOLET SOCIÉTAL .....	64
✓ INDICATEURS NON PERTINENTS .....	72
✓ NOTE MÉTHODOLOGIQUE .....	75

# **LE CONTEXTE**

## **Le contexte économique international et national**

### **Croissance**

En 2014, l'activité économique est restée terne en France. Après trois années de faible croissance, le PIB de la France s'est stabilisé au premier trimestre, a baissé au deuxième de -0,1% et a augmenté au troisième trimestre de +0,3%. Une prévision du quatrième trimestre, fait état d'une augmentation du PIB de +0,1%. Selon les organismes, l'évolution annuelle devrait se situer autour de +0,4%.

Avec ce niveau prévisionnel de croissance, la France se situe loin derrière l'Allemagne (+1,5%) et l'Angleterre (+2,6%).

Dans ce contexte, le taux de chômage a continué de croître, s'établissant à 10,4 % de la population active au 3ème trimestre 2014 contre 10,2 % au 3ème trimestre 2013.

Quant à l'indice des prix à la consommation, une variation annuelle positive de +0,1 % est observée à fin décembre 2014, contre +0,7% en 2013.

### **Taux des banques centrales**

Pour lutter contre la déflation et un euro trop fort, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi la baisse de son taux directeur en juin 2014 en l'établissant à 0,15%. En accompagnement de cette mesure, la BCE a décidé de rendre négatif son taux de rémunération des dépôts à -0,10%, afin d'inciter les banques à distribuer encore plus de financement à l'économie.

En septembre 2014, la BCE a poursuivi sa politique monétaire en baissant le taux de refinancement de 10 bp et en lançant le premier volet du programme de TLTRO<sup>1</sup>. Le deuxième volet a été réalisé en décembre 2014. Ce sera la possibilité pour les banques de pouvoir se refinancer auprès de la BCE, jusqu'à 7 % de leurs encours de crédits octroyés aux entreprises et aux ménages (hors crédits immobiliers).

Notons que l'euro s'est globalement déprécié en 2014 à raison de -12% contre le dollar, -6,5% face à la Livre Sterling, -2% contre le Franc Suisse, mais s'est maintenu contre le yen.

### **Marchés Financiers**

Après deux années de fortes hausses, +15,23% en 2012 et +17,99% en 2013 l'indice CAC40 a terminé l'année 2014 à -0,54%, soit à 4 272,75 points.

L'économie allemande continuant de se démarquer en Europe, l'indice Dax de la bourse de Francfort a progressé de +2.7% en 2014.

Sur le plan des matières premières, le prix du pétrole s'est contracté de -48 % sur 2014 entraînant l'effondrement des valeurs pétrolières et parapétrolières. L'or quant à lui, s'est stabilisé à -0.2% sur 2014.

---

<sup>1</sup> targeted long-term refinancing operation

## **Marché de l'immobilier**

La légère érosion des prix moyens de l'immobilier (-1,7%) et des taux de crédit au plus bas ont permis au marché immobilier de se stabiliser en 2014 (+0,3% de ventes de logements anciens).

Au niveau des ventes de logements neufs (VEFA), la baisse constatée sur 2014 (le troisième trimestre 2014 est le 8<sup>ème</sup> trimestre consécutif de baisse) montre les limites des dispositifs de défiscalisation immobilière en vigueur sur la période.

## **L'actualité du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur**

En 2014, la Caisse Régionale Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a mis en place 5 chantiers majeurs articulant son Projet d'Entreprise.

- **L'agence multicanale de proximité:**

En réponse aux changements des modes de consommation de ses clients, le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a développé un nouveau modèle d'agence : « l'agence multicanale de proximité ». Se différenciant des « Pure-Players » en associant un service de proximité en présentiel au travers d'un important réseau d'agences physiques, avec des horaires élargis, des conseillers dédiés, la puissance et les facilités offertes par les canaux d'accès à distance. Cette innovation permet au client de choisir à tout moment, son canal de préférence

Ce mode de relation pour le moins innovant, a été testé, puis validé par nos clients et nos collaborateurs, avant d'être progressivement déployé dès 2015 sur notre territoire.

- **Devenir « la banque de référence des professionnels »,**

Afin de répondre aux besoins de sa clientèle professionnelle, à fort potentiel de développement, nécessitant des compétences spécifiques, une réorganisation adaptée a été mise en place au dernier trimestre 2014 notamment au travers d'un réseau d'agences « entrepreneur ».

L'ambition est clairement de devenir le « banquier de référence » sur le marché des Professionnels dans le cadre d'une relation globale et équilibrée.

Ces investissements s'inscrivent dans une démarche d'une meilleure satisfaction de la clientèle, pour devenir la banque d'un professionnel sur trois, d'ici 2020.

- **Faire connaître et développer son statut de « banque patrimoniale » :**

En 2014, le conseil patrimonial dispensé au sein de la Caisse Régionale a évolué vers une approche plus large du patrimoine, couvrant la fiscalité, la transmission, la succession, la protection, les placements et bien

sûr l'immobilier. Pour illustrer cette volonté, la CR a réalisé d'importants investissements tant sur le plan humain, avec un accroissement de l'équipe commerciale et de ses fonctions support, que sur un plan logistique avec l'ouverture de nouvelles agences Banque Privée

- **Ancrer l'immobilier au cœur de ses métiers :**

La détermination de la Caisse Régionale à redevenir une « banque patrimoniale », la conduit naturellement à mettre la sphère immobilière au cœur de ses préoccupations. Par conséquent, la découverte des besoins des clients autour de l'immobilier doit s'effectuer à différentes étapes de la démarche commerciale.

Conformément aux valeurs inhérentes à son projet d'entreprise, la Caisse Régionale intègre « l'Immobilier loyal », dans les réponses qu'elle apporte à ses clients.

- **Un pacte sociétaire renouvelé :**

Ce pacte se traduit par une forte volonté de la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur de réaffirmer son statut de Banque Coopérative / Mutualiste et de cultiver les vertus de ce modèle au service de l'économie de ses territoires. La Caisse Régionale compte en 2014 33.091 nouveaux sociétaires au sein de ses 52 Caisses Locales.

### **Les Chiffres clés d'activité**

Le montant de réalisations crédit de 2,2 Mds d'euros est inférieur de 18,8% par rapport à 2013 qui fut une année exceptionnelle en matière de réalisation de crédit. La Caisse Régionale a vu son encours de crédit évoluer de +305 M€. Nos parts de marché sur encours augmentent de +67 bp passant de 26,52 % en novembre 2013 à 27,19% en novembre 2014.

Le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur poursuit son rôle de premier prêteur de l'économie locale, lui permettant d'accompagner le financement des projets de ses clients, sur l'ensemble de son territoire.

Nos encours de collecte ont évolué de +573,3 M€ sur l'année 2014, soit une progression de 3,03%, avec un niveau de parts de marché en hausse de +27 bp, passant de 21,93% (novembre 2013) à 22,20% (novembre 2014).

## LE BILAN

Le total Bilan s'établit à 18 552 M€ au 31 décembre 2014, en hausse de 3,2 %, soit + 575 M€, par rapport au 31 décembre 2013.

### L'ACTIF (en millions d'euros)

BILAN ACTIF	31/12/2013	31/12/2014	Variation	%
<b>Opérations de Trésorerie et Interbancaires</b>	<b>2 603</b>	<b>2 712</b>	<b>109</b>	<b>4,2%</b>
- Caisses, Banques Centrales	105	140	35	33,6%
- Effets Publics et Valeurs Assimilées	125	364	239	192,1%
- Créances sur les Ets de Crédit	19	20	1	6,9%
- Opérations Internes au Crédit Agricole	2 355	2 188	-167	-7,1%
<b>Opérations avec la Clientèle</b>	<b>13 911</b>	<b>14 208</b>	<b>297</b>	<b>2,1%</b>
<b>Obligations et Autres Titres à Revenu Fixe</b>	<b>178</b>	<b>334</b>	<b>156</b>	<b>87,4%</b>
<b>Actions et Autres Titres à Revenu Variable</b>	<b>216</b>	<b>251</b>	<b>35</b>	<b>16,3%</b>
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>757</b>	<b>742</b>	<b>-14</b>	<b>-1,9%</b>
- Participations et autres Titres détenus à long terme	614	603	-11	-1,8%
- Parts dans les Entreprises liées	13	12	-2	-12,1%
- Immobilisations Incorporelles	17	17	0	-0,4%
- Immobilisations Corporelles	112	111	-2	-1,6%
<b>Comptes de tiers et divers</b>	<b>312</b>	<b>305</b>	<b>-8</b>	<b>-2,4%</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>17 977</b>	<b>18 552</b>	<b>575</b>	<b>3,2%</b>

- A. Les opérations de trésorerie et interbancaires à 2 712 M€ augmentent de 109 M€ (soit +4,2%) et représentent 14,6 % du bilan. Il s'agit des encaisses, des comptes-courants, des titres et des placements monétaires, dont les évolutions principales sont :
- +25 M€ sur nos Comptes Courants CASA,
  - -210 M€ de Placement Monétaire à terme,
  - +237 M€ de titres d'investissement OAT,
  - +82 M€ sur le placement Switch (volet assurance).
- B. Les opérations avec la clientèle à 14 208 M€ augmentent de 297 M€ (soit +2,1 %), avec des réalisations crédit de 2,2 Mds€.
- C. Les Opérations sur titres de la CR à 585 M€ augmentent de +191 M€, dont +156 M€ de titres obligataires et +35 M€ de titres de placement.
- D. Les Valeurs Immobilisées à 742 M€, sont en baisse de -14 M€, dont principalement :
- Titres SAS La Boétie : +13.4 M€ (dividendes)
  - Avances Consolidables à La Boétie : -26,6 M€
- E. Les comptes de tiers et divers à 305 M€, baissent de -8 M€ (soit -2,4%) et correspondent à des suspens normaux de fin d'exercice avec notamment les comptes d'encaissement et les comptes gérés.



## LE PASSIF (en millions d'euros)

Bilan PASSIF	31/12/2013	31/12/2014	Variation	%
<b>Dettes envers les Ets de Crédit</b>	<b>9 857</b>	<b>9 523</b>	<b>-334</b>	<b>-3,4%</b>
<b>Opération avec la Clientèle</b>	<b>5 525</b>	<b>5 914</b>	<b>389</b>	<b>7,0%</b>
<b>Dettes représentées par un Titre</b>	<b>341</b>	<b>767</b>	<b>426</b>	<b>124,9%</b>
<b>Comptes de Tiers et divers</b>	<b>329</b>	<b>297</b>	<b>-32</b>	<b>-9,7%</b>
<b>Provisions pour Risques et Charges</b>	<b>158</b>	<b>164</b>	<b>7</b>	<b>4,2%</b>
<b>Dettes Subordonnées</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>-1,3%</b>
<b>Fonds pour Risques Bancaires Généraux</b>	<b>63</b>	<b>81</b>	<b>17</b>	<b>27,6%</b>
<b>Capitaux Propres hors F.R.B.G</b>	<b>1 688</b>	<b>1 791</b>	<b>102</b>	<b>6,1%</b>
- Capital Souscrit	83	83	0	
- Primes d'Emission	247	247	0	0,0%
- Réserves	1 248	1 348	100	8,0%
- Provisions Réglementés. et Subv.	1	1	0	
- Report à nouveau	0	0	0	
- Résultat de l'Exercice	110	112	2	1,7%
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>17 977</b>	<b>18 552</b>	<b>575</b>	<b>3,2%</b>

- A. Les dettes envers les établissements de crédit baissent de -334 M€ pour un poids relatif à 51,3% dans le bilan. Les principales variations sont réparties comme suit :
- Avances traditionnelles et en devises - 28 M€,
  - Avances miroirs + 27 M€,
  - Avances globales - 100 M€,
  - Emprunts en blanc - 254 M€.
- B. Les opérations avec la clientèle ont connu une hausse de 389 M€ (+7%). Elles sont constituées, d'une part, des « comptes créditeurs à vue de la clientèle », qui totalisent à fin décembre 3.881 M€ (soit +214 M€) et d'autre part, des « comptes créditeurs à terme de la clientèle » qui observent également une forte hausse de +173 M€.
- C. Les dettes représentées par un titre, soit les « Titres de Créances Négociables » sont en forte hausse, passant de 341 M€ à 767 M€ (soit +310 M€ de CDN Interbancaires, +60 M€ de BMTN Interbancaire, + 80 M€ de CDN et -24 M€ de BMTN).
- D. Les comptes de tiers et divers sont en baisse de 32 M€ (soit -9,7 %). Ils représentent les charges à payer et produits constatés d'avance de fin d'exercice.
- E. Les provisions pour risques et charges, à 164 M€ sont en hausse de 7 M€ (soit +4,2%). Dont principalement :
- Provisions collectives filières + 3,0 M€
  - Provisions collective Bâle II - 7,5 M€
  - Provisions Epargne Logement + 5,8 M€
  - Provisions Dat Taux Progressif + 0,8 M€
  - Provisions sur engagements par signature + 3,2 M€
  - Provisions pour risques & charges autres + 1,5 M€.
- F. Les dettes subordonnées sont stables à 15 M€
- G. Les Fonds pour Risques Bancaires et Généraux : Dotation de 17,4 M€ portant l'encours de nos FRBG à 80,5 M€.
- H. Les capitaux propres hors FRBG en augmentation de 102,3 M€ proviennent pour + 100,2 M€ d'augmentation des réserves (intégration du résultat conservé de 2013) et de +1,9 M€ de hausse du résultat de l'exercice qui s'élève à 112,1 M€.

## LE COMPTE DE RÉSULTAT

En K€	31/12/2013	31/12/2014	Var. n / n-1	Var. n / n-1 en %
- Marge d'Intermédiation Bancaire	292 841	275 835	-17 005	-5,8%
- Marge sur Commissions	172 148	172 328	180	0,1%
- Marge sur Portefeuille et Propre CR	39 507	50 266	10 759	27,2%
- Marge d'Exploitation Bancaire	677	-783	-1 460	-215,7%
- Produits Accessoires	283	392	110	38,7%
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>505 456</b>	<b>498 038</b>	<b>-7 417</b>	<b>-1,5%</b>
<b>- PNB d'Activité Clientèle</b>	<b>464 989</b>	<b>448 163</b>	<b>-16 826</b>	<b>-3,6%</b>
- Charge de Personnel	-166 779	-167 206	-427	0,3%
- Autres Charges de Fonctionnement	-113 991	-114 613	-623	0,5%
- Charges Fonctionnement	-280 769	-281 819	-1 050	0,4%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>224 686</b>	<b>216 219</b>	<b>-8 467</b>	<b>-3,8%</b>
<b>- RBE d'Activité Clientèle</b>	<b>184 219</b>	<b>166 343</b>	<b>-17 876</b>	<b>-9,7%</b>
- Coefficient d'Exploitation	-55,5%	-56,6%	-1,0%	1,9%
- Coût du Risque	-32 651	-17 674	14 978	-45,9%
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>192 035</b>	<b>198 545</b>	<b>6 510</b>	<b>3,4%</b>
- Immobilisations Financières	-2 285	-3 201	-915	40,0%
- Plus et Moins Value Immobilisations	-146	44	190	-130,1%
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>189 603</b>	<b>195 389</b>	<b>5 785</b>	<b>3,1%</b>
- Dotations Nettes FRBG	-8 100	-17 400	-9 300	114,8%
- Amortissements Dérogatoires	0	0	0	
- Charge Fiscale Société	-71 260	-65 845	5 414	-7,5%
<b>Résultat Net</b>	<b>110 243</b>	<b>112 143</b>	<b>1 900</b>	<b>1,7%</b>

### PNB

Le PNB 2014 s'élève à 498 M€ en baisse de -7,4 M€ soit - 1,5 %.

#### **I) La Marge d'Intermédiation atteint 275,8 M€, en baisse de 17 M€ soit -5,8 %.**

##### *A. Produits*

- Produits sur prêts : 447,3 M€ en hausse de 1,7 M€(soit 0,4%).

Par rapport à l'année dernière, on constate une forte baisse des réalisations de crédits (-18,8%).

Le taux moyen des créances a baissé, passant de 3,29% en 2013 à 3,10 % en 2014, du fait notamment des taux de réalisation de prêts en baisse et des réaménagements des taux des crédits à la baisse (335 M€ en 2014 et 949 M€ en 2013).

L'étalement des frais (commissions prescripteurs) et des produits (frais de dossiers) inhérents à la réalisation des crédits, comptabilisé dans les produits sur prêts, évolue de +1 M€ entre 2013 et 2014.

- Produits de trésorerie : 35,8 M€, en baisse de -5,3 M€ (soit -12,8 %) avec une érosion des encours moyens de placements monétaires de -228 M€.

##### *B. Charges*

- Coût de la ressource Clientèle : 101,4 M€, en baisse de 4,5 M€ (soit -4,3 %).

Un encours moyen des DAT en baisse de -5,7% (-107,8 M€) limitée par la commercialisation dès le second semestre 2014 des DAT Sociétaires à taux préférentiels.

Un encours moyen des avances miroirs en hausse de +122 M€ (soit +4,8%).

En lien avec les évolutions à la baisse du taux du livret A, les taux des avances miroirs baissent de 29 bp. Ceux des commissions collecte connaissent une baisse de 28bp avec des taux de commissionnement provenant de la CDC minorés de moitié depuis septembre 2013.

– Coût de la Ressource Marché : 85,6 M€ en hausse de 2,4 M€ (soit +2,8 %) Un effet prix (baisse des index de référence et de la grille de liquidité CASA) inférieur à l'effet volume (+832 M€ d'encours moyen de refinancement).

- C. *Macro couverture* : -41 M€, coût en hausse de 11,8 M€.
- D. *Intérêts sur Gage Espèces Switch* : 8,8 M€ d'intérêts, en hausse de +4,8 M€ (réalisation du second volet du placement Switch).
- E. *Incidence nette des risques crédits (partie intérêts)* : Dotation de 2,3 M€ (en baisse de -12,1 %).
- F. *Marges diverses* : 17 M€ (-3,2 M€ par rapport à décembre 2013, soit -16%), dont principalement :
- Des charges d'indemnités financières liées au refinancement de la Caisse Régionale, qui baissent de 0,9 M€.
  - Des Indemnités de Remboursements Anticipés perçues, en baisse par rapport à 2013 de -1,7 M€.
  - Une charge d'intérêts sur DAT Caisses Locales qui augmente de 1 M€ (effet volume accentué par l'indexation des DAT sur le TMO).
  - Baisse des encours de DAT Carré bleu qui entraîne une baisse de la réversion des intérêts de CASA de -0,9M€.
- G. *Actualisation de la Solvabilité* : 2,7 M€ (iso 2013) : Il s'agit de l'actualisation des flux de recouvrement du stock de provisions (disposition réglementaire CRC 2002-03).
- H. *Incidence des risques liés à l'Épargne Logement* : Dotation de 5,8 M€ contre une dotation de 1,5 M€ en 2013 (soit -4,3 M€ par rapport à 2013).
- I. *Commissions Prescripteurs* : Charges de 0,1 M€. Un montant en forte baisse sur l'année malgré des niveaux de réalisations en crédits habitat toujours soutenus. L'étalement des frais payés, liés aux réalisations des crédits, en place depuis mai 2013, explique la baisse de -1,5 M€ de charges.
- J. *Frais de dossiers Crédits* : Produits de 0,4 M€ Ils représentent les frais inhérents aux dossiers de réalisation de crédits. L'origine de la baisse est identique à celle des commissions prescripteurs (étalement), elle représente -3 M€.

**II) La Marge sur commissions** atteint 172,3 M€, en hausse de 0,2 M€, soit + 0,1%.

- A. *Les commissions sur crédits* à 1,3 M€ affichent une hausse de 0,3 M€ (+36,2%). Sont compris dans ce solde toutes les opérations de facturations courantes liées aux crédits mais hors frais de dossier. L'évolution est principalement portée par les indemnités financières versées par les collectivités publiques dans le cadre des réaménagements de prêts sollicités.
- B. *Les commissions sur Produits d'Assurance* totalisant 66,6 M€ progressent de 2,1 M€ (+3,3%), dont principalement :
- +0,7 M€ pour l'assurance IARD,
  - +0,3 M€ pour l'assurance-vie et la prévoyance, malgré une baisse de 2,5% de la collecte brute d'épargne assurance.
  - +2,8 M€ en ce qui concerne l'assurance Décès Invalidité (effet de base 2013, intégrant un nouvel enregistrement comptable lié à la sinistralité prévisionnelle).
  - -1,3 M€ pour l'assurance CAMCA (baisse des réalisations et du taux d'adossement).
- C. *Les commissions sur valeurs mobilières* atteignent 9,3 M€ en baisse de 0,1 M€, soit -0,9%. La baisse des commissions sur encours est partiellement compensée par les commissions sur l'activité.

- D. *Les commissions sur les services* sont de 19,6 M€ en hausse de + 5,8 %, impactées par la commercialisation de nouveaux « Comptes à composer » et la transformation des anciens « Comptes Services » en « Comptes à composer ». Le stock au 31/12/2014 est de 181 113 « Comptes à composer » et de 173 538 « Comptes Services ».
- E. *Les commissions sur la gestion des comptes* sont de 76,2 M€. Elles sont en baisse de -3,6%. Les « commissions de mouvement » et les « frais de tenue de compte » des clients professionnels ainsi que l'érosion des « commissions interbancaires » entre 2013 et 2014, justifient principalement la baisse constatée.
- F. *Les autres commissions* varient de -0,4 M€ (Commissionnement Uni-édition, location de coffres, bons fidélité, change, charges financières sur Caisses locales ...).

**III) La Marge sur Activité Portefeuille et Propre Caisse Régionale** à 50,3 M€ est en hausse de 10,8 M€, +27,2%.

- A. *Les Dividendes sur titres de participation* connaissent une évolution de + 10,8 M€.
- Perception des dividendes sur SAS La Boétie, SACAM International et SACAM Développement, pour 15 M€.
  - Baisse des dividendes SOFIPACA pour -1,6 M€.
  - Baisse des produits sur avances consolidables La Boétie (-2.7 M€ Cf. Switch).
- B. *La Marge sur Titres* connaît une baisse de -3 M€ générée principalement par les :
- Titres d'investissement : + 3 M€ par rapport à 2013 (Programme LCR),
  - Titres de placement : - 6 M€ (effet de base 2013 suite au niveau de plus-values dégagées l'an dernier).
- C. *La Marge sur Titres Divers* est en hausse de 3 M€, soit 18,8 %, provenant de la hausse des intérêts perçus sur placements de Fonds Propres (+2.9 M€ Cf. Switch).

**IV) La Marge d'Exploitation Bancaire et les Produits Accessoires** avec un total de -0,4 M€ enregistre une baisse de 1,4 M€, dont 1 M€ de garantie perte pécuniaire CAMCA perçus en 2013.

## **CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

Elles s'élèvent à 281,8 M€ en hausse de +0,4 %.

Elles se décomposent comme suit :

- I) Les Charges de Personnel** représentent 167,2 M€ en hausse de 0,4 M€, soit +0,3%.
- A. *Charges Salaires* : 2,3 M€ de hausse s'expliquant principalement par un accroissement des effectifs lié aux importantes réorganisations menées sur le marché des professionnels et le marché de la banque patrimoniale.
- B. *Les Charges sociales autres* sont en progression de 1,2 M€ en lien notamment avec l'accroissement de la masse salariale.
- C. *L'Intéressement et la Participation* sont en replis de 1,9 M€ résultant d'un effet de base 2013 (prime supplémentaire) et d'une progression du résultat Net de 2014 par rapport à 2013.
- D. *Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi* est en hausse de 1 M€ du fait d'une évolution du taux, passant de 4% en 2013 à 6% en 2014.

**II) Les Autres Charges de Fonctionnement** à 114,6 M€ en hausse de 0,6 M€, soit +0,6%.

- A. Les *Honoraires* progressent de 0,8 M€ dont principalement :
- Des honoraires d'avocats et d'huissiers du fait d'un volume de dossiers traités en progression en 2014 par rapport à 2013.
  - Des honoraires de cabinets d'études.
- B. La *Sous-traitance externe* progresse de 1,2 M€ impactée principalement par :
- La quote-part de la Caisse Régionale dans des plans de communication nationale habitat,
  - Les prestations réalisées pour le système d'information et pour le compte de CA Services.
- C. La *Sous-traitance interne* recule de 1,2 M€ justifiée principalement par :
- La baisse des dépenses du GIE Crédit Agricole Technologies.
  - Une hausse des coûts de fonctionnement du GIE E-IMMO en phase avec la montée en charge de l'activité prescription en ligne.

## **RBE et COEX**

Le Résultat Brut d'Exploitation est en baisse de -3,8 % par rapport à 2013 et ressort à 216,2 M€. Le Résultat Brut d'Exploitation d'activité clientèle est en baisse de 9,7 % et ressort à 166,3 M€.

Le Coefficient d'Exploitation se dégrade, passant de 55,5 % en 2013 à 56,6 % en 2014, soit 104 bp de dégradation.

## **COÛT DU RISQUE**

Le Coût du Risque s'établit à 17,7 M€ contre 32,7 M€ en 2013, soit une baisse de -15 M€.

À noter :

- *Le Risque crédit affecté* s'élève à -15,7 M€ contre -19,4 M€ en 2013.
- *Le Risque crédit collectif* s'élève à +4.5 M€ (reprises nettes) contre -11.9 M€ (dotations nettes) en 2013, soit une baisse de -16,3 M€ par rapport à 2013, dont :
  - o -10,4 M€ de dotations pour la provision Bâle 2
  - o - 5,9 M€ de dotations pour les provisions sur les risques filières.

## **FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX**

Dans un contexte de crise économique et financière, vecteur d'incertitudes, la Caisse Régionale a eu la volonté de conforter globalement la couverture de ses risques financiers en dotant 17,4 M€ au FRBG.

## **CHARGE FISCALE**

La charge fiscale s'élevant à 65,8 M€, elle baisse de 7,6 % par rapport à 2013.

## **RÉSULTAT NET**

Compte tenu de tous ces éléments, le Résultat Net s'établit à 112,1 M€ en hausse de 1,7 % par rapport à 2013.

## **PERSPECTIVES**

La transformation de notre environnement économique et financier incite à amplifier la portée du projet d'entreprise au travers des 5 chantiers majeurs déjà mis en place en 2014, tout en intégrant les nouveaux modèles de refinancement.

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche de réussite eu égard aux ambitieuses performances que la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur souhaite atteindre d'ici 2020.

## **PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

<b>Règlements</b>	<b>Date de publication par l'Etat français</b>	<b>Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du</b>	<b>Applicable dans Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur</b>
Recommandation ANC Relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	07 novembre 2013 N°2013-02	Par anticipation au 1er janvier 2013	Oui
Règlement ANC relatif au plan comptable général	05 juin 2014 N°2014-03	16 octobre 2014	Oui

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2014 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite carve out), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2013.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2014. Celles-ci portent sur :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du</b>	<b>Applicable dans le Groupe</b>
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariats et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n° 313/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/ 2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui

Les normes de consolidation, IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée, sont entrées en vigueur au 1er janvier 2014. Elles sont d'application rétrospective. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint, et des informations à communiquer en annexe.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs :

- (1) la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée,
- (2) l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et
- (3) la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

L'application des nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Les nouvelles informations à donner au titre d'IFRS 12 sont communiquées au sein des annexes aux comptes.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du</b>	<b>Applicable ultérieurement dans le Groupe</b>
Interprétation IFRIC 21 sur les droits et taxes	13 juin 2014 (UE n°634/2014)	1er janvier 2015	Oui
Amendement portant sur les améliorations annuelles des IFRS cycle 2011-2013 modifiant les normes suivantes : IFRS 3, IFRS 13 et IAS 40	21 décembre 2014 (UE 1361/2014)	1 <sup>er</sup> janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 ne devrait pas avoir pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice). Ainsi, seront notamment concernées les principales taxes suivantes :

- Taxe systémique, taxe ACPR dont l'étalement sur la période est supprimé
- Cotisation solidarité ... (C3S) dont le provisionnement au cours de la période d'acquisition de l'assiette est supprimé et l'enregistrement décalé sur l'exercice suivant, sans étalement.

L'application d'IFRIC 21 n'aura pas d'impact significatif sur le résultat annuel et la situation nette.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2014.

## **ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

- **Evènements qui se sont produits entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers par le Conseil d'Administration.**

Entre le 31 décembre 2014 et le 06 février 2015, aucun évènement n'est intervenu.

- **Evènements postérieurs à la date d'approbation des états financiers par le Conseil d'Administration.**

Nomination de Philippe BRASSAC, Directeur général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur au poste de Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Réuni le 24 février 2015, le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A., sur proposition de son président Jean-Marie Sander et après avis du Comité des nominations et de la gouvernance, a nommé Philippe Brassac Directeur général de Crédit Agricole S.A. Il prendra ses fonctions à l'issue de l'assemblée générale du 20 mai 2015.

## **DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS**

En application de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, nous vous signalons que le solde des dettes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à l'égard de ses fournisseurs s'élève au 31 décembre 2014 à 909 K€.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur règle les factures reçues dans les jours suivant leur réception, soit un délai maximum de 30 jours date de facture.



## LES PRINCIPAUX RATIOS

### • Ratios de Gestion

Le coefficient d'exploitation (part du PNB consommée par les charges de fonctionnement) s'établit à 56,6%.

Le Résultat sur Bilan (ROA - Return on asset) s'élève à 0,60%

La Rentabilité des Fonds propres (ROE - Return On Equity) s'établit à 6,68%.

### • Ratio de Solvabilité

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomerats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la Directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé, cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévu jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en AT1 et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitué du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1),
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnu en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	1 380 922	1 381 121
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1 = CET1 + AT1))	1 380 922	1 381 121
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance (si concerné)		
<b>Total des fonds propres prudeniels</b>	<b>1 380 922</b>	<b>1 381 121</b>

Avant toute exigence de coussin de capital, l'exigence minimale de CET1 est de 4 % en 2014, puis sera porté à 4,5 % les années suivantes. De même, l'exigence minimale de Tier 1 est de 5,5 % en 2014, puis sera porté à 6 % les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres est de 8 %.

En 2014 comme en 2013, et selon la réglementation en vigueur, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a répondu aux exigences réglementaires :

. Ratio 2013 : 19,19%

. Ratio 2014 : 17,36%

## RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	Unité	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
<b>Capital en fin d'exercice</b>						
- Capital social	K€	62 407	62 407	62 407	62 407	62 407
- Certificats coopératifs d'associés	K€	20 802	20 802	20 802	20 802	20 802
- Nombre de parts sociales existantes	U	4 160 470	4 160 470	4 160 470	4 160 470	4 160 470
- Nombre de certificats coopératifs d'associés	U	1 386 816	1 386 816	1 386 816	1 386 816	1 386 816
<b>Opérations et résultat de l'exercice</b>						
- Chiffre d'affaires hors taxes	K€	786 325	773 702	812 405	804 705	780 176
- Impôts sur les bénéfiques	K€	65 845	71 260	60 318	60 960	70 917
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	K€	3 133	4 512	3 871	4 503	6 951
- Résultat net	K€	112 143	110 243	109 042	114 615	110 054
- Résultat distribué	K€	9 559	9 794	9 885	10 456	10 124
<i>Intérêts aux parts</i>	K€	1 155	1 529	1 716	1 872	1 872
<i>Rémunérations des CCA</i>	K€	8 404	8 265	8 168	8 584	8 252
<b>Résultat par titre</b>						
- Intérêt net versé à chaque Part Sociale	€	0,28	0,37	0,41	0,45	0,45
- Dividende net versé à chaque Certificat Coopératif d'Associés	€	6,06	5,96	5,89	6,19	5,95

NATURE DES INDICATIONS	Unité	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2011	Exercice 2010
<b>Personnel</b>						
- Effectif moyen salarié	U	2 285	2 262	2 261	2 232	2 249
- Montant de la masse salariale	K€	89 165	87 552	86 627	84 481	81 737
- Charges sociales	K€	43 974	43 898	48 890	44 202	42 051

## MONTANT DES DIVIDENDES ET DES AUTRES REVENUS DISTRIBUES

### ➤ Composition du capital au 31 décembre 2014

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de Commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 01/01/2014	Nombre de titres émis (1)	Nombre de titres remboursés (1)	Nombre de titres au 31/12/2014	% du capital	% des droits de vote
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>1 386 816</b>	0	0	<b>1 386 816</b>	25%	0
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 386 816			1 386 816	25%	
<b>Parts sociales</b>	<b>4 160 470</b>	<b>1 474 995</b>	<b>1 474 995</b>	<b>4 160 470</b>	75%	0
Dont 52 Caisses Locales	4 160 448	1 474 995	1 474 995	4 160 448	75%	
Dont 21 administrateurs de la CR	21			21	0%	
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	0%	
<b>Total</b>	<b>5 547 286</b>	<b>1 474 995</b>	<b>1 474 995</b>	<b>5 547 286</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>

La valeur nominale des titres est de 15 euros et le montant total du capital est de 83 209 290 euros

(1) Liés aux opérations de scission des Caisses locales de développement

## ➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sont composés de parts sociales et de certificats coopératifs d'associés.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des certificats coopératifs d'associés est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

## ➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2014, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 27 mars 2015 un dividende net par certificat coopératif d'associé de 6,06 euros et de 0,28 euros par part sociale, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

### Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2011	6,19	0,45
2012	5,89	0,41
2013	5,96	0,37
Prévu 2014	6,06	0,28

### Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 10 808 K€ en 2014 pour le Groupe Consolidé Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

## ➤ Affectation du résultat et fixation du dividende 2014

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2014 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur du 27 mars 2015.

Le texte de la résolution est le suivant :

« L'assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014, se soldant par un bénéfice de 112 143 321,71 euros.

BÉNÉFICE	112 143 321,71
INTÉRÊTS AUX PARTS ET RÉMUNÉRATION DES CCA	-9 558 635,39
<b>SOLDE A AFFECTER</b>	<b>102 584 686,32</b>
AFFECTATION DES 3/4 A LA RÉSERVE LÉGALE	76 938 514,74
AUTRES RÉSERVES	25 646 171,58

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les intérêts aux parts et dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices sont les suivants :

Exercice	Nombre de parts sociales	Distribué	Intérêts nets
2012	4 160 470	1 716 193,68	0,41
2013	4 160 470	1 528 972,80	0,37
2014	4 160 470	1 154 530,43	0,28

Exercice	Nombre de certificats coopératifs d'associés (CCA)	Distribué	Intérêts nets
2012	1 386 816	8 168 346,24	5,89
2013	1 386 816	8 265 423,36	5,96
2014	1 386 816	8 404 104,96	6,06

## LES COMPTES CONSOLIDES

Le Groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a clôturé son exercice au 31 décembre 2014.

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a évolué sur l'exercice 2014 suite à la scission de 3 Caisses locales de développement des Alpes de Haute-Provence, des Alpes-Maritimes et du Var au profit des Caisses locales territoriales, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Un fonds dédié PCA LCR a été créé au 1<sup>er</sup> semestre 2014 pour répondre aux besoins règlementaires de gestion du ratio LCR. Il a été intégré au périmètre de consolidation.

Au 31 décembre 2014, le périmètre de consolidation comprend donc les entités suivantes:

### - La Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur

- Cinquante-deux **Caisses locales**, sociétaires de la Caisse Régionale. Les Caisses locales ont une activité d'intermédiaire financier du fait des actions de représentation qu'elles mènent, ainsi que des avis et décisions rendus sur les dossiers de crédit de leur circonscription territoriale.

Elles exercent également un rôle d'animation et de communication auprès des sociétaires, des clients, des organismes socioprofessionnels et des organisations sociales, sportives et culturelles de leur circonscription. Leur total bilan cumulé s'élève à 179 M€ et leurs résultats cumulés ressortent à 2,6 M€.

- La **SAS PCA IMMO**, contrôlée à 100%, qui a pour activité la prise de participations dans le domaine de la transaction immobilière.

Au cours de l'exercice 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a procédé à des apports en compte-courant de 1 850 K€.

Pour sa part, la SAS PCA IMMO a consenti une avance en compte-courant à la SAS Square Habitat de 1 800 K€.

Son total bilan s'élève à 11 M€ et son résultat ressort à -3,3 M€ au 31 décembre 2014.

- Le fonds dédié **Financière PCA**, contrôlé à 99,99%

Son total bilan s'élève à 133,5 M€ et son résultat ressort à 1,3 M€ au 31 décembre 2014

- Le fonds dédié **PCA LCR** contrôlé à 99,99%

Son total bilan s'élève à 80,9 M€ et son résultat ressort à 0,9 M€ au 31 décembre 2014

## Bilan

Le total Bilan consolidé s'élève à 18 056 K€, en augmentation de 8,32 % par rapport au 31 décembre 2012. Par rapport aux comptes sociaux Caisse Régionale (total bilan : 17 977 K€), les principaux éléments de variations concernent les valorisations des titres de participation, dont la SAS la Boétie, la valorisation du portefeuille de titres de placement, la valorisation des instruments financiers, la valorisation des impôts différés et toutes les éliminations intragroupe.

## Compte de Résultat

Le **Produit net Bancaire** s'élève à 503 M€.

Il est supérieur au PNB social Caisse Régionale de 5 M€. Il inclut l'impact des filiales SAS PCA IMMO, Financière PCA, PCA LCR, de commissions intragroupe, l'étalement de soultes sur des nettings d'instruments financiers réalisés en 2010 (+2,1 M€), l'élimination des intérêts aux parts versés aux Caisses locales (-1,5 M€), ainsi que le retraitement des provisions sur titres disponibles à la vente (+5,3 M€)

Le **Résultat Brut d'Exploitation** s'élève à 220 M€ contre 216,2 M€ en social. Il induit la variation du PNB, les retraitements des charges de retraite liées à IAS 19 et l'impact des charges de fonctionnement de la filiale SAS PCA IMMO (-0,2 M€) et des Caisses locales (-1 M€).

Le **Résultat net** consolidé du groupe ressort à 134,9 M€ au 31 décembre 2014 contre 122,7 M€ au 31/12/2013.

Les principaux retraitements effectués au niveau du résultat net concernent la neutralisation de la dotation de 17,4 M€ de FRBG Gestion financière constatée dans les comptes sociaux de la Caisse Régionale, ainsi que l'impact de 1,5 M€ au 31/12/2014 des retraitements d'impôts différés.

## Évènements postérieurs à la clôture

Depuis le 31 décembre 2014, aucun évènement post-clôture n'est intervenu.

## Perspectives

Le Groupe Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a décidé d'amplifier son Projet d'Entreprise à l'horizon 2020 dans une démarche de banque loyale, sûre et mutualiste, en s'appuyant sur son réseau d'agences immobilières et sur les Caisses locales.

Bien que l'année 2014 ait été marquée par un fort ralentissement du marché de la transaction, en valorisant la loyauté dans les pratiques commerciales immobilières par le conseil, la qualité et la transparence, et en intégrant l'immobilier dans la démarche commerciale, le Groupe Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a la volonté de couvrir tout le périmètre des besoins clients, en distribution full multi-canal et au service du plus grand nombre sur ses territoires.

# FACTEURS DE RISQUES

## Introduction

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les types de risques suivants (\*) :

- Les **risques de crédit** : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les **risques de marché** : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spreads de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (**risque de taux d'intérêt global**) ou des taux de change (**risque de change**) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (**risque de liquidité**).
- Les risques induits par la crise financière

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, il convient de citer en complément des facteurs précédents :

- Les **risques opérationnels** : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les **risques juridiques** : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les **risques de non-conformité** : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

## **Organisation de la gestion des risques**

Au sein du Groupe Crédit Agricole, la responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques et Contrôles Permanents (DRG – Direction des Risques Groupe).

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques et Contrôles Permanents (DRG – Direction des Risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe.

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de Responsables des risques et des Contrôles permanents, rattachés hiérarchiquement au Directeur des Risques et des Contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- définit et/ou valide les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels,

*(\*) Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2014 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés*

- contribue à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métier, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus,
- fournit des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques,
- assure le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risque.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité), ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital, est assuré par le département Gestion Financière de la Direction des Finances Groupe (DFG).

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités actif-passif, auxquels participe la DRG.

Au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, la surveillance des risques s'appuie sur le dispositif de contrôle interne.

Suivant la définition partagée au sein du Groupe Crédit Agricole, le contrôle interne est l'ensemble des dispositifs visant à la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- Performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la Caisse Régionale, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- Conformité avec les règles internes et externes ;
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- Prévention et détection des fraudes et erreurs,
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les principes d'organisation des dispositifs de contrôle interne recouvrent des obligations en matière :

- d'implication directe de l'organe exécutif (Direction générale) dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de responsabilité de l'ensemble des acteurs avec un rôle prépondérant de la hiérarchie dans l'analyse et la maîtrise des risques,
- de couverture exhaustive des activités et des risques ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- de processus de décision, fondé sur des délégations formalisées et à jour,
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour ;
- de déploiement de fonctions de contrôle spécialisées, indépendantes des unités opérationnelles,
- d'information de l'organe délibérant (Conseil d'administration)

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.



Les moyens, outils et reportings mis en œuvre ont pour objectif une information régulière, notamment de la Direction Générale et du management, du Comité de Contrôle Interne, du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et sur son adéquation aux risques encourus.

## **RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

### **I. Objectifs et politique**

Dans le cadre du Projet d'Entreprise de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, la Politique Crédits a été mise à jour en 2002. Elle a été formalisée dans un document validé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 21 juin 2002. Cette politique a été communiquée à l'ensemble des entités concernées (Réseau d'Agence, Caisses Locales et Départementales).

Le document s'articule autour des 7 chapitres suivants :

1. RÉFÉRENTIEL RISQUE CRÉDIT
2. MODALITÉS DE FINANCEMENT
3. POLITIQUE DE DIVISION DES RISQUES
4. POLITIQUE DE PARTAGE DES RISQUES
5. POLITIQUE DE GARANTIE
6. OPERATIONS SPÉCIFIQUES
7. DISPOSITIF DE SUIVI DES RISQUES

Ce document a vocation à être révisé annuellement. La dernière actualisation a été validée en Conseil d'Administration du 19 Décembre 2014.

### **II. Gestion du risque de crédit**

#### **1. Principes généraux de prise de risque**

Pour chacun des facteurs de risques identifiés, il existe un dispositif de limites globales formalisées dans le document de Politique Crédits par des règles de partage et de division des risques. Ces limites sont établies en référence aux fonds propres ou aux encours de la Caisse Régionale.

Le Département Pilotage du Contrôle Permanent a en charge la vérification du respect des limites.

#### **2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques**

##### **2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit**

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des

exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A

Le contrôle permanent du Dispositif Bâle II est assuré par le Département Pilotage du Contrôle Permanent qui en assure l'administration et la surveillance.

## **2.2. Mesure du risque de crédit**

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

## **3. Dispositif de surveillance**

La fonction Contrôle Central des Risques est assurée par le Pilotage du Contrôle Permanent.

Le dispositif de surveillance des risques est basé sur :

- le Comité de Contrôle interne
- le Comité des risques
- la fonction Contrôle Central des Risques au sein du Pilotage du Contrôle Permanent
- les revues de dossiers
- la prise en compte des enseignements du contentieux.

Le Comité de Contrôle Interne assure le pilotage et le suivi des risques crédits au niveau de la Caisse Régionale.

Ce dernier a vocation à être régulièrement informé sur :

- l'application des règles prudentielles
- la situation des grands risques
- les principaux constats effectués lors des revues de dossiers
- l'évolution des créances douteuses et litigieuses
- les constats et recommandations des commissaires aux comptes
- toutes analyses, études, projets concernant les risques

Le Comité des Risques a pour mission générale le suivi des risques crédits par un examen régulier des revues réalisées ou des dossiers sur :

- Grands Risques (Entreprises, Professionnels de l'immobilier, Collectivités Publiques)
- Affaires à surveiller, sensibles et en défaut (Contreparties notées de E+ à Z, Risque résiduel, Contrepartie en impayés non notées de E+ à Z)
- Grands Risques (Professionnels et Particuliers)
- Dossiers spécifiques (Non-résident, Dérogatoire à la Politique Crédit, ...)

Le Comité des Risques assure, également, une mission de suivi qualitatif des différents portefeuilles Assurances : Suivi financier de l'activité, Suivi de la sinistralité, Suivi des situations dérogatoires et des

sinistres atypiques ; sur le périmètre suivant : Assurance Décès Invalidité – ADI, Assurance Incendie, Accidents et Risques Divers – IARD et Assurance Caution CAMCA.

Il prend également en charge le suivi des Risques Opérationnels et le constat des actions réalisées dans le domaine de la Prévention de la Fraude et des actions correctrices.

Ce dispositif de suivis concourt à la maîtrise du niveau de risque global engrangé. Il doit permettre aussi d'identifier les risques de non-conformité (potentiels ou avérés) et de proposer les actions correctrices.

#### **. Dépréciation et couverture du risque**

Les créances douteuses et litigieuses font l'objet de provisions sur base individuelle : analyse au cas par cas des dossiers.

Les créances saines avec une notation dégradée font l'objet de provisions sur base collective. Il s'agit d'une part de provisions collectives dites « Bâle II » calculées à partir de l'outil groupe ARCADE selon une méthodologie définie par Crédit Agricole SA et, d'autre part, de provisions collectives dites « filières » déterminées à partir d'une méthodologie propres à la Caisse Régionale et visant à couvrir les secteurs d'activités les plus exposés aux risques de crédits.

### III. Le risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale n'a pas de risque pays à gérer.

## **RISQUES DE MARCHE**

**Le risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

### IV. Objectifs et politique

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

#### ▪ Politique conduite en matière d'activité de marché :

Il est déterminé des programmes d'opérations par type d'actifs pour la gestion du portefeuille de placement.

Au 31/12/2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur n'a pas d'activité de Trading.

Un suivi des limites de marché est réalisé mensuellement sur le portefeuille, hors titres d'investissement, par le contrôle financier et communiqué en instances financières.

- Dispositif de mesure et de suivi du risque de marché

<b>Périodicité (en jours)</b>	<b>Banking book</b>
Enregistrement des opérations de marché	Quotidien
Calcul des positions et des résultats	Quotidien
Rapprochement résultats de gestion / résultats comptables	Mensuel

- Dispositif de seuils d'alerte

La Caisse Régionale n'est pas soumise à une exigence en fonds propres au titre de ses activités de marché. Un reporting des opérations de trésorerie réalisées est effectué par l'unité Gestion Financière, lors de chaque Comité de Trésorerie. L'unité Contrôle Financier, rattachée au Directeur Financier, contrôle le respect par la Gestion Financière des dispositifs d'encadrement des risques de marché.

Un seuil d'alerte par facteurs de risque a été mis en place et révisé annuellement. Le montant total du risque de marché est ventilé par classe d'actifs.

Ces limites sont validées par le Conseil d'Administration.

## V. Gestion du risque

### 1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts, mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

- Au niveau de la Caisse Régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.

Par ailleurs, l'unité Contrôle Financier, rattachée à la Direction Financière, assure un contrôle et un reporting des risques de marché.

Cette organisation permet un contrôle indépendant des valorisations.

### 2. Les comités de décision et de suivi des risques

#### • Organes de suivi des risques de niveau groupe

Le Comité des Risques Groupe (CRG)

Le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR)

Le Comité Normes et Méthodologies

#### • Organes de suivi des risques de niveau local

Le suivi du risque de marché est assuré par la Gestion Financière et contrôlé par le Contrôle financier (Middle Office), sous la responsabilité de la Direction Financière.

Le Comité de Pilotage des Risques Financiers analyse les dispositifs d'encadrement des risques financiers et propose les actualisations requises de la politique financière.

Les résultats sont présentés en Comité GAP (Comité de Gestion Actif-Passif) et au Conseil d'Administration.

Les limites sont validées par le Conseil d'Administration.

## VI. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

### 4. Indicateurs

#### **Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché :**

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk (VaR), les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

#### 4.1. **La VaR (Value At Risk)**

##### **Définition :**

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps d'un mois.

##### **Limites du calcul de la VaR paramétrique :**

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle

Il n'y a pas de limites par support mais une limite globale de VaR. Cette limite a été validée par le Conseil d'Administration.

S'agissant de l'exploitation des données, en cas de dépassement de la limite de VaR, la procédure d'alerte interne est déclenchée avec explications du dépassement et actions correctrices éventuelles par la Direction Financière.

#### 4.2. **Les stress scenarios**

La mesure du risque en stress test :

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarios », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché.

##### **Scénario catastrophe « stress adverse » appliqué sur le portefeuille au 31/12/2014**

<b>Convertible</b>	<b>-14%</b>
<b>Actions</b>	<b>-35%</b>
<b>Taux</b>	<b>Sensibilité taux * paramètre de choc (%)</b>
<b>Alternatif</b>	<b>-10%</b>

Le résultat du scénario catastrophe est communiqué mensuellement à la Direction financière et à la Direction générale adjointe puis, deux fois par an, en Conseil d'Administration.

Au 31/12/2014, l'impact du stress scénario sur les PVL est le suivant :

Piliers	Détail des chocs	Choc stress adverse	Valeur de marché	PVL	Montant Stress / Variation de PMVL
Complémentaire synthétique	0,0%	0,00%	126,76	2,77	-
Monétaire Euro	0,0%	0,00%	4,29	0,03	-
Obligations Euro Credit	Sensibilité taux X 318 bp	-13,57%	2,63	0,02	0,36
Obligations Euro Credit 1-3 ans	Sensibilité taux X 341 bp	-6,15%	33,30	0,18	2,05
Obligations Euro Etat 1-3 ans	Sensibilité taux X 217 bp	-3,99%	3,62	0,03	0,14
Obligations Monde Aggregate	Sensibilité taux X 318 bp	-18,87%	1,61	0,04	0,30
Obligations Euro Credit 3-5 ans	Sensibilité taux X 328 bp	-11,45%	10,49	0,16	1,20
Obligations Euro Credit 7-10 ans	Sensibilité taux X 294 bp	-20,49%	5,55	0,07	1,14
Obligations Euro Credit AA	Sensibilité taux X 169 bp	-7,47%	68,63	0,82	5,12
Convertibles Europe	-14%	-14,00%	0,02	0,00	0,00
Actions Euro	-35%	-35,00%	0,07	0,00	0,02
Actions Europe		-35,00%	0,16	0,00	0,06
Actions France		-35,00%	0,71	0,09	0,25
Alternatif		-10%	-10,00%	-	-
<b>TOTAL Portefeuille</b>			<b>257,84</b>	<b>4,03</b>	<b>- 10,65</b>

#### 4.3. Les indicateurs complémentaires (sensibilités, ...)

Un suivi mensuel des limites (sur les encours par support et sur les moins-values latentes depuis le début de l'exercice) est effectué sur le portefeuille de placement. Les limites et seuils d'alerte sont fixés par le Conseil d'Administration et revus annuellement

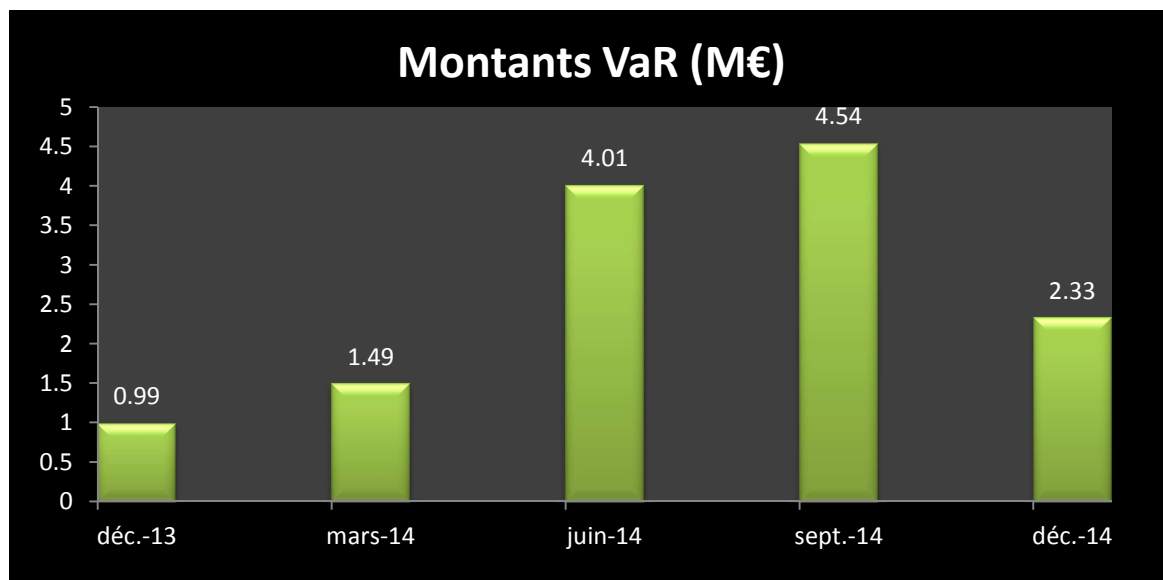
## 5. L'utilisation des dérivés de crédit

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur n'est pas concernée.

## VII. Exposition : activités de marché (Value at Risk)

### Résultats Synthétiques de la mesure des risques

	2013	2014
VaR (horizon 1 mois, 99%)	0,99 M€	2,33 M€
Pertes maximales	0,83%	5,47%
CVaR (horizon 1 mois, 99%)	1,13 M€	2,66 M€



	VAR MIN	VAR MAX	VAR MOY
2014	1,15	4,54	2,74

## VIII. Risque Action

### 1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Au 31/12/2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur n'a pas d'activité de trading et d'arbitrage.

### 2. Risque sur actions provenant des autres activités

Risque sur actions provenant du portefeuille de placement :

Au 31/12/2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur ne détient pas d'actions en direct ni d'OPCVM actions. Cependant, via un OPC diversifié et 2 FCPR, la Caisse Régionale détient 14,7 M€ d'actions (valeur de marché), pour un portefeuille de placement total de 258 M€ en valeur de marché.

### 3. Actions d'autocontrôle

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur n'est pas concernée

## GESTION DU BILAN

### IX. La gestion du bilan – Les risques financiers structurels

Le rôle des différentes instances de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est décrit dans la Politique Financière qui est validée par le Conseil d'Administration.

### X. Le risque de taux d'intérêt global

#### 4. Objectifs et politique

Le Risque de Taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

Le risque de taux est calculé sur le bilan social de la Caisse Régionale. Il intègre l'ensemble des instruments dérivés. La périodicité des mesures a été fixée au mois, les calculs sont effectués par la Gestion Financière sous la responsabilité du Directeur Financier.

#### 5. Gestion du risque

Le risque de taux est encadré par des limites conformes à la norme groupe :

- limites exprimées en pourcentage du Produit Net Bancaire d'activité budgété pour l'année en cours, pour un choc de taux de + ou - 200 bp
- limite sur l'impact de ce choc de taux par rapport aux fonds propres prudentiels.

Les limites sur le risque de taux sont validées par le Conseil d'Administration.

La situation de la Caisse Régionale est présentée trimestriellement au Comité de Gestion Actif-Passif composé de la Direction Générale, du Directeur Financier, du Responsable Pilotage et Gestion Financière ainsi que du Responsable du Contrôle Permanent.

Le Comité de Gestion Actif-Passif décide des programmes de couverture sur proposition de la Direction Financière. Le Comité de Trésorerie précise la mise en œuvre des opérations.

#### 6. Méthodologie

<b>Outil utilisé</b>	Outil du groupe Cristaux 2
<b>Périodicité des mesures</b>	Mensuelle
<b>Méthode utilisée</b>	Gaps statiques avec complément dynamique sur les DAV
<b>Indicateurs utilisés</b>	Gap de taux fixe, Gap inflation, Gap synthétique, Gap optionnel, VAN
<b>Application de limites</b>	Oui, exprimées en % du PNB pour un choc de taux de +/-200 bp et sur le ratio VAN/FP
<b>Conventions</b>	Modèles d'écoulements nationaux + RA crédits et DAT PCA + complément dynamique
<b>Description du stress scénario</b>	Évolution du niveau des taux de 1% Baisse des DAV de 10% Doublement des remboursements anticipés Baisse des marchés actions de 40%

La Caisse Régionale a la possibilité d'utiliser des instruments financiers pour couvrir le risque de taux : swaps de taux, options.



## 7. Exposition

Description et définition des impasses de taux :

Les gaps (ou impasses) de taux sont calculées sur les encours moyens annuels de la façon suivante :

Gap TF (année i) = Passif TF (année i) - Actif TF (année i)

Impasses de taux Euro au 31/12/2014 (sur gap TF avec complément dynamique) :

En M€	A1	2016-2018	2019-2025	>=2026
Impasses	-349	560 (moyenne)	302 (moyenne)	148 (moyenne)

. Sur gap TF avec complément dynamique au 31/12/2014:

Sensibilité (en montant) du PNB de la première année à une hausse des taux de 100 points de base de la zone euro : -3.49 M€.

. Sur gap synthétique avec complément dynamique au 31/12/2014 :

Impact sur la valeur actuelle nette des trente prochaines années d'une hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro, en % des fonds propres prudentiels : +10.7% et impact d'une baisse de 200 points de base à -13.3% des fonds propres prudentiels.

La limite groupe interne de 10% étant dépassée au 31/12/2014, des mesures validées par le Comité de gestion Actif Passif seront mises en œuvre dès janvier 2015.

La Caisse Régionale n'est pas exposée au risque de taux sur d'autres devises que l'euro.

## XI. Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Cette activité de change concerne des opérations clientèles pour lesquelles la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur se couvre systématiquement auprès de Crédit Agricole S.A.

Conformément aux règles internes du Groupe, la Caisse Régionale s'interdit l'acquisition en direct de devises ou de titres libellés en devises. Elle peut cependant être exposée au risque de change dans le cadre de fonds ou d'OPC qu'elle détient.

Un suivi spécifique est réalisé afin de veiller à ce que cette exposition reste résiduelle.

Ainsi, pour la Caisse Régionale, la position de change nette, non couverte, doit être inférieure au seuil d'alerte de 2% des fonds propres prudentiels de la CR.

## XII. Le risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

## 8. Objectifs et politique

Les exigences en matière de liquidité sont définies par :

- le règlement CRBF n°88-01 modifié par l'arrêté du 14 janvier 2009 relatif à la liquidité modifiée;
- le règlement CRBF n°88-01 modifié par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée;
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000- 11 du 4 décembre 2000;

- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

## **9. Gestion du risque**

Le suivi du risque de liquidité et de financement est assuré par la Gestion Financière.

Le Comité de Gestion Actif-Passif valide la stratégie de gestion.

Les opérations de refinancement sont décidées par le Comité de Trésorerie, placé sous la responsabilité de la Direction Financière, dans le cadre validé par le Comité de Gestion Actif-Passif.

L'outil NEW DEAL permet la production des reportings relatifs aux indicateurs du système interne et aux ratios LCR et NSFR.

Par ailleurs, des outils de prévision ont été développés par la Caisse Régionale pour la gestion du ratio de liquidité standard, la consommation de limite court terme, le ratio de liquidité LCR et l'évolution quotidienne du solde du compte courant de trésorerie.

## **10. Conditions de refinancement en 2014**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur participe aux émissions de Covered Bonds du groupe Crédit Agricole (CA Home Loan SFH, CRH...) et reçoit sous forme d'avances spécifiques le refinancement adossé à la participation de la Caisse Régionale.

Par ailleurs, la Caisse Régionale participe aux financements BEI et CDC pilotés par Crédit Agricole SA et obtient des refinancements sous forme d'avances spécifiques.

Un programme d'émissions de CDN, BMTN, BMTN subordonnés a été défini, validé par le Conseil d'Administration et déclaré à la Banque de France.

## **11. Méthodologie**

Le pilotage de la liquidité est confié à la Gestion Financière avec les indicateurs suivants : ratio de liquidité, limite court terme fixée par le Groupe semestriellement, limite en concentration des échéances (moyen long terme), limite en prix.

Le ratio de liquidité réel et prévisionnel est calculé mensuellement et présenté en Comité de Gestion Actif-Passif. Le pilotage de ce ratio est fixé par une limite à 110 % (validée par le Conseil d'Administration) pour un minimum exigé de 100%.

Les hypothèses retenues dans les calculs prévisionnels tiennent compte :

- de l'évolution de l'activité
- des modifications dans la structure des fonds propres

## **12. Ratios de liquidité**

### **12.1. LCR**

Le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) impose de disposer des liquidités nécessaires pour faire face aux besoins de trésorerie à 1 mois.

Ce ratio entrera progressivement en vigueur avec une première exigence à 60% dès le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Au 31/12/2014, la Caisse Régionale affiche un ratio LCR à 76,7%, supérieur à 66%, seuil de référence exigé par le Groupe.

### **12.2. Ratio NSFR**

Le ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) est un ratio de liquidité moyen long terme à 1 an.

Actuellement en cours de définition, il devrait entrer en vigueur en 2018

### 12.3. Ratio de liquidité

Le ratio de liquidité réglementaire est le montant des liquidités à 1 mois pondérées divisé par le montant des engagements à 1 mois pondérés. Il doit être supérieur ou égal à 100%.

	31/12/2013	31/12/2014
Coefficient de liquidité Standard	119,71%	149,09%

### 12.4. Émissions

La Caisse Régionale a eu recours en 2014 à des émissions de CDN interbancaires pour un total de 600,75M€.

## XIII. Politique de couverture

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- couverture de juste valeur
- couverture de résultats futurs
- couverture d'un investissement net en devises

Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt global de la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur :

- les swaps sont classés en couverture de juste valeur :
  - swaps prêteurs de taux fixe pour couvrir des passifs à taux fixe (dépôts à vue, dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôts négociables, titres subordonnés remboursables, titres subordonnés à durée indéterminée, avances miroir classiques)
  - swaps emprunteurs de taux fixe pour couvrir des actifs à taux fixe (crédits sains non micro-couverts, titres disponibles à la vente sains et non micro-couverts)
- les caps et floors sont classés en couverture de flux de trésorerie.

### 13. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

La juste valeur des instruments financiers de couverture de la Caisse Régionale est déterminée par référence au marché.

La couverture de flux de trésorerie est utilisée pour la couverture de crédits à la clientèle par des options (caps et floors).

Encours au 31/12/2014 : floors 147M€ ; caps 65 M€.

### 14. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2014, la Caisse Régionale n'a pas documenté de relations de couverture d'investissement net en devise.

# RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

## I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

## II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Responsable des Risques Opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse Régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne de la Caisse Régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé, à minima trimestriellement, par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale.

## III. Méthodologie

### Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels. La validation par l'ACPR de l'utilisation de cette méthode a été actée en décembre 2007.

À l'origine, la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en CNM le 15 février 2007. Depuis lors le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information, l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs.

#### IV. Assurances et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

La Caisse Régionale a souscrit plusieurs polices d'assurance auprès de la CAMCA couvrant, notamment, les risques liés aux détournements, escroqueries, vols, destructions à la responsabilité civile professionnelle et d'exploitation et autres préjudices financiers.

Afin de couvrir les franchises d'assurance sur certains risques (préjudices financiers, escroquerie, coffres loués) la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a décidé de doter un fonds pour risques bancaire généraux propre assureur dans ses comptes individuels à hauteur de 6 248 K€.

## **RISQUES DE NON-CONFORMITÉ**

La Caisse Régionale a déployé un dispositif de prévention et de contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme.

L'évaluation des risques de non-conformité est réalisée à partir de la cartographie des risques opérationnels. Elle porte sur 32 événements de risques regroupés en 6 thèmes :

- Connaissance du client, et dispositif de Sécurité Financière
- Relation commerciale
- Conformité des opérations, des nouveaux produits et des nouvelles activités
- Conflits d'intérêts
- Règles de déontologie des personnes concernées (Collaborateurs, Administrateurs, Prestataires)
- Dispositions législatives et réglementaires

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, plan de contrôles spécifiques relatif aux risques de non-conformité...

## RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE

### BILAN 2014 MESURE DES INDICATEURS

<i>Introduction</i>	p.38
<i>Volet social</i>	p.40
<i>Volet environnemental</i>	p.59
<i>Volet sociétal</i>	p.64
<i>Indicateurs non pertinents</i>	p.72
<i>Note méthodologique</i>	p.75

## INTRODUCTION

---

### **Les spécificités d'une banque régionale, coopérative et mutualiste, « un homme, une voix »**

Le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est une banque régionale, leader sur les territoires des Alpes de Haute-Provence, des Alpes-Maritimes et du Var, desquels elle est historiquement issue et auxquels elle est statutairement attachée. Elle exerce également au sein de la Principauté de Monaco.

Son organisation coopérative (52 Caisses Locales et 635 administrateurs élus) et une représentation de ses sociétaires au sein de toutes les entités de gouvernance de la banque, lui assurent des relais d'écoute efficaces et inégalés. Chaque sociétaire peut exprimer sa vision, « un homme, une voix ». La densité de ses réseaux d'agences (227 agences) lui permet d'offrir à ses clients et sociétaires, tous les services bancaires en proximité.

Avec près d'1.8 Md€ de fonds propres, constitués de parts sociales et de réserves inaliénables, le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur satisfait à toutes les exigences réglementaires et constitue une banque solide et sûre.

### **Une attractivité liée à sa capacité à être utile à toutes les clientèles, à répondre à tous les marchés**

Le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur intervient sur tous les marchés et propose ses expertises à tous les types de clientèles, particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités publiques. Il peut aussi recourir en appui aux expertises du Groupe Crédit Agricole.

Ces attributs lui confèrent une forte attractivité. C'est ainsi qu'en 2014, 44.923 nouveaux clients lui ont fait confiance et 33 091 clients sont devenus sociétaires, preuve d'une adhésion renouvelée à un modèle de banque différent. Cette dynamique se traduit dans l'évolution de ses parts de marché (à fin novembre 2014 : 22,20% en collecte, 27,19% en crédit).

A fin 2014, la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur totalise 860 736 clients dont 354 805 sociétaires. Désormais près d'un client particulier sur deux est sociétaire du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur. L'ambition de compter 75% de sociétaires parmi ses clients à fin 2020 est en bonne voie.

### **Une innovation permanente dans ses offres de produits et services**

Le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est une banque d'intermédiation qui collecte des dépôts et de l'épargne pour financer les projets de ses clients. En 2014, la Caisse Régionale complète sa palette de produits par des offres innovantes, dont le DAT sociétaire, l'offre verte crédit consommation pour les véhicules électriques et hybrides, ainsi que par la reconnaissance de la fidélité.

En complément, le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur apporte à ses clients des solutions d'assurances des biens et des personnes (décès, accidents de la vie, complémentaire santé). La Caisse Régionale veille en permanence au bon niveau d'expertise de ses conseillers. Ainsi, en 2014, 900 collaborateurs ont été formés à l'offre santé individuelle.

Il propose enfin à ses clients des services pour la gestion de leur patrimoine immobilier : recherche de biens (résidence principale ou locative), gestion locative au travers de sa filiale spécialisée Square Habitat Provence Côte d'Azur, avec un réseau de 29 agences immobilières «Square Habitat», dont les méthodes commerciales ont été alignées sur celles de la banque, c'est-à-dire loyales.

### **Une démarche RSE, au cœur de son Projet d'Entreprise**

Le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a, dès 2007, décidé d'amplifier cette dynamique en renforçant dans son Projet d'Entreprise les démarches et actions à conduire dans le cadre de la RSE.



Cela s'est traduit par une organisation transversale dédiée, avec un Comité de Pilotage, présidé par un membre de la Direction Générale et au sein duquel chaque Direction est représentée. Au total 11 membres permanents se sont réunis 7 fois en 2014.

Son rôle est de formaliser le plan d'action annuel RSE dans le respect de la stratégie établie par la Direction Générale, d'en assurer la coordination, l'animation et la diffusion au sein de l'entreprise.

Sa mission est aussi de mesurer régulièrement les impacts des actions mises en œuvre grâce au pilotage d'indicateurs spécifiques, construits sur la base des exigences de l'article L225-102-1 du Code de commerce, issu de la loi Grenelle II et des indicateurs GRI (Global Reporting Initiative). Ce management permet d'inscrire les actions RSE dans une démarche de progrès permanent. Il constitue un gage de performance sur le long terme, mesurable par exemple par le renforcement des fonds propres (réserves, parts sociales et FRBG), à hauteur d'environ 130 millions d'euros.

### **L'originalité d'une action collective structurée, le « Pacte Coopératif et Territorial »**

Les Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel portent historiquement par leur organisation coopérative et par leurs valeurs mutualistes (proximité, responsabilité, solidarité) les principaux constituants d'une politique de RSE.

Ces engagements ont été revisités en 2013 par les 39 Caisses Régionales sous l'appellation « Pacte Coopératif Territorial », dont les cinq axes d'engagement sont : l'excellence dans les relations avec nos clients, le développement économique de nos territoires et l'environnement, la gouvernance coopérative et mutualiste, nos pratiques RH et sociales, notre responsabilité sociétale sur les territoires.

Le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur s'est résolument inscrit dans cette démarche, et a contribué à structurer les travaux au niveau national.

\*\*\*\*\*

Il appartient au Conseil d'Administration du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, conformément aux définitions et méthodes de calcul qu'elle utilise.

Les indicateurs correspondants ont été collectés pour l'année 2014 et ont été répartis en trois volets qui figurent ci-dessous : volet social, environnemental et sociétal.

Le présent bilan RSE 2014 s'appuie sur :

- les informations sociales et environnementales prévues dans la loi Grenelle 2 (article R. 225-105-1 du Code de commerce), qui structurent le reporting ;
- le « Pacte Coopératif et Territorial » élaboré dans le prolongement du projet du Groupe Crédit Agricole.

\*\*\*\*\*

**VOLET SOCIAL**

Thème de l'information Grenelle	Intitulé de l'information Grenelle	Réponses																																																						
1- Emploi	1-a Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	<p><b><u>EFFECTIF TOTAL PAR TYPE D'EMPLOI, CONTRAT ET ZONE GEOGRAPHIQUE EN 2014</u></b></p> <p><i>Effectif de l'entreprise au 31/12/2014 : Nombre de salariés employés en CDD, CDI, Contrats alternance de professionnalisation (compris)</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de contrat</th> <th>Effectifs actifs en <u>ETP</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>CDD</b></td> <td><b>146</b></td> </tr> <tr> <td>  Contrat d'apprentissage</td> <td>47</td> </tr> <tr> <td>  Contrat de Professionnalisation</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>  CDD</td> <td>82</td> </tr> <tr> <td><b>CDI</b></td> <td><b>2285</b></td> </tr> <tr> <td>  Contrat de Professionnalisation</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>  CDI</td> <td>2257</td> </tr> <tr> <td><b>Stagiaires Ecole</b></td> <td><b>2</b></td> </tr> <tr> <td><b>Total général</b></td> <td><b>2433</b></td> </tr> </tbody> </table> <p align="right">*</p> <p><b>*Effectifs ACTIFS en ETP au 31/12/2014</b></p> <p><i>Répartition de l'effectif au 31/12 par catégorie</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Type de contrat</th> <th colspan="4">Effectifs actifs en <u>ETP</u></th> <th rowspan="2">Total général</th> </tr> <tr> <th>AA</th> <th>TAU</th> <th>RM</th> <th>DIR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CDD en etp</td> <td>136</td> <td>10</td> <td></td> <td></td> <td>146</td> </tr> <tr> <td>en %</td> <td>93%</td> <td>7%</td> <td></td> <td></td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>  Contrat d'apprentissage</td> <td>47</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>47</td> </tr> <tr> <td>  Contrat de Professionnalisation</td> <td>17</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>17</td> </tr> </tbody> </table>	Type de contrat	Effectifs actifs en <u>ETP</u>	<b>CDD</b>	<b>146</b>	Contrat d'apprentissage	47	Contrat de Professionnalisation	17	CDD	82	<b>CDI</b>	<b>2285</b>	Contrat de Professionnalisation	28	CDI	2257	<b>Stagiaires Ecole</b>	<b>2</b>	<b>Total général</b>	<b>2433</b>	Type de contrat	Effectifs actifs en <u>ETP</u>				Total général	AA	TAU	RM	DIR	CDD en etp	136	10			146	en %	93%	7%			100%	Contrat d'apprentissage	47				47	Contrat de Professionnalisation	17				17
		Type de contrat	Effectifs actifs en <u>ETP</u>																																																					
		<b>CDD</b>	<b>146</b>																																																					
		Contrat d'apprentissage	47																																																					
		Contrat de Professionnalisation	17																																																					
		CDD	82																																																					
		<b>CDI</b>	<b>2285</b>																																																					
		Contrat de Professionnalisation	28																																																					
		CDI	2257																																																					
		<b>Stagiaires Ecole</b>	<b>2</b>																																																					
<b>Total général</b>	<b>2433</b>																																																							
Type de contrat	Effectifs actifs en <u>ETP</u>				Total général																																																			
	AA	TAU	RM	DIR																																																				
CDD en etp	136	10			146																																																			
en %	93%	7%			100%																																																			
Contrat d'apprentissage	47				47																																																			
Contrat de Professionnalisation	17				17																																																			

CDD	72	10			82
CDI en etp	463	1287	524	10	2285
en %	20%	56%	23%	0%	100%
Contrat de Professionnalisation	28				28
CDI	435	1287	524	10	2257
Stagiaires Ecole	2				2
<b>Total général</b>	<b>601</b>	<b>1297</b>	<b>524</b>	<b>10</b>	<b>2433</b>
en %	25%	54%	21%	0%	100%

Répartition de l'effectif entre le siège et le réseau et par zone géographique

Type de contrat	Site 04		Total 04	Site 06		Total 06	Site 83		Total 83	Total
	Agence	Siège		Agence	Siège		Agence	Siège		
<b>CDD</b>	14	2	16	48	17	65	49	16	65	146
Contrat d'apprentissage	5		5	24	1	25	17		17	47
Contrat de Professionnalisation				5	1	6	11		11	17
CDD	9	2	11	19	15	34	21	16	37	82
<b>CDI</b>	202	80	282	749	289	1038	701	263	964	2285
Contrat de Professionnalisation	1		1	13		13	14		14	28
CDI	201	80	281	736	289	1025	687	263	950	2257
Stagiaires Ecole				1	1	2				2
<b>Total général</b>	<b>216</b>	<b>82</b>	<b>298</b>	<b>798</b>	<b>307</b>	<b>1105</b>	<b>750</b>	<b>279</b>	<b>1029</b>	<b>2433</b>

**EFFECTIF TOTAL PAR TYPE D'EMPLOI, CONTRAT ET ZONE GEOGRAPHIQUE EN 2013**

*Effectif de l'entreprise au 31/12 : Nombre de salariés employés en CDD, CDI, Contrats alternance de professionnalisation (compris)*

Type de contrat	Effectifs actifs en ETP
<b>CDD</b>	<b>164</b>
Contrat d'apprentissage	42
Contrat de Professionnalisation	15
CDD	107
<b>CDI</b>	<b>2233</b>
Contrat de Professionnalisation	6
CDI	2227
<b>Stagiaires Ecole</b>	<b>3</b>
<b>Total général</b>	<b>2400</b>

\*

\*Effectifs ACTIFS en ETP au 31/12/2013

Répartition de l'effectif au 31/12 par catégorie

Type de contrat	Effectifs actifs en ETP				Total général
	AA	TAU	RM	DIR	
<b>CDD en etp</b>	159	4	1		164
<b>en %</b>	97%	2%	1%		100%
Contrat d'apprentissage	42				42
Contrat de Professionnalisation	15				15
CDD	102	4	1		107
<b>CDI en etp</b>	467	1235	520	11	2233
<b>en %</b>	21%	55%	23%	0%	100%
Contrat de Professionnalisation	6				6
CDI	461	1235	520	11	2227
<b>Stagiaires Ecole</b>	3				3
<b>Total général</b>	<b>629</b>	<b>1239</b>	<b>521</b>	<b>11</b>	<b>2400</b>
<b>en %</b>	26%	52%	22%	0%	100%

		Répartition de l'effectif entre le siège et le réseau et par zone géographique									
		Site 04		Total 04	Site 06		Total 06	Site 83		Total 83	Total
Type de contrat		Agence	Siège		Agence	Siège		Agence	Siège		
CDD		16	2	18	65	10	75	57	14	71	164
Contrat d'apprentissage		3		3	23		23	16		16	42
Contrat de Professionnalisation		2		2	7		7	6		6	15
CDD		11	2	13	35	10	45	35	14	49	107
CDI		197	81	279	729	284	1013	683	259	942	2233
Contrat de Professionnalisation					4		4	2		2	6
CDI		197	81	279	725	284	1009	681	259	940	2227
Stagiaires Ecole					1	2	3				3
<b>Total général</b>		<b>213</b>	<b>83</b>	<b>297</b>	<b>795</b>	<b>296</b>	<b>1091</b>	<b>740</b>	<b>273</b>	<b>1013</b>	<b>2400</b>

		<b>REPARTITION DES SALARIES PAR SEXE ET AGE EN 2014</b>					
		Répartition de l'effectif par sexe au 31/12/2014 : Pourcentage des femmes et des hommes employés en CDI					
		Effectifs pris en compte = <b>nombre</b> de salariés en activité au 31/12					
Type de contrat		Effectifs actifs en NOMBRE				Total général	
		Féminin	%	Masculin	%		
CDD		106	73%	40	27%	146	
Contrat d'apprentissage		23	49%	24	51%	47	
Contrat de Professionnalisation		13	76%	4	24%	17	
CDD		70	85%	12	15%	82	
CDI		1223	52%	1120	48%	2343	

Contrat de Professionnalisation	16	57%	12	43%	28
CDI	1207	52%	1108	48%	2315
Stagiaires Ecole	2	100%		0%	2
<b>Total général</b>	<b>1331</b>	<b>53%</b>	<b>1160</b>	<b>47%</b>	<b>2491</b>

*Répartition de l'effectif par catégorie d'âge au 31/12 : Pourcentage des moins de 35 ans, des : 35/55 ans et des plus de 55 ans employés en CDI*

	CDD	%/CDD	CDI	%/CDI	Stagiaires	Total général	%/Tot
1 - moins de 25 ans	76	52,1%	91	3,9%	2	169	6,8%
2 - 25-34 ans	51	34,9%	624	26,6%		675	27,1%
3 - 35-44 ans	12	8,2%	637	27,2%		649	26,1%
4 - 45-54 ans	6	4,1%	586	25,0%		592	23,8%
5 - 55-64 ans	1	0,7%	395	16,9%		396	15,9%
6 - 65 et plus		0,0%	10	0,4%		10	0,4%
<b>Total général</b>	<b>146</b>	<b>100%</b>	<b>2343</b>	<b>100%</b>	<b>2</b>	<b>2491</b>	<b>100,0%</b>

### REPARTITION DES SALARIES PAR SEXE ET AGE EN 2013

*Répartition de l'effectif par sexe au 31/12 : Pourcentage des femmes et des hommes employés en CDI*

Effectifs pris en compte = **nombre** de salariés en activité au 31/12

Type de contrat	Effectifs actifs en NOMBRE				Total général
	Féminin	%	Masculin	%	
<b>CDD</b>	<b>118</b>	<b>72%</b>	<b>46</b>	<b>28%</b>	<b>164</b>
Contrat d'apprentissage	24	57%	18	43%	42
Contrat de Professionnalisation	8	53%	7	47%	15

		CDD	86	80%	21	20%	107		
		CDI	1175	51%	1121	49%	2296		
		Contrat de Professionnalisation CDI	1175	51% 67%	6 1115	100% 49%	6 2290		
		Stagiaires Ecole	2	67%	1	33%	3		
		<b>Total général</b>	<b>1295</b>	<b>53%</b>	<b>1168</b>	<b>47%</b>	<b>2463</b>		
		<i>Répartition de l'effectif par catégorie d'âge au 31/12 : Pourcentage des moins de 35 ans, des : 35/55 ans et des plus de 55 ans employés en CDI</i>							
			CDD	%/CDD	CDI	%/CDI	Stagiaires	Total général	%/Tot
		1 - moins de 25 ans	78	48%	41	2%	2	121	5%
		2 - 25-34 ans	67	41%	576	25%	1	644	26%
		3 - 35-44 ans	10	6%	634	28%		644	26%
		4 - 45-54 ans	7	4%	581	25%		588	24%
		5 - 55-64 ans	2	1%	447	19%		449	18%
		6 - 65 et plus		0,0%	17	1%		17	1%
		<b>Total général</b>	<b>164</b>	<b>100%</b>	<b>2296</b>	<b>100%</b>	<b>3</b>	<b>2463</b>	<b>100,0%</b>
1- Emploi	1-b Les embauches et les licenciements	<b><u>TURN-OVER</u></b>							
		PCA comptabilisait 2356 CDI au 1 <sup>er</sup> janvier 2014. Pendant l'année 2014, 142 sont embauchés et 104 quittent la société.							
		<b><u>TAUX DE TURN-OVER = (143 ENTREES +104 SORTIES)/2 / 2356 CDI AU 1/1/2014</u></b>							
		➤ <b><u>SOIT 5.24 %</u></b>							
		<b><u>TAUX D'ENTREE</u></b> : Le taux d'entrée est égal au nombre des recrutements du mois/trimestre rapporté aux effectifs totaux de début de mois/trimestre et multiplié par 100							
		➤ <b><u>143/2356 = 6.07%</u></b>							
		<b><u>TAUX DE SORTIE</u></b> : Le taux de sortie est égal au nombre des départs du mois/trimestre rapporté aux effectifs totaux de							

		<p>début de mois/trimestre et multiplié par 100.</p> <p>➤ <u><math>104/2356 = 4.414 \%</math></u></p> <p><b>TAUX DE ROTATION</b> : Le taux de rotation est égal à la somme du taux d'entrée et du taux de sortie divisé par 2.</p> <p>➤ <u><math>(6.07+4.414)/2 = 5.24\%</math></u></p>
1- Emploi	1-b Les embauches et les licenciements	<p><b><u>EMBAUCHES ET LICENCIEMENTS</u></b></p> <p><i>Nombre d'embauches en CDI effectués au cours de l'année 2014</i> 143 agents</p> <p><i>Nombre d'embauches en CDI effectués au cours de l'année 2013</i> 76 agents</p> <p><i>Nombre d'embauches en CDD effectués au cours de l'année 2014</i> 334 CDD hors auxiliaires vacances</p> <p><i>Nombre d'embauches en CDD effectués au cours de l'année 2013</i> 388 CDD hors auxiliaires vacances</p> <p><i>Nombre de licenciements de salariés en CDI effectués au cours de l'année 2014</i> 4 licenciement + 10 Licenciement Art.23 ou 24 (inaptitude)</p> <p><i>Nombre de licenciements de salariés en CDI effectués au cours de l'année 2013</i> 1 licenciement + 5 Licenciements Art.23 ou 24 (inaptitude)</p>
1- Emploi	1-c Les rémunérations et leur évolution	<p><b><u>RAPPORT DU SALAIRE DE BASE DES HOMMES ET DE CELUI DES FEMMES PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE</u></b></p> <p><b>Moyenne par classification de la somme de la rémunération conventionnelle mensuelle (RCP + RCI) par sexe.</b></p> <p>La Rémunération Conventionnelle étudiée dans le tableau ci-dessous se compose :</p> <p>➤ de la RCP (Rémunération Classification Personnelle) : La RCP est soit supérieure à la RCE dans le cas où le salarié à un niveau d'expertise supérieur à son niveau de classification, soit égale à la RCE (Rémunération</p>



- Classification Emploi) : telle que présentée dans l'article 26 de la CCN  
 ➤ de la RCI (Rémunération des compétences individuelles), prévue à l'article 27 de la Convention collective nationale.

	Féminin	Masculin	Total général
<b>CLASSE 1</b>	<b>1 722 €</b>	<b>1 718 €</b>	<b>1 721 €</b>
A	1 655 €	1 697 €	1 676 €
B	1 142 €	1 404 €	1 299 €
C	1 739 €	1 739 €	1 739 €
<b>CLASSE 2</b>	<b>2 072 €</b>	<b>2 104 €</b>	<b>2 086 €</b>
D	1 931 €	1 938 €	1 933 €
E	2 023 €	1 982 €	2 007 €
F	2 253 €	2 286 €	2 272 €
<b>CLASSE 3</b>	<b>2 859 €</b>	<b>3 072 €</b>	<b>2 988 €</b>
G	2 680 €	2 659 €	2 668 €
H	3 185 €	3 318 €	3 270 €
I	4 026 €	4 327 €	4 290 €
J	4 503 €	4 603 €	4 581 €
<b>Total général</b>	<b>2 123 €</b>	<b>2 314 €</b>	<b>2 214 €</b>

### EVOLUTION DU SALAIRE MOYEN PAR CLASSE (AA – TAU – CADRES)

#### *Evolution du salaire moyen par classe (AA, TAU et cadres)*

Classe	Moyenne de SAT 2012	Moyenne de SAT 2013	Moyenne de SAT 2014
Classe 1 - AA	26 938,78 €	28 152,90 €	28 966,68 €
Classe 2 - TAU	32 991,79 €	33 847,90 €	34 585,03 €
Classe 3- Cadres	48 143,29 €	49 409,04 €	50 610,38 €
<b>Total général</b>	<b>35 674,96 €</b>	<b>36 685,62 €</b>	<b>37 546,15 €</b>

SAT : Salaire Annuel Théorique

### Définitions de la Classification

Tout emploi confié à un salarié de Caisse régionale ou d'un organisme adhérent à la présente convention est classé dans une position de classification, sous la responsabilité de la Direction de la Caisse régionale ou de l'organisme adhérent à la convention collective


Les emplois sont regroupés en trois classes et dix niveaux comme indiqué dans le tableau ci-après :

Classes	Niveaux de classification	
<b>Classe 3</b>  <b>Cadres</b>	J	<ul style="list-style-type: none"> <li>responsabilité et management d'un ensemble de domaines d'activités</li> </ul>
	I	<ul style="list-style-type: none"> <li>responsabilité et management de plusieurs domaines d'activités</li> </ul>
	H	<ul style="list-style-type: none"> <li>responsabilité et management d'un domaine d'activités</li> </ul>
	G	<ul style="list-style-type: none"> <li>responsabilité dans la réalisation et le management d'activités variées</li> </ul>
<b>Classe 2</b>  <b>TAU :</b> Techniciens et Animateurs d'unité	F	<ul style="list-style-type: none"> <li>responsabilité dans la réalisation et l'animation de nombreuses activités variées,</li> <li>contribution à la définition des règles liées à ces activités.</li> </ul>
	E	<ul style="list-style-type: none"> <li>responsabilité dans la réalisation et la coordination de nombreuses activités variées,</li> <li>participation à la définition des règles liées à ces activités.</li> </ul>
	D	<ul style="list-style-type: none"> <li>responsabilité dans la réalisation et la participation à la réalisation de nombreuses activités variées,</li> <li>participation à la définition des règles liées à ces activités.</li> </ul>
<b>Classe 1</b>  <b>AA :</b> Agents d'Application	C	<ul style="list-style-type: none"> <li>responsabilité dans la réalisation de plusieurs activités variées,</li> <li>application de règles établies.</li> </ul>
	B	<ul style="list-style-type: none"> <li>responsabilité dans la réalisation de plusieurs activités homogènes,</li> <li>application de règles établies.</li> </ul>
	A	<ul style="list-style-type: none"> <li>responsabilité dans la réalisation d'opérations homogènes,</li> <li>application de règles établies.</li> </ul>

2- Organisation du travail	2-a Organisation du temps de travail	<p><b><u>ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL</u></b></p> <p>Le temps de travail s'articule autour de trois modèles. Dans les services des sites : horaires variables sur 5 jours sur la base de 39 heures ; dans les agences : horaires fixes sur 5 jours sur la base de 39 heures ; forfaitisation des cadres - managers sur la base de 206 jours annuels.</p> <p><b><i>Heures Supplémentaires payées</i></b></p> <p>4148 heures payées en 2014 pour 535 salariés concernés.</p> <p>Cela représente un montant total de 108 311,13 €</p> <p><b><i>Effectif CDI Total à Temps Partiel</i></b></p> <table border="1" data-bbox="600 667 1563 866"> <thead> <tr> <th>Classe</th> <th>Réseau</th> <th>Siège</th> <th>Total général</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>45</td> <td>7</td> <td>52</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>102</td> <td>79</td> <td>181</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>2</td> <td>17</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td><b>Total général</b></td> <td><b>149</b></td> <td><b>103</b></td> <td><b>252</b></td> </tr> </tbody> </table>	Classe	Réseau	Siège	Total général	1	45	7	52	2	102	79	181	3	2	17	19	<b>Total général</b>	<b>149</b>	<b>103</b>	<b>252</b>
Classe	Réseau	Siège	Total général																			
1	45	7	52																			
2	102	79	181																			
3	2	17	19																			
<b>Total général</b>	<b>149</b>	<b>103</b>	<b>252</b>																			
2- Organisation du travail	2-b Absentéisme	<p><b><u>ABSENTEISME</u></b></p> <table border="1" data-bbox="600 1034 1944 1377"> <thead> <tr> <th></th> <th>Durée en jours ouvrés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>182A - Nombre de journées d'absence pour maladies</b></td> <td><b>14 019</b></td> </tr> <tr> <td>MAL : CURE MALADIE (REMUNEREE)</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>MAL : HOSPITALISATION</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>MAL : MALADIE</td> <td>13 963</td> </tr> <tr> <td>MAL : MALADIE DEMI-SALAIRE</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>MAL : MALADIE PROFESSIONNELLE</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>MAL : MALADIE SANS CERTIFICAT REMUNEREE</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table>		Durée en jours ouvrés	<b>182A - Nombre de journées d'absence pour maladies</b>	<b>14 019</b>	MAL : CURE MALADIE (REMUNEREE)	25	MAL : HOSPITALISATION	10	MAL : MALADIE	13 963	MAL : MALADIE DEMI-SALAIRE	2	MAL : MALADIE PROFESSIONNELLE	17	MAL : MALADIE SANS CERTIFICAT REMUNEREE	3				
	Durée en jours ouvrés																					
<b>182A - Nombre de journées d'absence pour maladies</b>	<b>14 019</b>																					
MAL : CURE MALADIE (REMUNEREE)	25																					
MAL : HOSPITALISATION	10																					
MAL : MALADIE	13 963																					
MAL : MALADIE DEMI-SALAIRE	2																					
MAL : MALADIE PROFESSIONNELLE	17																					
MAL : MALADIE SANS CERTIFICAT REMUNEREE	3																					

		<table border="1"> <tr> <td>182B -Nombre de journées d'absence pour longues maladies</td> <td>7 559</td> </tr> <tr> <td>MAL : LONGUE MALADIE</td> <td>7 559</td> </tr> <tr> <td>184 -Nombre de journées d'absence pour accident de travail ou de trajet</td> <td>1 756</td> </tr> <tr> <td>MAL : ACCIDENT DE TRAJET</td> <td>905</td> </tr> <tr> <td>MAL : ACCIDENT DE TRAVAIL</td> <td>852</td> </tr> <tr> <td><b>Total général</b></td> <td><b>23 335</b></td> </tr> </table> <p><b>Absentéisme : Nombre de jours d'absences / nombre de jours ouvrés*Nombre de CDI au 31/12</b></p> <p><b>23335 / (251*2380 CDI) = 3,91 %</b></p> <p>Pour les <b>jours ouvrés</b> : 365 jours, auxquels on ôte 104 jours de week-end (samedi et dimanche) et les 10 jours fériés. L'on obtient 251 <b>jours ouvrés</b> pour 2014.</p>	182B -Nombre de journées d'absence pour longues maladies	7 559	MAL : LONGUE MALADIE	7 559	184 -Nombre de journées d'absence pour accident de travail ou de trajet	1 756	MAL : ACCIDENT DE TRAJET	905	MAL : ACCIDENT DE TRAVAIL	852	<b>Total général</b>	<b>23 335</b>
182B -Nombre de journées d'absence pour longues maladies	7 559													
MAL : LONGUE MALADIE	7 559													
184 -Nombre de journées d'absence pour accident de travail ou de trajet	1 756													
MAL : ACCIDENT DE TRAJET	905													
MAL : ACCIDENT DE TRAVAIL	852													
<b>Total général</b>	<b>23 335</b>													
3- Relations sociales	3-a Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information, de consultation et de négociation	<p>Des réunions sont régulièrement organisées avec les Institutions Représentatives du Personnel, à savoir, pour l'année 2014 :</p> <p>CE : 25 CHSCT : 28 DP : 36 NAO : 8</p> <p>La Caisse Régionale exerce son activité en France et respecte à ce titre la réglementation française, qui comporte des dispositions relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective.</p>												
3- Relations sociales	3-b Le bilan des accords collectifs	<p>En 2014, 4 accords d'entreprise ont été signés :</p> <p>Avenant à l'accord portant création d'un PEE (abondement) Avenant à l'accord PEE Accord sur la classification des fonctions d'animations et de managements dans le réseau de proximité et dans le réseau entrepreneur. Accord Egalité professionnelle</p>												

<p>4- Santé et sécurité</p>	<p>4-a Les conditions de santé et de sécurité au travail</p>	<p>La santé des salariés fait l'objet de contrôles réguliers avec le service de médecine au travail, avec un renforcement des contrôles administratifs pour en assurer l'effectivité. La mise en place d'une Cellule d'Ecoute Psychologique permet d'accompagner les salariés en difficultés. En 2014, cette prestation a été confiée à une Association d'Aide aux Victimes dont la compétence et la réactivité sont à la hauteur de nos enjeux. Une attention particulière est portée à la gestion des incivilités émanant du public et de la clientèle et à l'accompagnement des salariés qui en sont victimes.</p> <p><u>Actions liées aux conditions de santé et sécurité au travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mises à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels</li> <li>- Etablissement d'un Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail</li> <li>- Convention avec l'Association Montjoye ; des psychologues assurent pour les salariés de PCA : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une permanence téléphonique : espace d'écoute et de parole</li> <li>• Des interventions sur place en cas d'incident grave</li> </ul> </li> <li>- Prévention et gestion des incivilités : <ul style="list-style-type: none"> <li>• E-learning « Incivilités et comportements agressifs » disponible pour tout CDD ou ATE intégrant les réseaux.</li> <li>• Pérennisation d'un plan de formation pluriannuel pour prévenir et gérer les incivilités</li> </ul> </li> <li>- Prévention des risques routiers <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stages de conduite (fondamentaux de la conduite professionnelle) en partenariat avec la MSA</li> <li>• Elaboration d'une convention avec les MSA Provence Azur et Alpes Provence dans le cadre de la prévention routière.</li> <li>•</li> </ul> </li> <li>- Santé au travail : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions périodiques Santé au travail et Prévention : médecins du travail et conseillers en prévention de la MSA, assistantes sociales et membres de la RH permettant de fluidifier les actions inter-entités et optimiser les actions à mettre en œuvre pour les salariés concernés.</li> </ul> </li> </ul> <p>Suivi des demandes de la médecine du travail d'aménagements de poste : Aménagements pour 121 salariés en 2014 (aménagements matériels, organisationnels et/ou avec impacts fonctionnels).</p>
-------------------------------------	--	---

4- Santé et sécurité	4-b Le bilan des accords signés avec les OS ou les RP en matière de santé ou de sécurité au travail	Accord national sur les conditions du travail dans les Caisses Régionales du février 2011 et ses avenants. Cet accord est centré sur les volets organisation, planification et suivi du travail.																									
4- Santé et sécurité	4-c Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	<table border="1" data-bbox="600 496 1787 906"> <thead> <tr> <th></th> <th>Alpes Haute Provence</th> <th>Alpes Maritimes</th> <th>Var</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Nombre total d'accidents survenus aux salariés de l'établissement</b></td> <td>17</td> <td>137</td> <td>82</td> <td>236</td> </tr> <tr> <td><b>Dont nombre d'accidents avec arrêt de travail</b></td> <td>5</td> <td>33</td> <td>22</td> <td>60</td> </tr> <tr> <td>- dont nombre d'accidents de trajet avec arrêt (déplacement domicile-lieu de travail habituel)</td> <td>6</td> <td>15</td> <td>10</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td>- dont nombre d'accidents de mission avec arrêt (déplacement professionnel)</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>1</td> <td>4</td> </tr> </tbody> </table>		Alpes Haute Provence	Alpes Maritimes	Var	TOTAL	<b>Nombre total d'accidents survenus aux salariés de l'établissement</b>	17	137	82	236	<b>Dont nombre d'accidents avec arrêt de travail</b>	5	33	22	60	- dont nombre d'accidents de trajet avec arrêt (déplacement domicile-lieu de travail habituel)	6	15	10	31	- dont nombre d'accidents de mission avec arrêt (déplacement professionnel)	1	2	1	4
	Alpes Haute Provence	Alpes Maritimes	Var	TOTAL																							
<b>Nombre total d'accidents survenus aux salariés de l'établissement</b>	17	137	82	236																							
<b>Dont nombre d'accidents avec arrêt de travail</b>	5	33	22	60																							
- dont nombre d'accidents de trajet avec arrêt (déplacement domicile-lieu de travail habituel)	6	15	10	31																							
- dont nombre d'accidents de mission avec arrêt (déplacement professionnel)	1	2	1	4																							
5- Formation	5-a Les politiques mises en place en matière de formation	 Grandes Orientations 2014-2016.doc																									
5- Formation	5-b Nombre total d'heures de formation	<p>Il y a eu 12 812 jours soit 99.934 heures de formation pour 2014 contre 81.697 heures en 2013.</p> <p>Ce chiffre est amené à évoluer du fait de certaines formations E-learning à cheval sur 2014 et 2015 (formations concernant les filières). Les personnes effectuant ces formations en 2015, seront comptabilisées dans les sessions 2014 jusqu'aux environs du mois de mars 2015 c'est à dire jusqu'à la clôture des formations pour la déclaration fiscale. Cependant l'évolution de ce chiffre restera minime.</p>																									

6- Egalité de traitement	6-a Les mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes	<b><u>EGALITE DE TRAITEMENT</u></b>				
		<i>Taux de féminisation par qualification Suivi de l'objectif fixé par accord de 30% de femmes dans les niveaux I et J en 2014</i>				
		<b>QUALIFICATION</b>	<b>Féminin</b>	<b>Masculin</b>	<b>Total général</b>	<b>Taux de féminisation</b>
		<b>CLASSE 1</b>	<b>293</b>	<b>199</b>	<b>492</b>	<b>60%</b>
		A	1	1	2	50%
		B	8	12	20	40%
		C	284	186	470	60%
		<b>CLASSE 2</b>	<b>740</b>	<b>604</b>	<b>1344</b>	<b>55%</b>
		D	72	37	109	66%
		E	482	319	801	60%
		F	186	248	434	43%
		<b>CLASSE 3</b>	<b>210</b>	<b>324</b>	<b>534</b>	<b>39%</b>
		G	149	188	337	44%
		H	54	94	148	36%
		I	5	35	40	13%
		J	2	7	9	22%
		<b>DIR</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>30%</b>
		DIR	3	7	10	30%
		<b>Total général</b>	<b>1246</b>	<b>1134</b>	<b>2380</b>	<b>52%</b>
		<b>EVOLUTION DE LA REMUNERATION 2014</b>				
		<i>Prises de responsabilité - RCE</i>				
			<b>Féminin</b>	<b>Masculin</b>	<b>Total général</b>	
		<b>Nombre de prises de responsabilité</b>	<b>222</b>	<b>218</b>	<b>440</b>	

	Féminin	Masculin	Total général
Montant moyen	105,63 €	109,27 €	107,43 €

*Prises d'expertise - RCP*

	Féminin	Masculin	Total général
Nombre de prises d'expertise	104	81	185

	Féminin	Masculin	Total général
Montant moyen	98,69 €	103,95 €	100,99 €

*Compétence - RCI*

	Féminin	Masculin	Total général
Nombre de RCI	205	245	450

	Féminin	Masculin	Total général
Montant moyen	65,38 €€	81,54 €	74,18 €

*Rattrapage des écarts lors du processus de rémunération*

*Egalité Professionnelle – Suivi de l'accord pour les retours de maternité*

Nombre d'agents concernés	Moyenne de RCI à régulariser
31	9,46 €



		<b>Equilibre dans le processus de recrutement externe 2014</b>	
		Nombre	%
		HOMMES	65 45,45%
		FEMMES	78 54,55%
		<b>TOTAL</b>	<b>143 100,00%</b>
6- Egalité de traitement	6-b Les mesures prises en faveur de l'emploi et insertion des personnes handicapées	<b><u>TAUX DE SALARIES HANDICAPES EMPLOYES</u></b>	
		<b>Nombre de travailleurs handicapés au 31/12/2014 : 75</b>	
		<b>PCA</b>	<b>Prévision 2014</b>
		Effectif d'assujettissement *	<b>2283</b>
		Taux légal d'emploi TH <b>6%</b>	137
		Unités bénéficiaires PCA	75
		Unités sous-traitance ESAT	+
			20
		Taux d'atteinte	95 / 2283= <b>4,16%</b>
		*Valorisation CDI au 31/12 : 1 x temps travail (pris intégralement si présents au 31/12) source documentation HECA --> pour nos calcul interne = CDI EMU et <b>CDD en surcroit</b>	
		PCA s'est engagé en faveur de l'intégration et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées en se dotant : - de locaux spécialement aménagés - de l'acquisition de véhicules adaptés - de la création d'une structure dédiée HECA - d'un diplôme universitaire d'assistant clientèle (depuis 2008, 94 personnes ont suivi cette formation).	

		<p><b>PCA a amplifié cette thématique en 2014 au travers d'actions majeures :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relancer la « Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé » et animer les situations personnelles connues des services RH</li> <li>- Augmenter le volume d'affaire confié à nos ESAT et à de nouvelles Entreprises Adaptées</li> <li>- Mettre en place des promotions de contrats de professionnalisation minimum sur chaque CFA</li> <li>- Ouvrir la formation en alternance à des étudiants TH en licence ou BTS.</li> </ul>																																												
6- Egalité de traitement	6-c Les politiques de lutte contre les discriminations	<p><b><u>ETRE UN EMPLOYEUR DE REFERENCE EN MATIERE DE DIVERSITE ET D'EGALITE DE TRAITEMENT</u></b></p> <p>La Caisse Régionale veille particulièrement à ce que sa politique RH ne soit pas génératrice de discriminations et permette de traduire la diversité de la société, notamment au travers de ses recrutements.</p> <p><i>Effectif de l'entreprise au 31/12/2014 : Nombre Total (Actifs + Inactifs) de salariés employés en CDD, CDI, Contrats alternance de professionnalisation (compris)</i></p> <table border="1" data-bbox="600 715 1753 1257"> <thead> <tr> <th></th> <th>FEMMES</th> <th>HOMMES</th> <th>Total général</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>CDD</b></td> <td><b>106</b></td> <td><b>40</b></td> <td><b>146</b></td> </tr> <tr> <td>CDD</td> <td>70</td> <td>12</td> <td>82</td> </tr> <tr> <td>CONTRAT APPRENTISSAGE CONTRAT</td> <td>23</td> <td>24</td> <td>47</td> </tr> <tr> <td>PROFESSIONNALISATION</td> <td>13</td> <td>4</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td><b>CDI</b></td> <td><b>1246</b></td> <td><b>1134</b></td> <td><b>2380</b></td> </tr> <tr> <td>CDI CONTRAT</td> <td>1230</td> <td>1122</td> <td>2352</td> </tr> <tr> <td>PROFESSIONNALISATION</td> <td>16</td> <td>12</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td><b>STAGIAIRE</b></td> <td><b>2</b></td> <td></td> <td><b>2</b></td> </tr> <tr> <td>STAGIAIRE</td> <td>2</td> <td></td> <td>2</td> </tr> <tr> <td><b>Total général</b></td> <td><b>1354</b></td> <td><b>1174</b></td> <td><b>2528</b></td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Répartition de l'effectif au 31/12/2014 par catégorie : Nombre de salariés employés en CDI en tant que Cadre (Resp. Management), technicien (TAU) / Agent d'Application (AA).</i></p>		FEMMES	HOMMES	Total général	<b>CDD</b>	<b>106</b>	<b>40</b>	<b>146</b>	CDD	70	12	82	CONTRAT APPRENTISSAGE CONTRAT	23	24	47	PROFESSIONNALISATION	13	4	17	<b>CDI</b>	<b>1246</b>	<b>1134</b>	<b>2380</b>	CDI CONTRAT	1230	1122	2352	PROFESSIONNALISATION	16	12	28	<b>STAGIAIRE</b>	<b>2</b>		<b>2</b>	STAGIAIRE	2		2	<b>Total général</b>	<b>1354</b>	<b>1174</b>	<b>2528</b>
	FEMMES	HOMMES	Total général																																											
<b>CDD</b>	<b>106</b>	<b>40</b>	<b>146</b>																																											
CDD	70	12	82																																											
CONTRAT APPRENTISSAGE CONTRAT	23	24	47																																											
PROFESSIONNALISATION	13	4	17																																											
<b>CDI</b>	<b>1246</b>	<b>1134</b>	<b>2380</b>																																											
CDI CONTRAT	1230	1122	2352																																											
PROFESSIONNALISATION	16	12	28																																											
<b>STAGIAIRE</b>	<b>2</b>		<b>2</b>																																											
STAGIAIRE	2		2																																											
<b>Total général</b>	<b>1354</b>	<b>1174</b>	<b>2528</b>																																											

	FEMMES	HOMMES	Total général
<b>CDI</b>	<b>1246</b>	<b>1134</b>	<b>2380</b>
AA	293	199	492
TAU	740	604	1344
CADRE	210	324	534
DIR	3	7	10
<b>Total général</b>	<b>1246</b>	<b>1134</b>	<b>2380</b>

*Répartition de l'effectif par sexe au 31/12/2014 : % des femmes et des hommes employés en CDI*

	FEMMES	HOMMES	Total général
<b>CDI</b>	<b>1246</b>	<b>1134</b>	<b>2380</b>
CONTRAT APPRENTISSAGE	16	12	28
CDI	1230	1122	2352
<b>Total général</b>	<b>1246</b>	<b>1134</b>	<b>2380</b>
%	52%	48%	100%

*Répartition de l'effectif par catégorie d'âge au 31/12/2014 : Pourcentage des moins de 35 ans, des : 35/55 ans et des plus de 55 ans employés en CDI*

	CT Pro	CDI	Total CDI	%
<b>FEMMES</b>	<b>16</b>	<b>1230</b>	<b>1246</b>	<b>52%</b>
- de 25 ans	5	41	46	2%
25-34 ans	10	310	320	13%
35-44 ans		357	357	15%
45-54 ans	1	333	334	14%
55-64 ans		186	186	8%
65 et plus		3	3	0%
<b>HOMMES</b>	<b>12</b>	<b>1122</b>	<b>1134</b>	<b>48%</b>
- de 25 ans	7	38	45	2%

25-34 ans	4	316	320	13%
35-44 ans	1	291	292	12%
45-54 ans		254	254	11%
55-64 ans		216	216	9%
65 et plus		7	7	0%
<b>Total général</b>	<b>28</b>	<b>2352</b>	<b>2380</b>	<b>100%</b>

*Répartition de l'effectif entre le siège et le réseau : Pourcentage des salariés affectés au siège et des salariés affectés dans le réseau d'agences employés en CDI*

	AGENCE	SIEGE	Total général
CDI	1717	663	2380
Pourcentage	72,14%	27,86%	100,00%

**VOLET ENVIRONNEMENTAL**

Thème de l'information Grenelle	Intitulé de l'information Grenelle	Réponses
8- Politique Générale en matière environnementale	8-a Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	<p>La Caisse Régionale a mis en place un Comité de Pilotage RSE Pacte Coopératif et Territorial, qui a pour missions la définition et la réalisation de la démarche RSE. Il est sous la responsabilité du DGA Fonctionnement avec le DRH comme rapporteur auprès du Comité de Direction. Il est constitué de membres permanents représentant chaque Direction.</p> <p>L'objectif est d'évaluer la performance de la Caisse Régionale sur les plans social, économique et environnemental, en vue de la rédaction de son rapport Pacte Coopératif et Territorial (rapport RSE), qui communique sur les engagements de la Caisse Régionale.</p> <p>Il a comme rôle opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arbitrer et décider des actions à engager</li> <li>• Piloter et reporter le plan d'actions</li> <li>• Veille réglementaire</li> <li>• Tout ceci sur la base de dossiers de choix, dossiers préparés par les différents acteurs en appui avec notre équipe d'animation / correspondant RSE.</li> <li>• In fine, manager et rédiger le rapport Pacte Coopératif et Territorial (rapport RSE)</li> </ul> <p>Il s'est réuni 7 fois en 2014 contre 4 en 2013.</p> <p>Le responsable Logistique est le correspondant RSE ; Il participe aux groupes de travail RSE au niveau du groupe Crédit Agricole.</p>
8- Politique Générale en matière environnementale	8-b Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement	Absence de formations en matière de protection de l'environnement réalisées sur 2014
9- Pollution et gestion des	9-b Les mesures de prévention de recyclage et	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte 2014 DEEE (source Sofovar) : <b>6,176 tonnes</b> ==&gt; Nos déchets informatiques sont recyclés par une entreprise locale. Elle récupère le matériel qui sera réhabilité et remis en service dans des pays en voie de développement (Inde, Pays du Maghreb...). Ce qui n'est pas réparable, sera traité (avec</li> </ul>

déchets	d'élimination des déchets	<p>traçabilité) via une filière DEEE avec des BSD.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte papier usagé/confidentiel Agences + Sièges sur 2014. Mise en place d'une garantie de suivi et de recyclage du papier récupéré (Source Shred-It) : <b>110,01 tonnes</b> recyclées pour l'année 2014. Ce qui a contribué à sauver l'équivalent de 1375 arbres de l'abattage en 2014</li> <li>Sur 7284 cartouches commandées, <b>5240 Cartouches</b> d'imprimantes recyclées (262 containers) sachant qu'il existe des cartouches non commandées chez Office Dépôt qui sont également recyclées dans ces mêmes containers.</li> </ul>																								
10- Utilisation durable des ressources	10-a Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	<p>La consommation d'eau est estimée à <b>27 192 M3</b>, sur la base des coûts 2014 (81.032 €) Cette estimation couvre la totalité du périmètre PCA (Sièges + agences)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Détail du calcul : consommation annuelle des 3 sièges + consommation annuelle sur un échantillonnage de 9 agences (petites et grandes) dans les 3 départements ramenées au nombre total d'agences (soit 252).</li> <li>Coût de la consommation 2013 (69.174€)</li> </ul>																								
10- Utilisation durable des ressources	10-b La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	<p>Poids (Tonnes) : <b>472.062 tonnes</b> pour l'année 2014 Poids (Tonnes) : <b>478.053 tonnes</b> pour l'année 2013</p> <p>(Feuilles A4, A3, chéquiers, remises personnalisées, reprographie, enveloppes, relevés de compte, STACI imprimés, ...)</p>																								
10- Utilisation durable des ressources	10-c consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">ELECTRICITE 2014</th> </tr> <tr> <th>Tarifs</th> <th>Conso (Kwh)</th> <th>TTC (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BLEU</td> <td>5 769 702</td> <td>872 110</td> </tr> <tr> <td>JAUNE</td> <td>4 161 399</td> <td>584 324</td> </tr> <tr> <td>VERT</td> <td>5 100 354</td> <td>524 347</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>15 031 455</b></td> <td><b>1 980 781</b></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">GAZ 2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	ELECTRICITE 2014			Tarifs	Conso (Kwh)	TTC (€)	BLEU	5 769 702	872 110	JAUNE	4 161 399	584 324	VERT	5 100 354	524 347	<b>Total</b>	<b>15 031 455</b>	<b>1 980 781</b>	GAZ 2014					
ELECTRICITE 2014																										
Tarifs	Conso (Kwh)	TTC (€)																								
BLEU	5 769 702	872 110																								
JAUNE	4 161 399	584 324																								
VERT	5 100 354	524 347																								
<b>Total</b>	<b>15 031 455</b>	<b>1 980 781</b>																								
GAZ 2014																										

		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Conso (m3)</th> <th>TTC (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>85 541</td> <td>4 800</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Conso (m3)	TTC (€)		85 541	4 800												
	Conso (m3)	TTC (€)																		
	85 541	4 800																		
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">FUEL 2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th></th> <th>Conso (m3)</th> <th>TTC (€)</th> </tr> <tr> <td></td> <td>127 179</td> <td>104 399</td> </tr> </tbody> </table>	FUEL 2014							Conso (m3)	TTC (€)		127 179	104 399						
FUEL 2014																				
	Conso (m3)	TTC (€)																		
	127 179	104 399																		
		<p><u>Consommation pour l'année 2013</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">ELECTRICITE (2013)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <th>Tarifs</th> <th>Conso (Kwh)</th> <th>TTC (€)</th> </tr> <tr> <td>BLEU</td> <td>5 776 310</td> <td>817 135</td> </tr> <tr> <td>JAUNE</td> <td>3 978 399</td> <td>528 118</td> </tr> <tr> <td>VERT</td> <td>3 012 251</td> <td>293 696</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>16 064 956</b></td> <td><b>2 047 642</b></td> </tr> </tbody> </table>	ELECTRICITE (2013)			Tarifs	Conso (Kwh)	TTC (€)	BLEU	5 776 310	817 135	JAUNE	3 978 399	528 118	VERT	3 012 251	293 696	<b>Total</b>	<b>16 064 956</b>	<b>2 047 642</b>
ELECTRICITE (2013)																				
Tarifs	Conso (Kwh)	TTC (€)																		
BLEU	5 776 310	817 135																		
JAUNE	3 978 399	528 118																		
VERT	3 012 251	293 696																		
<b>Total</b>	<b>16 064 956</b>	<b>2 047 642</b>																		
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">GAZ (2013)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">Infos site GDF :</td> </tr> <tr> <th></th> <th>Conso (Kwh)</th> <th>TTC (€)</th> </tr> <tr> <td></td> <td>781 248</td> <td>55 860</td> </tr> </tbody> </table>	GAZ (2013)			Infos site GDF :				Conso (Kwh)	TTC (€)		781 248	55 860						
GAZ (2013)																				
Infos site GDF :																				
	Conso (Kwh)	TTC (€)																		
	781 248	55 860																		
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">FUEL (2013)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">Selon facture :</td> </tr> <tr> <th></th> <th>Conso (m3)</th> <th>TTC (€)</th> </tr> <tr> <td></td> <td>142</td> <td>106 342</td> </tr> </tbody> </table>	FUEL (2013)			Selon facture :				Conso (m3)	TTC (€)		142	106 342						
FUEL (2013)																				
Selon facture :																				
	Conso (m3)	TTC (€)																		
	142	106 342																		
10- Utilisation durable des	10-c consommation d'énergie et mesures prises pour	La prise en compte et la réalisation d'économie d'énergie se fait à travers l'étude et la réalisation de projets. En 2014 :																		

ressources	améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place sur le site de Draguignan d'un nouveau système de Clim/Chauffage (CVC Thermo Frigo pompes) avec un outil permettant de mieux réguler le chaud/froid et donc de garantir à la fois un meilleur confort pour les agents présents mais aussi des économie d'énergie grâce à un matériel plus performant et une meilleure régulation de la température.</li> <li>Mise en place Eclairage LED sur Saint-Laurent du Var</li> <li>Signature Convention avec EDF (RPE), échanges trimestriels sur différents thèmes</li> <li>Acquisition de véhicules électriques et hybrides</li> <li>Fusion des livraisons Economat / Fournitures de bureau au travers du même véhicule (une seule livraison pour deux commandes)</li> </ul> <p>➤ <b>Production d'énergie verte par la Caisse Régionale :</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Production en (KW.h)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2012</td> <td>124733</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>163535</td> </tr> <tr> <td>2014</td> <td>167044</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Production en (KW.h)	2012	124733	2013	163535	2014	167044
Année	Production en (KW.h)									
2012	124733									
2013	163535									
2014	167044									
11- Changement climatique	11-a Les rejets de GES	<p>Sur la partie ENERGIE1 du BEGESr (SCOPE 1 &amp; 2), on constate :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2013 : 2 029 T equ CO2 (électricité, gaz, fuel)</li> <li>- En 2014 : 1 727 T equ CO2 (électricité, gaz, fuel)</li> </ul> <p>➔ soit une baisse de 17 %</p>								
11- Changement climatique	11-a Les rejets de gaz à effet de serre	<p>Eléments liés aux remboursements des déplacements professionnels des agents avec leur véhicule personnel (hors mobilité) pour 2014 :</p> <p><b>1 880 personnes</b> ont utilisé leur véhicule pour <b>3 969 172 km</b></p> <p>pour 2013 :</p> <p><b>1786 personnes</b> ont utilisé leur véhicule pour <b>3 836 456 km</b></p>								
15- Sous-traitance et fournisseurs	15-a et 15-b . Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux . Importance de la sous-	<p>Envoi d'un questionnaire RSE aux soumissionnaires d'appels d'offres (hors périmètre travaux) pour connaître leur niveau d'implication (mise en place en juillet 2014).</p> <p>Intégration de règles RSE (règles de consultation, formalisation relations, respect et engagements bilatéraux CA / prestataires, etc.).</p> <p>Pour les contrats négociés via l'Amicale Achat pour plusieurs CR, le questionnaire RSE compte pour 10 % dans la note finale de l'appel d'offres.</p>								



<p>traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de leurs RSE</p>	<p>RSE dans la politique Achat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Questionnaire RSE aux fournisseurs</li> <li>. Atelier ESAT pour la confection de Kits publicitaires (dans nos locaux sur Draguignan)</li> <li>. L'entretien des Espaces verts de nos sites administratifs et de certaines de nos agences est confié à un ESAT</li> </ul> <p>Les principales activités sous-traitées : (chiffres 2014 TTC)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyage – Société ONET : <b>2,755 M€</b></li> <li>• Maintenance Multi-Tec – Société DALKIA : <b>1,376 M€</b></li> </ul> <p>Sécurité – Société TELEM, CRITEL : <b>1,044 M€</b></p>
---	--

**VOLET SOCIÉTAL**

Thème de l'information Grenelle	Intitulé de l'information Grenelle	Réponses																											
13- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	13-a Impact territorial...en matière d'emploi et de développement régional	<p>60% des interventions réalisées dans le cadre de la démarche mutualiste (partenariats, coup de pouce mutualiste, action en direction des sociétaires) ont été réalisées par les 52 CL. Pour la fondation en 2014, 8 dossiers ont été réglés pour un total de 252 K€. Le montant total consommé au titre des partenariats pour l'ensemble des Caisses Locales en 2014 s'élève à 650 K€.</p> <p>La Caisse Régionale est un contribuable de premier plan pour la Région. Sa politique de redistribution permet de créer de la valeur sur le territoire :</p> <table border="1" data-bbox="719 628 1339 975"> <thead> <tr> <th></th> <th>31/12/2014</th> <th>31/12/2014</th> </tr> <tr> <th></th> <th>en K euros</th> <th>en % /PNB</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>PNB</b></td> <td><b>498 038</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Résultat Net</b></td> <td><b>112 143</b></td> <td><b>22,52%</b></td> </tr> <tr> <td><b>Rému parts sociales</b></td> <td><b>1 155</b></td> <td><b>0,23%</b></td> </tr> <tr> <td><b>Rému CCA</b></td> <td><b>8 404</b></td> <td><b>1,69%</b></td> </tr> <tr> <td><b>Intéressement</b></td> <td><b>13 696</b></td> <td><b>2,75%</b></td> </tr> <tr> <td><b>Participation</b></td> <td><b>3 125</b></td> <td><b>0,63%</b></td> </tr> <tr> <td><b>Investissements</b></td> <td><b>19 803</b></td> <td><b>3,98%</b></td> </tr> </tbody> </table>		31/12/2014	31/12/2014		en K euros	en % /PNB	<b>PNB</b>	<b>498 038</b>		<b>Résultat Net</b>	<b>112 143</b>	<b>22,52%</b>	<b>Rému parts sociales</b>	<b>1 155</b>	<b>0,23%</b>	<b>Rému CCA</b>	<b>8 404</b>	<b>1,69%</b>	<b>Intéressement</b>	<b>13 696</b>	<b>2,75%</b>	<b>Participation</b>	<b>3 125</b>	<b>0,63%</b>	<b>Investissements</b>	<b>19 803</b>	<b>3,98%</b>
	31/12/2014	31/12/2014																											
	en K euros	en % /PNB																											
<b>PNB</b>	<b>498 038</b>																												
<b>Résultat Net</b>	<b>112 143</b>	<b>22,52%</b>																											
<b>Rému parts sociales</b>	<b>1 155</b>	<b>0,23%</b>																											
<b>Rému CCA</b>	<b>8 404</b>	<b>1,69%</b>																											
<b>Intéressement</b>	<b>13 696</b>	<b>2,75%</b>																											
<b>Participation</b>	<b>3 125</b>	<b>0,63%</b>																											
<b>Investissements</b>	<b>19 803</b>	<b>3,98%</b>																											
13- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	13-b Impact territorial... sur les populations riveraines ou locales	<p><b><u>L'implantation géographique</u></b></p> <p>La présence géographique (en 2014)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 226 points de vente</li> <li>- 1 succursale à Monaco</li> <li>- 12 agences Entrepreneurs (Depuis Octobre 2014)</li> <li>- 5 Centres d'Affaires Entreprises</li> <li>- 3 agences Banque Privée</li> <li>- 6 agences Habitat Conseil</li> </ul> <p>Depuis sa création, la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur a adopté une stratégie de développement actif de son réseau commercial : depuis 1998, 20 agences ont été créées et depuis 2003, 184 ont été transformées</p>																											

		<p>en Nouveau Concept d'Agence.</p> <p>Les distributeurs de billets et les Points verts : Le réseau d'agences est complété par un déploiement de moyens permettant d'accéder aux services de base partout sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 85 « Points verts » situés chez des commerçants partenaires</li> <li>- 676 distributeurs sur les trois départements dont :</li> </ul> <p>Nombre de DAB/GAB sur 04 : <b>55</b>  Nombre de DAB/GAB sur 06 : <b>184</b>  Nombre de DAB/GAB sur 83 : <b>197</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-automate de versement d'espèce :  Nombre sur 04 : <b>7</b>  Nombre sur 06 : <b>25</b>  Nombre sur 83 : <b>23</b></li> <li>-automate de consultation ILS  Nombre sur 04 : <b>22</b>  Nombre sur 06 : <b>83</b>  Nombre sur 83 : <b>80</b></li> </ul> <p>La densité de ce maillage permet d'offrir un service bancaire de base partout sur le territoire, y compris dans certaines zones rurales reculées où des partenariats avec certaines communes ont été mis en œuvre dans un esprit d'équilibre et de partage des charges de ces services aux habitants.</p> <p><b><u>La banque directe : un outil complémentaire de notre présence sur le territoire</u></b></p> <p>En complément de son réseau d'agences, le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur développe des offres innovantes répondant aux nouvelles attentes de ses clients et leur donne la possibilité de communiquer avec leur banque où ils veulent et quand ils veulent, dans des conditions de sécurité garanties.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur le site <a href="http://www.ca-pca.fr">www.ca-pca.fr</a>, les clients peuvent consulter leurs comptes, réaliser de nombreuses opérations (virements, souscription de contrats, ordres de bourse etc.), procéder à des simulations, se documenter sur les produits et services, les comparer, prendre connaissance de la tarification, et accéder à des informations plus générales sur la Caisse Régionale. De plus en plus d'opérations sont possibles à distance et sur la vitrine <a href="http://ca-pca.fr">ca-pca.fr</a>.</li> <li>- Le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a lancé en 2013 l'application CA'Pocket, compatible mobile et tablette permettant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'accéder à l'ensemble des applications CA : mon Budget, Kwixo, Pacifica Assurances...</li> </ul> </li> </ul>
--	--	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de contacter son agence, prendre rendez-vous avec son conseiller</li> <li>• de consulter ses comptes, d'effectuer des opérations bancaires</li> <li>• de visualiser les actions mutualistes menées sur le territoire etc.</li> </ul> <p>La banque en ligne (2014)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 34 millions de visites sur le site <a href="http://www.ca-pca.fr">www.ca-pca.fr</a></li> <li>- 3 centres de contacts téléphoniques avec 2,5 millions d'appels téléphoniques.</li> </ul> <p>Le Crédit Agricole a développé des offres innovantes qui permettent d'informer le client rapidement de ses opérations. Par exemple, avec « Filmobile – Alerte », le client reçoit un SMS en cas de solde débiteur ou si des moyens de paiement sont disponibles en agence. Les modules du Compte à composer proposent, tous, de l'information en temps réels par système d'alerte SMS et/ou mail sur le fonctionnement des comptes des clients.</p> <p>Depuis 2011, les clients peuvent bénéficier de la solution de paiement sécurisé KWIXO leur permettant de régler, sans frais, leurs achats sur Internet et de réaliser des transferts d'argent de particulier à particulier.</p> <p><b><u>Le pouvoir de décider au plus vite et au plus près : la traduction concrète d'une banque régionale au service de sa région</u></b></p> <p>Le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est un établissement financier dont le pouvoir de décision est entièrement local et se situe au plus près de l'activité économique du territoire : toute demande de crédit est traitée dans les Alpes de Haute-Provence, les Alpes-Maritimes et le Var.</p> <p>L'efficacité dans la mise en œuvre des décisions repose sur un double principe de proximité et de délégation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité : répartis sur 3 sites administratifs à Manosque, Saint-Laurent du Var et Draguignan, les services assurent leurs missions au plus proche des agences.</li> <li>- Délégation : les collaborateurs des agences et des sites disposent de délégations élargies dans l'exercice de leurs missions (crédit, financier, bancaire, sécurité...).</li> </ul> <p>→ <b><u>Le traitement des demandes de financement</u></b></p> <p>L'instruction et la décision des demandes de crédit sont partagées entre l'agence, les services dédiés aux financements et les comités des crédits départementaux et/ou régionaux en fonction du montant du prêt, du niveau d'endettement et d'autres critères relatifs au risque.</p> <p>Ce partage est destiné à apporter une réponse rapide aux clients tout en respectant une approche prudentielle des risques dans le cadre de délégations adaptées. Ainsi, 100% des demandes de financement sont examinées et analysées par des collaborateurs ou des administrateurs régionaux.</p>
--	---

<p>13- Impact territorial, économique, et social de l'activité de la société</p>	<p>13-b Impact territorial... sur les populations riveraines ou locales</p>	<p>Dispositif d'accompagnement, au travers des Caisses Locales, des clients victimes d'un accident de la vie. Le prêt Coup de Main Mutualiste (maxi 3 K€) a été remplacé sur fin 2013 par le prêt Coup de Pouce Mutualiste (maxi 3 K€ également). Réservé aux clients sociétaires victimes d'un accident de la vie, il est cautionné à hauteur de 50% par la Caisse Locale.</p> <p>Depuis novembre 2014, la Caisse Locale décide seule pour chaque dossier. Des conventions de partenariat sont en cours avec le CCAS d'Antibes, MSA et EDF.</p> <p>STOCK Coup de pouce mutualiste : 2014 : 336 dossiers : montant initial de 722.335 euros. CRD : 292.242 euros.</p> <p>Concernant Borloo (Micro-crédit) : 2014 : 33 dossiers montant initial 104.630 euros. CRD : 26.335 euros</p> <p>En parallèle, le dispositif de traitement de la clientèle fragile mis en place depuis 2011 a été aménagé conformément aux nouvelles dispositions réglementaires. Il permet mensuellement d'identifier les clients en situation de fragilité : les clients interdits bancaires, les clients surendettés et ceux dont les frais de dysfonctionnement excèdent un certain seuil. Une fois identifiés, ces clients sont contactés par courrier afin de les inviter à se rendre dans leur agence pour que les conseillers puissent diagnostiquer les difficultés et mettre en place les solutions appropriées. L'offre Crédit Agricole qui correspond à l'offre réglementaire dédiée à la clientèle fragile, est le CAC (Compte à Composer) avec un module nommé « Budget protégé ». Ce module ainsi que le socle du CAC associé coûte 3€ et offre tout ce dont ces clients ont besoin. Tous les clients équipés de ce module + les détenteurs de CSCA « Compte clé » bénéficient d'une limitation de leurs frais de dysfonctionnement. Ce dispositif permet ainsi de protéger cette clientèle en difficulté financière.</p>
<p>13- Impact territorial, économique, et social de l'activité de la société</p>	<p>13-b Impact territorial... sur les populations riveraines ou locales</p>	<p>Le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a lancé en 2001 un Projet d'Entreprise tournée vers l'utilité client. Au cœur de ce Projet, la volonté de devenir la « Banque Personnalisée Pour Tous ». Une banque au service de tous, présente sur tous les territoires et accompagnant ses clients dans tous les moments de leur vie, les bons comme les moins bons.</p> <p>Un de ses engagements forts est le non-commissionnement de ses conseillers. Ceux-ci n'ont pas d'incitation financière à proposer un produit plutôt qu'un autre, ils peuvent ainsi délivrer en toute objectivité le conseil adapté à leurs clients.</p> <p>Depuis novembre 2014, l'acceptation des nouveaux coups de pouce mutualistes ne passe plus par un service spécialisé du siège (RCA) mais relève de la seule décision de la caisse locale avec sa caution à hauteur de 50%</p>

<p>14- Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de la société...</p>	<p>14-a Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisation</p>	<p><b><u>Le traitement des réclamations clients :</u></b></p> <p>Au Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, le traitement des réclamations s'effectue avec un a priori de confiance envers les clients. Interlocuteurs privilégiés, les collaborateurs des agences ont pour mission la prise en charge et le traitement rapide des réclamations.</p> <p>Si la réponse apportée par l'agence n'apparaît pas satisfaisante, le client peut adresser sa réclamation au Service Client qui prend alors le relais. Les réclamations peuvent être formulées par différents moyens : courrier ou site <a href="http://www.ca-pca.fr">www.ca-pca.fr</a>.</p> <p>Le Service Client analyse la réclamation en relation avec les services experts concernés et l'agence. En 2014, il a traité 2040 dossiers. Le délai moyen de réponse est de 7,93 jours calendaires, avec 64% de dossiers résolus dans un délai inférieur ou égal à 7 jours, et 97% dans les 30 jours.</p> <p>Si les échanges avec l'agence et le service client n'ont pas abouti à la résolution du litige, le client peut adresser sa demande au Médiateur bancaire.</p> <p><b><u>La mesure de la satisfaction clients :</u></b></p> <p>La CR PCA déploie désormais depuis 2011 une série d'enquête client autour de l'IRC. Ces enquêtes ont vocation à intégrer l'avis de nos clients, à améliorer nos process et à mobiliser l'ensemble de l'entreprise au service de la qualité perçue par nos clients.</p> <p>Certains de ces indicateurs rentrent dans le calcul de la REC (Rémunération Extra-Conventionnelle) de la CR, démontrant ainsi que parmi les premiers attendus de nos conseillers, il y a la satisfaction de nos clients et la qualité perçue par les clients de nos prestations de service.</p> <p>Il existe 3 types de dispositifs d'enquête :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'IRC stratégique nationale, une enquête pilotée par CASA qui interroge les habitants de notre territoire selon un panel représentatif pour comparer la perception du CA par rapport à ses concurrents locaux. Cette enquête permet également un benchmark avec les autres CR. Depuis 3 ans désormais que ce dispositif existe, PCA a été 4ème la première année, avec un IRC à -1, 1er la deuxième année avec un IRC à +1 et 4ème la 3ème année avec un IRC à -1. C'est la seule CR à avoir maintenu une place dans les 5 premiers sur les 3 ans. Au-delà la performance, c'est le signe de la constance de ses efforts et de la perception favorable de ses clients sur son territoire. Notamment, nous sommes 1ère CR et 1ere banque sur le territoire en perception auprès des Jeunes, en 2014. Cet indicateur entre dans le calcul de la REC depuis 3 ans.</li> <li>- L'IRC événementiel est une enquête qui est adressée automatiquement par mail à nos clients ayant : . Soit fait une entrée en relation avec nous</li> </ul>
--	---	--

. Soit souscrit des parts sociales  
. Soit réalisé un entretien conseil, l'entretien conseil en épargne certifié par AFNOR.  
Ces enquêtes permettent de suivre la qualité de certains traitements d'événements spécifiques dans nos relations avec nos clients.

- Les enquêtes par réseaux : pour les réseaux de proximité, la Banque Privée et le réseau Entreprise, nous déployons une enquête annuelle spécifique visant à mesurer la satisfaction globale de nos clients. L'évolution constatée entre les années N et N-1 sont objectivées et rentrent dans le calcul des REC de chacun de ces réseaux. En 2014, on constate une progression constante des 3 notes globales des réseaux de +0,08.

### **L'intégration d'une dimension environnementale et sociale dans l'offre produit.**

#### **Une large gamme de produits concourent à la RSE :**

. Offre verte : La Caisse propose un prêt auto valable pour l'achat de tout véhicule neuf ou occasion émettant au maximum 105 g. de CO2 par km parcouru, ou tout autre véhicule hybride ou électrique (durée maximum de 84 mois et montant de 50 000 euros maximum).

. Les prêts Environnement : La Caisse régionale propose une large offre de prêts destinée à financer les investissements environnementaux sur tous les marchés (particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités publiques). Pour les particuliers, elle distribue les éco-prêts à taux zéro résultant des dispositions de la loi Grenelle de l'environnement. En complément, elle propose le prêt Economie d'Energie destiné aux travaux dans les logements de plus de 2 ans. Sur les autres marchés, elle finance les investissements des énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, méthanisation, biomasse, solaire thermique,...).

. Le Livret de Développement Durable : Cette solution d'épargne pour les Particuliers permet le financement du logement social, des travaux d'économie d'énergie et des investissements des PME. A fin 2014, les encours de Livret Développement Durable se montent à 909 millions d'euros.

. Une offre spécifique de la caisse régionale au profit de l'agriculture Biologique. La caisse régionale propose une offre aux agriculteurs ayant entrepris une reconversion de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture biologique. Cette offre est constituée de 2 types de financement : une aide à la trésorerie la 1ère année de conversion pour le financement des consommables et un prêt pour l'achat de matériels permettant de passer à l'agriculture BIO pendant les 3 premières années de la conversion.

. Le livret sociétaire : à fin 2014, ce livret représente un encours de 287,4 millions d'euros, qui sont réinvestis dans le financement local.

		<p>. Accompagnement des collectivités territoriales : financements à taux préférentiels des projets Développement Durable (énergies renouvelables, eau et assainissement.....etc) et Revitalisation Rurale (pôle de santé public ou pôle culturel en zone rurale, bistrot de pays...etc). En 2014, 80 dossiers Collectivités Publiques ont été réalisés pour un montant de 16 702 511 euros en utilisant ces barèmes préférentiels.</p> <p><b><u>L'organisation mutualiste :</u></b></p> <p>Le Conseil d'Administration de PCA est composé de <b>21</b> membres (<b>4</b> femmes et <b>17</b> hommes) d'un âge moyen de 61ans, dont 8 de profession agricole ou apparentée, 5 salariés et 8 professions libérales, artisan, gérant de société.</p> <p>La moyenne au <b>31.12.2014</b> de mandature des administrateurs est de <b>7,5</b> ans. Le taux de participation des administrateurs au Conseil d'Administration est en <b>2014</b> de <b>88 %</b></p> <p>Les Conseils d'administration des 52 Caisses Locales de PCA sont composés au <b>30 juin 2014</b> de <b>635</b> Administrateurs dont <b>162</b> femmes (<b>25,5%</b>), d'un âge moyen de <b>57</b> ans avec <b>145</b> administrateurs de moins de 50 ans. Nous enregistrons 36% d'agriculteurs, <b>19%</b> de salariés et <b>13 %</b> de retraités. 34 nouveaux administrateurs ont rejoint les Conseils d'Administration.</p> <p>Le taux de participation effectif des Administrateurs au Conseil d'Administration est en moyenne pour les 52 Caisses Locales de <b>76,26 %</b>. Le Comité de Direction de la Caisse Régionale est composé de <b>10</b> membres dont <b>3</b> femmes l'âge moyen est de <b>40</b> ans</p> <p>Le taux de participation des sociétaires aux Assemblées Générales des Caisses Locales <b>2014</b> est de <b>1,86 %</b> pour <b>5 991</b> sociétaires contre <b>1,83 % en 2013</b>. Soit une progression de <b>+ 12,4 % par rapport à 2013</b>.</p>
<p>16- Loyauté des pratiques</p>	<p>16-a Actions engagées pour prévenir la corruption</p>	<p>Plusieurs dispositifs sont en place à la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur pour se prémunir contre la corruption. Ils sont décrits dans ce qui constitue le corpus des règles d'éthique de la Caisse Régionale (Règlement Intérieur, règles de déontologie, etc.)</p> <p>93,34 % de l'effectif actif est formé à la conformité sous forme de e-learning. Tout nouvel embauché est formé au moyen d'un bagage initial en e-learning + une formation en présentiel dans les 3 mois de l'embauche avec le Responsable de la Conformité. Pour tout le personnel : Un rappel sur les 3 années glissantes : 1/3 du personnel est systématiquement rappelé annuellement à la formation : Réseau, Autres fonctions</p>



		<p>95,26% % de l'effectif actif est formé à la Lutte Anti-Blanchiment (LAB) sous forme de e-learning LAB Tout nouvel embauché est formé au moyen d'un bagage initial en e-learning + une formation en présentiel dans les 3 mois de l'embauche avec le Responsable de la Conformité Pour tout le personnel : Un rappel sur les 3 années glissantes : 1/3 du personnel est systématiquement rappelé annuellement à la formation : Réseau, Autres fonctions</p> <p>90,12% de l'effectif actif formés à la fraude externe sous forme de e-learning Tout nouvel embauché et rappel à 3 ans pour tous (bagage unique)</p> <p>NB - les chiffres communiqués sont ceux arrêtés au 31/12/2014</p>
--	--	---

## INDICATEURS NON PERTINENTS

### 13 données du Grenelle non pertinentes par rapport à l'activité de la Caisse Régionale

Données du Décret Grenelle	Justification de la non pertinence
<p><b>7- PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT RELATIVES :</b></p>	
<p>7-a Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective</p>	<p>Non pertinent par rapport à l'activité directe du Groupe. En revanche, les impacts indirects sont traités notamment dans les achats.</p>
<p>7-b A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession</p>	<p>La Caisse respecte les stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives à la liberté d'association et du droit de négociation collective. Les informations sur l'organisation du dialogue social sont détaillées dans le tableau "Volet social" (informations n°3 "Relations sociales")</p>
<p>7-c A l'élimination du travail forcé ou obligatoire</p>	<p>La Caisse respecte les stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession. Les informations sur ce sujet sont détaillées dans le tableau "Volet social" (informations n°6 "Egalité de traitement").</p>
<p>7-d A l'abolition effective du travail des enfants</p>	<p>La Caisse exerce ses activités en France et n'est pas concernée par le travail forcé ou obligatoire. Les impacts indirects sont traités, notamment dans la politique d'achats.</p>
	<p>La Caisse exerce ses activités en France et n'est pas concernée par le travail des enfants. Les impacts indirects sont traités, notamment dans la politique d'achats.</p>

<b>DONNEES ENVIRONNEMENTALES</b>	<b>8- POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE</b>		
		8-c Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Non pertinent par rapport à l'activité directe de la Caisse Régionale, qui n'est pas source de pollution spécifique majeure.
		8-d Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours.	En l'absence de risque majeur lié aux impacts de l'activité de la Caisse Régionale sur l'environnement, une politique de provision de risques ne se justifie pas.
	<b>9- POLLUTION ET GESTION DES DECHETS</b>		
		9a- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Non pertinent par rapport à l'activité directe du Groupe : l'activité bancaire est peu émettrice de rejets polluants et la banque respecte les normes de traitement en vigueur en France
		9-c La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Non pertinent par rapport à l'activité directe du Groupe : peu ou pas de nuisances sonores vis-à-vis de l'externe
	<b>10- UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES</b>		
		10-b La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Non pertinent par rapport à l'activité directe du Groupe : la consommation de matières premières porte essentiellement sur l'énergie dont les consommations sont suivies dans les indicateurs environnementaux. Peu d'impact sur l'eau et pas d'impact sur les ressources rares.
		10-d L'utilisation des sols	Non pertinent par rapport à l'activité directe du Groupe : l'activité bancaire a un impact réduit sur les sols à part celle due à son emprise directe: pas de pollution directe ou de modification notable de la nature des sols.
	<b>11- CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>		

	11-b L'adaptation aux conséquences du changement climatique
	<b>12- PROTECTION DE LA BIODIVERSITE</b>
	12-a Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Non pertinent par rapport à l'activité directe du Groupe : l'impact direct de l'activité de la banque sur le changement climatique est très réduit.

Non pertinent car aucune action n'a été réalisée sur 2014

<b>DONNEES SOCIETALES</b>	<b>17 - AUTRES ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME</b>
	17-a Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Non pertinent par rapport à l'activité directe du Groupe : l'impact indirect sur les droits humains est traité notamment dans les achats

## NOTE METHODOLOGIQUE

---

Pour la rédaction du présent bilan RSE 2014 :

- Le périmètre retenu s'étend à l'exhaustivité des Sièges et des agences. Les filiales de la Caisse Régionale n'ont pas été prises en compte.  
Le CA de la filiale consolidée SAS PCA Immo au 31/12/2014 est de 248 K€. Par ailleurs, la Caisse Régionale détient deux fonds dédiés consolidés : Financière PCA et PCA LCR.
- Les indicateurs sont collectés auprès des différents services de la Caisse Régionale. Chaque service désigne un responsable de la collecte. Un point d'étape a été fait lors d'un comité de pilotage au dernier trimestre 2014. La mise à jour des données 2014 est finalisée en début d'année.
- Les données sont celles de l'année 2014 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).
- Les déchets ménagers ne sont pas traités de manière particulière, leur quantité étant très faible. Le papier représente le volume principal de déchets.
- Concernant la consommation d'eau : le nombre de régies est conséquent et diffère selon les localités. C'est pourquoi une estimation à partir du coût est réalisée. Le coût 2013 est ici pris en compte, celui de 2014 n'étant pas connu à la date de publication du présent bilan.
- Les données énergie sont communiquées à partir des factures pour le gaz et le fuel. Concernant l'électricité, les données sont communiquées par le fournisseur EDF.
- Pour les gaz à effets de serre, les calculs sont effectués via le logiciel Yzypeo.
- Les informations sur la consommation papier sont communiquées par les fournisseurs Office Dépôt et Staci, ainsi que par les services internes (Editique, services des chèques) et la filiale du groupe, CA-Titres.

\*\*\*\*\*

**INFORMATIONS REQUISES PAR L'ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE II**

Référentiel	Volet		N°	Thème	Informations	Chapitres et pages du rapport
Grenelle II	Social	I	1-a	Emploi	Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique (1)	Chapitre RSE Page 40
Grenelle II	Social	I	1-a	Emploi	Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique (2)	Chapitre RSE Page 43
Grenelle II	Social	I	1-b	Emploi	Embauches et licenciements (Turn-over)	Chapitre RSE Page 45
Grenelle II	Social	I	1-b	Emploi	Embauches et licenciements	Chapitre RSE Page 46
Grenelle II	Social	I	1-c	Emploi	Les rémunérations et leur évolution	Chapitre RSE Page 46
Grenelle II	Social	I	2-a	Organisation du travail	Organisation du temps de travail	Chapitre RSE Page 49
Grenelle II	Social	I	2-b	Organisation du travail	Absentéisme	Chapitre RSE Page 49
Grenelle II	Social	I	3-a	Relations sociales	Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information, de consultation et de négociation	Chapitre RSE Page 50
Grenelle II	Social	I	3-b	Relations sociales	Le bilan des accords collectifs	Chapitre RSE Page 50
Grenelle II	Social	I	4-a	Santé et sécurité	Les conditions de santé et de sécurité au travail	Chapitre RSE Page 51
Grenelle II	Social	I	4-b	Santé et sécurité	Le bilan des accords signés avec les OS ou les RP en matière de santé ou de sécurité au travail	Chapitre RSE Page 52
Grenelle II	Social	I	4-c	Santé et sécurité	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	Chapitre RSE Page 52
Grenelle II	Social	I	5-a	Formation	Les politiques mises en place en matière de formation	Chapitre RSE Page 52
Grenelle II	Social	I	5-b	Formation	Nombre total d'heures de formation	Chapitre RSE

						Page 52
Grenelle II	Social	I	6-a	Egalité de traitement	Les mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes	Chapitre RSE Page 53
Grenelle II	Social	I	6-b	Egalité de traitement	Les mesures prises en faveur de l'emploi et insertion des personnes handicapées	Chapitre RSE Page 55
Grenelle II	Social	I	6-c	Egalité de traitement	Les politiques de lutte contre les discriminations	Chapitre RSE Page 56
Grenelle II	Environnement	II	8-a	Politique Générale en matière environnementale	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Chapitre RSE Page 59
Grenelle II	Environnement	II	8-b	Politique Générale en matière environnementale	Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement	Chapitre RSE Page 59
Grenelle II	Environnement	II	9-b	Pollution et gestion des déchets	Les mesures de prévention de recyclage et d'élimination des déchets	Chapitre RSE Page 59
Grenelle II	Environnement	II	10-a	Utilisation durable des ressources	Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Chapitre RSE Page 60
Grenelle II	Environnement	II	10-b	Utilisation durable des ressources	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Chapitre RSE Page 60
Grenelle II	Environnement	II	10-c	Utilisation durable des ressources	Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables (1)	Chapitre RSE Page 60
Grenelle II	Environnement	II	10-c	Utilisation durable des ressources	Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables (2)	Chapitre RSE Page 61
Grenelle II	Environnement	II	11-a	Changement climatique	Les rejets de GES	Chapitre RSE Page 62
Grenelle II	Environnement	II	11-a	Changement climatique	Les rejets de gaz à effet de serre	Chapitre RSE Page 62

Grenelle II	Environnement	II	15-a 15-b	Sous-traitance et fournisseurs	. Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux . Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de leurs RSE	Chapitre RSE Page 62
Grenelle II	Sociétal	III	13-a	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	Impact territorial...en matière d'emploi et de développement régional	Chapitre RSE Page 64
Grenelle II	Sociétal	III	13-b	Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	Impact territorial... sur les populations riveraines ou locales (1)	Chapitre RSE Page 64
Grenelle II	Sociétal	III	13-b	Impact territorial, économique, et social de l'activité de la société	Impact territorial... sur les populations riveraines ou locales (2)	Chapitre RSE Page 67
Grenelle II	Sociétal	III	13-b	Impact territorial, économique, et social de l'activité de la société	Impact territorial... sur les populations riveraines ou locales (3)	Chapitre RSE Page 67
Grenelle II	Sociétal	III	14-a	Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de la société...	Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisation	Chapitre RSE Page 68
Grenelle II	Sociétal	III	16-a	Loyauté des pratiques	Actions engagées pour prévenir la corruption	Chapitre RSE Page 70



***CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL PROVENCE CÔTE D'AZUR***

**COMPTES INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE 2014**

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole  
Mutuel Provence Côte d'Azur en date du 6 février 2015 et soumis à l'approbation  
de l'Assemblée générale ordinaire en date du 27 mars 2015**

## SOMMAIRE

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....	84
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	89
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	107
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	108
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE .....	109
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES .....	112
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE.....	114
NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	116
NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF.....	116
NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	117
NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE .....	118
NOTE 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE .....	119
NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS .....	119
NOTE 14 PROVISIONS.....	120
NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT.....	121
NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES .....	122
NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	125
NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	126
NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	127
NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	128
NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS.....	129
NOTE 22 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES .....	129
NOTE 23 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME .....	130
NOTE 24 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES.....	133
NOTE 25 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....	134
NOTE 26 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE.....	135
NOTE 27 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES.....	135

NOTE 28 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....	135
NOTE 29 REVENUS DES TITRES.....	136
NOTE 30 PRODUIT NET DES COMMISSIONS .....	136
NOTE 31 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION .....	137
NOTE 32 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	137
NOTE 33 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE .....	138
NOTE 34 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION .....	138
NOTE 35 COUT DU RISQUE .....	140
NOTE 36 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	141
NOTE 37 IMPOT SUR LES BENEFICES.....	142
NOTE 38 PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS.....	142
NOTE 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	143
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE .....	143

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014

### ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>524 190</b>	<b>248 232</b>
Caisse, banques centrales		140 208	104 978
Effets publics et valeurs assimilées	5	364 092	124 640
Créances sur les établissements de crédit	3	19 890	18 614
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>3</b>	<b>2 187 523</b>	<b>2 354 779</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>4</b>	<b>14 208 389</b>	<b>13 911 092</b>
<b>Opérations sur titres</b>		<b>585 160</b>	<b>394 076</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	334 036	178 233
Actions et autres titres à revenu variable	5	251 124	215 843
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>742 216</b>	<b>756 716</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	602 998	613 994
Parts dans les entreprises liées	6-7	11 763	13 379
Immobilisations incorporelles	7	16 806	16 877
Immobilisations corporelles	7	110 649	112 466
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>304 832</b>	<b>312 400</b>
Autres actifs	8	169 794	164 351
Comptes de régularisation	8	135 038	148 049
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>18 552 310</b>	<b>17 977 295</b>

### PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>2 689</b>	<b>2 688</b>
Dettes envers les établissements de crédit	10	2 689	2 688
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>10</b>	<b>9 520 195</b>	<b>9 854 619</b>
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>11</b>	<b>5 914 320</b>	<b>5 525 138</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>12</b>	<b>767 276</b>	<b>341 231</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>297 348</b>	<b>329 267</b>
Autres passifs	13	59 346	74 440
Comptes de régularisation	13	238 002	254 827
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>179 155</b>	<b>172 770</b>
Provisions	14	164 083	157 505
Dettes subordonnées	18	15 072	15 265
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	<b>17</b>	<b>80 538</b>	<b>63 138</b>
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	<b>19</b>	<b>1 790 789</b>	<b>1 688 444</b>
Capital souscrit		83 209	83 209
Primes d'émission		247 026	247 030
Réserves		1 347 893	1 247 698
Provisions réglementées et subventions d'investissement		518	518
Report à nouveau			-254
Résultat de l'exercice		112 143	110 243
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>18 552 310</b>	<b>17 977 295</b>

## HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		<b>1 877 956</b>	<b>1 978 711</b>
Engagements de financement	25	1 021 795	1 339 058
Engagements de garantie	25	852 478	634 285
Engagements sur titres	25	3 683	5 368

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		<b>6 628 887</b>	<b>6 871 620</b>
Engagements de financement	25	405 152	983 152
Engagements de garantie	25	6 220 052	5 883 100
Engagements sur titres	25	3 683	5 368

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	28	555 664	567 550
Intérêts et charges assimilées	28	-254 957	-263 896
Revenus des titres à revenu variable	29	16 400	5 503
Commissions (produits)	30	210 675	213 887
Commissions (charges)	30	-32 021	-27 443
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	31	574	553
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	32	1 108	7 092
Autres produits d'exploitation bancaire	33	1 469	2 629
Autres charges d'exploitation bancaire	33	-874	-419
<b>Produit net bancaire</b>		<b>498 038</b>	<b>505 456</b>
Charges générales d'exploitation	34	-264 135	-263 208
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-17 684	-17 562
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>216 219</b>	<b>224 686</b>
Coût du risque	35	-17 674	-32 651
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>198 545</b>	<b>192 035</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	36	-3 157	-2 432
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>195 388</b>	<b>189 603</b>
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	37	-65 845	-71 260
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-17 400	-8 100
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>112 143</b>	<b>110 243</b>

## **NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **1.1 Cadre juridique et financier**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur 52 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses Locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur fait partie, avec 38 autres Caisses Régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses Régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,46 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,35 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014, soit 0,19 % de son capital, contre 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés et/ou de Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse Régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse Régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses Régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

## **1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

L'appartenance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

### Comptes ordinaires des Caisses Régionales

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses Régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A.

#### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

#### Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses Régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

#### Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses Régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

#### Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses Régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

#### Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses Régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses Régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le nouveau dispositif de résolution des crises bancaires introduit par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Au titre de ce mécanisme, qui devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, Crédit Agricole S.A., Organe central et membre du Réseau, doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.



L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses Régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leur fonds propres agrégés, dans la mesure où la résolution devrait intervenir avant la liquidation. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation ou de sa dissolution.

#### Garanties spécifiques apportées par les Caisses Régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses Régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1<sup>er</sup> mars 2027 sous réserve d'une résiliation anticipée totale ou partielle, ou d'une prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses Régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses Régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurance (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses Régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses Régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses Régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

### **1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2014**

Création d'un fonds dédié LCR (« PCA LCR ») de niveau 2A consolidé de 100 M€ au 1er semestre 2014, puis cession de 20 M€ de parts de ce fonds sur le second semestre.

Accroissement de 75 M€ de l'encours du fonds dédié Financière PCA.

Niveau élevé d'acquisition de titres en portefeuille CR au 1er semestre 2014 pour répondre aux besoins règlementaires de gestion du ratio LCR.

Participations :

- PCA IMMO, apport en compte-courant de 1,9 M€
- CT CAM, souscription pour 1 M€
- SACAM AVENIR, souscription pour 1,2 M€
- SAS LA BOETIE, mouvements sur le compte-courant -26,6 M€, souscription de titres pour 13,7 M€

Constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires Généraux - Gestion financière de 17,4 M€

Mise à jour des paramétrages Patric Provisions concernant l'actualisation des flux futurs de provisions : 5,5 M€ de reprises de provisions sur le 3ème trimestre 2014

Mission Asset Quality Review : impact sur le coût du risque dotations +1 M€

Convergence CDL/défaut en novembre 2014 : +9,5 M€ de créances douteuses et +0,9 M€ de dotations aux provisions associées

Inspection CA.S.A. au cours du 2ème semestre 2014 : +4 M€ de dotations aux provisions pour créances douteuses

Scission des 3 Caisses Locales Départementales au profit des 52 Caisses Locales Territoriales.

## **NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur
Recommandation ANC Relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	07 novembre 2013 N° 2013-02	1er janvier 2014 ou par anticipation au 1er janvier 2013	Oui
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable	14 janvier 2014 N° 2014-01	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes des sociétés de financement	6 février 2014 N° 2014-02	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Non

Règlement ANC relatif au plan comptable général	5 juin 2014 N° 2014-03	16 octobre 2014	Oui
Règlement ANC relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions dans les entreprises d'assurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance	5 juin 2014 N° 2014-04	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des terrains et carrières et des redevances de forage	2 octobre 2014 N° 2014-05	1er janvier 2015 ou par anticipation au 1er janvier 2014	Non
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif immobilier	2 octobre 2014 N° 2014-06	1er janvier 2015 ou par anticipation au 1er janvier 2014	Non

## 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole.
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

### **Créances restructurées**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt

- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur s'élève à 35 657 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 12 944 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Le montant au 31 décembre 2014 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite ci-dessus.

Sur ces prêts des décotes sont comptabilisées pour un montant de 181 milliers d'euros

### **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits)
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré.
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

### **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### **Traitement comptable des décotes et dépréciations**

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

### **Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

### **Risques-pays**

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

### **Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

## **2.2 Portefeuille Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

### **Titres de transaction**

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme.
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition.



### Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

### Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat.

Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

### **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

### **Titres de l'activité de portefeuille**

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent.

- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

### **Pensions livrées**

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

### **Reclassement de titres**

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.

- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas opéré, en 2014, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

## **2.3 Immobilisations**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

<b>Composant</b>	<b>Durée d'amortissement théorique</b>	<b>Durée d'amortissement utilisé</b>
Foncier	Non amortissable	Non amortissable
Gros œuvre	40 à 80 ans	25 ans
Second œuvre	20 à 40 ans	25 ans
Installations techniques	10 à 25 ans	10 ans
Agencements	5 à 15 ans	10 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)	5 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

## **2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## **2.5 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif «Dettes subordonnées».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses Régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## **2.6 Provisions**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique le règlement du ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

## **2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)**

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire. Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a constitué des fonds pour risques bancaires généraux à hauteur de 80,5 M€ qui se décomposent ainsi :

- provision propre assureur pour 6,2 M€
- provision risques activité crédit pour 56,9 M€
- provision risques gestion financière pour 17,4 M€

## **2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats ; ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

### **Opérations de couverture :**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2.1 du règlement 90-15) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2.1 du règlement 90-15) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### **Opérations de marché :**

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2.1 du règlement 90-15)
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2.1 du règlement 90-15)

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés. En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.



### Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au Règlement 90-15 relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devise, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2.1. du Règlement 90-15) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels.
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

### **2.9 Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Une provision peut être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à l'étranger.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle s'établit à 32 K€.

## **2.10 Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 25 et 26.

## **2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 28 juin 2013.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

## **2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi**

### **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

#### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en «frais de personnel».

### **2.13 Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'est pas concernée par ces dispositions.

### **2.14 Charges et produits exceptionnels**

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

## **2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

### NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2014							31/12/2013
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	4 868				4 868		4 868	3 976
à terme	11 999	139	193		12 331	3	12 334	11 934
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				2 688	2 688		2 688	2 704
<b>Total</b>	<b>16 867</b>	<b>139</b>	<b>193</b>	<b>2 688</b>	<b>19 887</b>	<b>3</b>	<b>19 890</b>	<b>18 614</b>
<b>Dépréciations</b>							0	0
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>19 890</b>	<b>18 614</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	390 354				390 354	4	390 358	355 351
Comptes et avances à terme	357 577	77 501	484 569	822 769	1 742 416	21241	1 763 657	1 965 916
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				33 500	33 500	8	33 508	33 512
<b>Total</b>	<b>747 931</b>	<b>77 501</b>	<b>484 569</b>	<b>856 269</b>	<b>2 166 270</b>	<b>21 253</b>	<b>2 187 523</b>	<b>2 354 779</b>
<b>Dépréciations</b>							0	0
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>2 187 523</b>	<b>2 354 779</b>
<b>TOTAL</b>							<b>2 207 413</b>	<b>2 373 393</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 36 188 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 42 267 milliers d'euros.

Pas de créances sur les établissements de crédit éligibles au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

## NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

### 4.1 Opérations avec la clientèle - Analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	14 776	209			14 985	158	15 143	19 072
Autres concours à la clientèle	633 620	952 522	3 831 289	8 609 191	14 026 622	70 899	14 097 521	13 765 051
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	270 834				270 834	2 002	272 836	307 175
<b>Dépréciations</b>							-177 111	-180 206
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>14 208 389</b>	<b>13 911 092</b>

Pas de prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle.

Parmi les créances sur la clientèle 3 974 872 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2014 contre 3 981 251 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2014 s'élève à 35 657 milliers d'euros contre 12 944 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Le montant au 31 décembre 2014 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite dans la note 2 sur les Principes et méthodes comptables.

### 4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014					31/12/2013				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	8 611 325	134 202	29 311	60 484	23 683	8 191 687	123 676	25 292	63 156	22 376
Autres professionnels	1 875 635	85 714	26 320	47 837	23 777	1 862 103	85 335	26 130	50 961	24 712
Clientèle financière	143 195	2 145	777	1 392	777	142 953	1 241	773	904	773
Entreprises	1 832 810	82 889	29 263	54 478	28 005	1 889 639	80 103	28 735	52 262	28 122
Collectivités publiques	1 529 869	17	17	17	17	1 615 361	292	17	159	17
Agriculteurs	313 394	15 906	6 239	11 515	6 104	311 169	16 683	6 307	12 436	6 183
Autres agents économiques	79 272	2 335	201	1 388	178	78 386	395	234	328	220
<b>TOTAL</b>	<b>14 385 500</b>	<b>323 208</b>	<b>92 128</b>	<b>177 111</b>	<b>82 541</b>	<b>14 091 298</b>	<b>307 725</b>	<b>87 488</b>	<b>180 206</b>	<b>82 403</b>

## NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2014					31/12/2013
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :				359 730	359 730	122 621
- dont surcote restant à amortir						
- dont décote restant à amortir						
Créances rattachées				4 362	4 362	2 019
Dépréciations						
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>364 092</b>	<b>364 092</b>	<b>124 640</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics		5 033		327 755	332 788	179 154
Autres émetteurs						
- dont surcote restant à amortir						
- dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		19		4 605	4 624	2 565
Dépréciations		-2 455		-922	-3 377	-3 486
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>2 597</b>	<b>0</b>	<b>331 438</b>	<b>334 036</b>	<b>178 233</b>
Actions et autres titres à revenu variable		250 411	800		251 211	215 871
Créances rattachées						
Dépréciations			-88		-88	-28
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>250 411</b>	<b>712</b>	<b>0</b>	<b>251 124</b>	<b>215 843</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>253 008</b>	<b>712</b>	<b>695 530</b>	<b>949 250</b>	<b>518 716</b>
<b>Valeurs estimatives</b>	<b>0</b>	<b>257 131</b>	<b>712</b>	<b>740 550</b>	<b>998 393</b>	<b>528 297</b>

(1) Dont 42 267 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2014 et 48 047 milliers d'euros au 31 décembre 2013

### Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 4 142 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 2 041 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 53 744 milliers d'euros au 31 décembre 2014, contre 12 244 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

## 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Administration et banques centrales (y compris Etats)	97 319	
Etablissements de crédit	169 903	130 919
Clientèle financière	297 471	244 753
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	19 305	19 353
Divers et non ventilés		
<b>Total en principal</b>	<b>583 998</b>	<b>395 025</b>
Créances rattachées	4 624	2 565
Dépréciations	-3 464	-3 514
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>585 160</b>	<b>394 076</b>

## 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2014				31/12/2013			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
(en milliers d'euros)								
Titres à revenu fixe ou variable	332 788	359 730	251 211	943 729	179 153	122 621	215 871	517 645
dont titres cotés	327 043	359 730		686 773	174 125	122 621		296 746
dont titres non cotés (1)	5 745		251 211	256 956	5 028		215 871	220 899
Créances rattachées	4 624	4 362		8 986	2 565	2 019		4 584
Dépréciations	-3 377		-88	-3 465	-3 486		-28	-3 514
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>334 036</b>	<b>364 092</b>	<b>251 124</b>	<b>949 250</b>	<b>178 233</b>	<b>124 640</b>	<b>215 843</b>	<b>518 716</b>

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 251 124 milliers d'euros

Dont OPCVM français de capitalisation 120 723 milliers d'euros



Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 210 376 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2014 s'élève à 214 252 milliers d'euros. La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2014:

	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
<i>(en milliers d'euros)</i>		
OPCVM monétaires	40 036	40 250
OPCVM obligataires	79 975	80 937
OPCVM actions	800	712
OPCVM autres	130 401	133 315
<b>TOTAL</b>	<b>251 211</b>	<b>255 215</b>

### 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>							
Valeur Brute	2 719	1 978	188 901	139 191	332 789	4 624	337 413
Dépréciations					0		-3 377
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					<b>332 789</b>	<b>4 624</b>	<b>334 036</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>					0		0
Valeur Brute		49 962	52 996	256 772	359 730	4 362	364 092
Dépréciations					0		0
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					<b>359 730</b>	<b>4 362</b>	<b>364 092</b>
<b>TOTAL</b>							<b>698 128</b>
							<b>302 872</b>

## NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
<b>FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>											
<b>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de l'entité</b>					<b>612 418</b>	<b>593 918</b>	<b>12 900</b>				
- Autres parts dans les entreprises liées					<b>14 500</b>	<b>8 343</b>	<b>3 382</b>				
S.A.S.U PCA IMMO	EUR	13 500	-5 967	100.00%	13 500	7 533	3 382		374	-3 330	
S.A.S.U CREAZUR	EUR	1 000	-190	100.00%	1 000	810			10	-111	
- Autres titres de participations					<b>597 918</b>	<b>585 575</b>	<b>9 518</b>				
S.N.C. CA TITRES	EUR	15 244	37 432	1.94%	1 119	1 119			115 780	1 490	
S.A.S. SACAM IMMOBILIER	EUR	136 759	-237	3.15%	4 304	4 304			9	-231	
S.A.S. SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	725 471	12 623	2.79%	20 351	20 239	9 518		39 968	11 720	319
S.A.S. SACAM FIA-NET EUROPE	EUR	47 185	-21 249	4.15%	1 957	168				-6 932	
S.A.S. SACAM PARTICIPATIONS	EUR	62 558	8 707	2.90%	2 100	2 100			3 132	1 769	
S.A.S. SACAM AVENIR	EUR	113 464	-70	3.71%	5 415	5 145			1	-21	
S.A.S. SOFIPACA	EUR	17 000	11 128	49.49%	10 395	10 395			2 738	1 121	526
S.A.S. RUE LA BOETIE	EUR	2 480 628	14 885 122	2.78%	524 896	524 896			99 002	-5 606	13 423
S.A.S. SACAM FIRECA	EUR	22 510	1 009	3.14%	1 404	739				-134	
S.A.S. SACAM INTERNATIONAL	EUR	522 023	80 544	2.77%	24 974	15 467			81 207	80 712	1 265
S.A.S. CTCAM	EUR	511	36 479	1.66%	1 003	1 003			61 981	1 753	
<b>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de l'entité</b>					<b>3 665</b>	<b>3 440</b>	<b>521</b>				
Autres titres de participations					3 665	3 440	521				378
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS</b>					<b>616 083</b>	<b>597 358</b>	<b>13 421</b>	<b>0</b>			

(en milliers d'euros)

## 6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	14 500	8 343	14 500	11 859
Titres cotés				
Avances consolidables	3 382	3 382	1 500	1 500
Créances rattachées	38	38	20	20
Dépréciations	-6 157		-2 641	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>11 763</b>	<b>11 763</b>	<b>13 379</b>	<b>13 379</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	601 583	729 726	585 858	683 849
Titres cotés				
Avances consolidables	10 040	10 039	36 863	36 864
Créances rattachées	298	298	305	305
Dépréciations	-12 568		-12 695	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>599 353</b>	<b>740 063</b>	<b>610 331</b>	<b>721 018</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	3 646	3 689	3 648	3 691
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées			15	15
Dépréciations				
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>3 646</b>	<b>3 689</b>	<b>3 663</b>	<b>3 706</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>602 998</b>	<b>743 752</b>	<b>613 994</b>	<b>724 724</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>614 761</b>	<b>755 515</b>	<b>627 373</b>	<b>738 104</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Total valeurs brutes</b>				
Titres non cotés	619 729	741 758	604 006	699 499
Titres cotés				
<b>TOTAL</b>	<b>619 729</b>	<b>741 758</b>	<b>604 006</b>	<b>699 499</b>

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

## NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2014
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	14 500				14 500
Avances consolidables	1 500	1 882			3 382
Créances rattachées	21	48	-31		38
Dépréciations	-2 641	-3 516			-6 157
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>13 380</b>	<b>-1 586</b>	<b>-31</b>	<b>0</b>	<b>11 763</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation</b>					
Valeurs brutes	585 858	15 913	-186		601 583
Avances consolidables	36 863	13 660	-40 483		10 040
Créances rattachées	305	1 444	-1 451		298
Dépréciations	-12 695	-1 803	1 929		-12 569
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>610 331</b>	<b>29 214</b>	<b>-40 191</b>	<b>0</b>	<b>599 352</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	3 648		-2		3 646
Avances consolidables					0
Créances rattachées	15		-15		0
Dépréciations					0
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>3 663</b>	<b>0</b>	<b>-17</b>	<b>0</b>	<b>3 646</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>613 994</b>	<b>29 214</b>	<b>-40 208</b>	<b>0</b>	<b>602 998</b>
<b>TOTAL</b>	<b>627 374</b>	<b>27 628</b>	<b>-40 239</b>	<b>0</b>	<b>614 761</b>

**Immobilisations corporelles et incorporelles**

	01/01/2014	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2014
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	288 146	17 036	-2 502	-1 328	301 352
Amortissements et dépréciations	-175 680	-17 495		2 472	-190 703
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>112 466</b>	<b>-459</b>	<b>-2 502</b>	<b>1 144</b>	<b>110 649</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	35 346	156	-38		35 464
Amortissements et dépréciations	-18 469	-189			-18 658
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>16 877</b>	<b>-33</b>	<b>-38</b>	<b>0</b>	<b>16 806</b>
<b>TOTAL</b>	<b>129 343</b>	<b>-492</b>	<b>-2 540</b>	<b>1 144</b>	<b>127 455</b>

## NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instruments conditionnels achetés	1 643	2 307
Comptes de stock et emplois divers	1 339	1 976
Débiteurs divers	24	159 618
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	166 788	450
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>169 794</b>	<b>164 351</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	43 519	83 809
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	9	2
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	788	1 438
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	13 933	17 576
Autres produits à recevoir	39 971	42 980
Charges à répartir (2)	61	82
Autres comptes de régularisation	36 758	2 163
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>135 038</b>	<b>148 049</b>
<b>TOTAL</b>	<b>304 832</b>	<b>312 400</b>

(1) les montants incluent les créances rattachées.

(2) Cette ligne intègre les charges à répartir sur les "Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires" présentées de façon distincte jusqu'en 2013.

## NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2014	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2014
Sur opérations interbancaires et assimilées						0
Sur créances clientèle	180 206	50 524	-50 950	-2 669	-1	177 111
Sur opérations sur titres	3 514	105	-155			3 464
Sur valeurs immobilisées	15 337	5 318	-1 929		1	18 726
Sur autres actifs	3 582	553	-377			3 758
<b>TOTAL</b>	<b>202 639</b>	<b>56 500</b>	<b>-53 411</b>	<b>-2 669</b>	<b>0</b>	<b>203 059</b>

## NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014							31/12/2013
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
· à vue	1				1		1	
· à terme		2 688			2 688		2 688	2 688
Valeurs données en pension					0		0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1</b>	<b>2 688</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 689</b>	<b>0</b>	<b>2 689</b>	<b>2 688</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	23 664				23 664	17	23 681	32 577
Comptes et avances à terme	1 446 723	1 985 742	3 703 266	2 338 921	9 474 652	21 863	9 496 515	9 822 042
Titres donnés en pension livrée					0		0	
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 470 387</b>	<b>1 985 742</b>	<b>3 703 266</b>	<b>2 338 921</b>	<b>9 498 316</b>	<b>21 880</b>	<b>9 520 195</b>	<b>9 854 619</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 470 388</b>	<b>1 988 430</b>	<b>3 703 266</b>	<b>2 338 921</b>	<b>9 501 005</b>	<b>21 880</b>	<b>9 522 884</b>	<b>9 857 307</b>

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale.

## NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

### 11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Comptes ordinaires créditeurs	3 810 082				3 810 082	181	3 810 263
Comptes d'épargne à régime spécial :	38 497				38 497		37 701
· à vue	38 497				38 497		37 701
· à terme					0		0
Autres dettes envers la clientèle :	216 645	313 241	1 396 320	112 652	2 038 858	26 702	1 884 213
· à vue	32 796				32 796		26 808
· à terme	183 849	313 241	1 396 320	112 652	2 006 062	26 702	1 857 405
Valeurs données en pension livrée					0		0
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 065 224</b>	<b>313 241</b>	<b>1 396 320</b>	<b>112 652</b>	<b>5 887 437</b>	<b>26 883</b>	<b>5 914 320</b>

### 11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Particuliers	3 253 096	3 043 473
Autres professionnels	634 034	507 556
Clientèle financière	29 493	34 255
Entreprises	1 569 691	1 535 315
Collectivités publiques	31 754	30 139
Agriculteurs	173 017	160 207
Autres agents économiques	196 352	189 282
<b>Total en principal</b>	<b>5 887 437</b>	<b>5 500 227</b>
Dettes rattachées	26 883	24 911
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>5 914 320</b>	<b>5 525 138</b>



## NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

### 12.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse					0		0
Titres du marché interbancaire					0		0
Titres de créances négociables	315 000	390 000	752	60 000	765 752	1 524	341 231
Emprunts obligataires					0		0
Autres dettes représentées par un titre					0		0
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>315 000</b>	<b>390 000</b>	<b>752</b>	<b>60 000</b>	<b>765 752</b>	<b>1 524</b>	<b>341 231</b>

## NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation	1	
Créditeurs divers	58 034	72 014
Versements restant à effectuer sur titres	1 310	2 426
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>59 346</b>	<b>74 440</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	6 702	18 876
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	6 010	
Produits constatés d'avance	119 590	117 551
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	17 434	14 508
Autres charges à payer	73 935	79 141
Autres comptes de régularisation	14 329	24 750
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>238 002</b>	<b>254 827</b>
<b>TOTAL</b>	<b>297 348</b>	<b>329 267</b>

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

## **NOTE 14 PROVISIONS**

<i>(en milliers d'euro)</i>	<b>Solde au 01/01/2014</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises utilisées</b>	<b>Reprises non utilisées</b>	<b>Autres mouvements</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	1 734			-546		1 188
Provisions pour autres engagements sociaux	1 510	173	-112			1 571
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	2 510	3 998		-422	1	6 087
Provisions pour litiges fiscaux (1)	108	23		-97		34
Provisions pour autres litiges	19 537	6 127	-190	-3 126		22 348
Provisions pour risques de crédit (2)	103 390	4 200		-8 660		98 930
Provisions pour risques opérationnels (3)	3 337	93		-62		3 368
Autres provisions	16 732	6 160	-5 225	-1 150		16 517
Provisions sur participations (4)	500			-190		310
Provisions pour impôts	185		-185			
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (5)	7 962	5 769				13 731
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>157 505</b>	<b>26 543</b>	<b>-5 712</b>	<b>-14 253</b>	<b>1</b>	<b>164 083</b>

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations ...

(5) Voir note 15 ci-après

## **NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT**

### **Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	620 049	361 346
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	473 017	498 277
Ancienneté de plus de 10 ans	635 705	729 465
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 728 770</b>	<b>1 589 087</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>178 349</b>	<b>195 412</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>1 907 119</b>	<b>1 784 499</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

### **Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Plans d'épargne-logement	5 845	7 087
Comptes épargne-logement	17 795	21 082
<b>TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>23 639</b>	<b>28 169</b>

### **Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	-4 333	-94
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	-2 068	-1 255
Ancienneté de plus de 10 ans	-7 330	-6 613
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>-13 731</b>	<b>-7 962</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>		
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>-13 731</b>	<b>-7 962</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014	Dotations	Reprises	31/12/2014
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	-7 962	-5 769		-13 731
<b>Comptes épargne-logement :</b>				0
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>-7 962</b>	<b>-5 769</b>	<b>0</b>	<b>-13 731</b>

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2014 est liée à l'actualisation du modèle de calcul. Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

## **NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

### **Définitions :**

**Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi** désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

**Les régimes à prestations définies** désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

**Les régimes à cotisations définies** désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

D'autre part, la recommandation 2013-02 du 07 novembre 2013 reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

### Variation dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	31 966	31 154
Coût des services rendus sur l'exercice	2 061	2 236
Coût financier	974	897
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	33	-24
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-1 699	-1 772
(Gains) / pertes actuariels	5 169	-525
<b>DETTE ACTUARIELLE AU-31/12/N</b>	<b>38 504</b>	<b>31 966</b>

### Détail de la charge comptabilisée au résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Coût des services rendus	2 061	2 236
Coût financier	974	897
Rendement attendu des actifs	-920	-819
Coût des services passés		
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	-19	12
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>2 096</b>	<b>2 326</b>

### Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	30 708	28 773
Rendement attendu des actifs	920	819
Gains / (pertes) actuariels	-118	-61
Cotisations payées par l'employeur	2 641	2 973
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	33	-24
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-1 699	-1 772
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>32 485</b>	<b>30 708</b>

### Composition des actifs des régimes

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a souscrit des assurances auprès de PREDICA et ADICAM en couverture de ses engagements et les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance éligibles.

### Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	38 504	31 966
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	4 831	475
Juste valeur des actifs fin de période	-32 485	-30 708
<b>POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>10 850</b>	<b>1 734</b>

### Rendement des actifs des régimes (1)

	31/12/2014	
	Basse	Haute
<b>Fourchette de taux en %</b>		
Taux de rendement effectif des actifs de régimes	2,45	2,49
Taux d'actualisation	1,45	1,74

(1) Selon régime.

### Hypothèses actuarielles utilisées (1)

Au 31 décembre 2014, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement comprise dans une fourchette de 0,8% et 6,10%.
- Une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement comprise dans une fourchette de 0,9% et 6,73%.

(1) Selon régime.

### NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Fonds pour risques bancaires généraux	80 538	63 138
<b>Valeur au bilan</b>	<b>80 538</b>	<b>63 138</b>

## NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014							31/12/2013
	≤ 3mois	> 3 mois ≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Dettes subordonnées à terme</b>	0	0	15 000	0	15 000	72	15 072	15 072
Euro			15 000		15 000	72	15 072	15 072
Dollar					0		0	
...					0			
Autres					0			
<b>Titres et emprunts participatifs</b>					0	0	0	
<b>Autres emprunts subordonnés à terme</b>					0	0	0	
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée</b>				0	0	0	0	0
Euro					0		0	
Dollar					0		0	
...					0			
Autres					0			
<b>C/C bloqués des Caisses Locales</b>					0	0	0	193
<b>Dépôts de Garantie à caractère mutuel</b>					0	0	0	
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>	<b>72</b>	<b>15 072</b>	<b>15 265</b>

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 560 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 753 milliers d'euros au 31 décembre 2013.



## NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

### Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecarts conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Solde au 31 Décembre 2012</b>	<b>83 209</b>	<b>812 471</b>	<b>0</b>	<b>578 936</b>	<b>0</b>	<b>518</b>	<b>109 042</b>	<b>1 584 176</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2012							-9 885	-9 885
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves		74 367		28 952				103 320
Affectation du résultat social 2012							-99 157	-99 157
Report à nouveau débiteur				-254				-254
Résultat de l'exercice 2013							110 243	110 243
Autres variations								0
<b>Solde au 31 Décembre 2013</b>	<b>83 209</b>	<b>886 838</b>	<b>0</b>	<b>607 635</b>	<b>0</b>	<b>518</b>	<b>110 243</b>	<b>1 688 444</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2013							-9 794	-9 794
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves		75 147		25 045				100 192
Affectation du résultat social 2013							-100 449	-100 449
Report à nouveau débiteur				254				254
Résultat de l'exercice 2014							112 143	112 143
Autres variations								-1
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>83 209</b>	<b>961 985</b>	<b>0</b>	<b>632 934</b>	<b>0</b>	<b>518</b>	<b>112 143</b>	<b>1 790 789</b>

(1) Dont 20 802K€ d'émission de Certificats Coopératifs d'Association souscrit par Crédit Agricole S.A.

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 01/01/2014	Nombre de titres émis	Réduction de capital – Titres auto détenus	Nombre de titres au 31/12/2014	% du capital	% des droits de vote
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0%</b>	
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>1 386 816</b>			<b>1 386 816</b>	<b>25%</b>	
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 386 816			1 386 816	25%	
<b>Parts sociales</b>	<b>4 160 470</b>	<b>1 474 995</b>	<b>-1 474 995</b>	<b>4 160 470</b>	<b>75%</b>	<b>100,00%</b>
Dont 52 Caisses Locales	4 160 448	1 474 995	-1 474 995	4 160 448	75%	92,20%
Dont 21 administrateurs de la CR	21			21	0%	7,45%
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	0%	0,35%
<b>TOTAL</b>	<b>5 547 286</b>	<b>1 474 995</b>	<b>-1 474 995</b>	<b>5 547 286</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

La valeur nominale des titres est de 15 € (quinze euros) et le montant total du capital est de 83 209 K€

## **NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Capitaux propres	1 790 789	1 688 444
Fonds pour risques bancaires généraux	80 538	63 138
Dettes subordonnées et titres participatifs	15 072	15 265
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>1 886 399</b>	<b>1 766 847</b>

## NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013 corrigé	Solde au 31/12/2013
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
<b>Créances</b>	<b>3 608</b>	<b>1 876</b>	<b>92 523</b>
Sur les établissements de crédit et institutions financières			92 523
Sur la clientèle	3 608	1 876	
Obligations et autres titres à revenu fixe			
<b>Dettes</b>	<b>117 576</b>	<b>104 914</b>	<b>623</b>
Sur les établissements de crédits et institutions financières	116 773	103 891	623
Sur la clientèle	803	1 023	
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées			
<b>Engagements donnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit			
Engagements de financement en faveur de la clientèle			
Garanties données à des établissements de crédit			
Garanties données à la clientèle			
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise			
Autres engagements donnés			

## NOTE 22 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Devises				
Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>17 719</b>	<b>17 707</b>	<b>14 693</b>	<b>14 683</b>
Devises	9 125	9 125	7 276	7 276
Euros	8 594	8 582	7 417	7 407
<b>Prêts et emprunts en devises</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 719</b>	<b>17 707</b>	<b>14 693</b>	<b>14 683</b>

## NOTE 23 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2014			31/12/2013
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Opérations fermes</b>	<b>6 006 000</b>	<b>25 618</b>	<b>6 031 618</b>	<b>6 699 818</b>
<b>Opérations sur marchés organisés (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>48 430</b>
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	48 430
<b>Opérations de gré à gré (1)</b>	<b>6 006 000</b>	<b>25 618</b>	<b>6 031 618</b>	<b>6 651 388</b>
Swaps de taux d'intérêt	6 006 000	25 618	6 031 618	6 651 388
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
FRA			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>212 143</b>	<b>2 800</b>	<b>214 943</b>	<b>280 979</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>212 143</b>	<b>2 800</b>	<b>214 943</b>	<b>280 979</b>
Options de swap de taux				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	212 143	1 400	213 543	279 299
Vendus		1 400	1 400	1 680
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés			0	
Vendus			0	
<b>Dérivés de crédit</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés			0	
Vendus			0	
<b>TOTAL</b>	<b>6 218 143</b>	<b>28 418</b>	<b>6 246 561</b>	<b>6 980 797</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

### 23.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2014			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	1 607 900	3 131 458	1 292 261	1 607 900	3 131 458	1 292 261			
Caps, Floors, Collars	0	107 800	107 143		107 800	107 143			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
<b>Sous total</b>	<b>1 607 900</b>	<b>3 239 258</b>	<b>1 399 404</b>	<b>1 607 900</b>	<b>3 239 258</b>	<b>1 399 404</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	35 427	0	0	35 427					
<b>Sous total</b>	<b>35 427</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35 427</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 643 327</b>	<b>3 239 258</b>	<b>1 399 404</b>	<b>1 643 327</b>	<b>3 239 258</b>	<b>1 399 404</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	Total 31/12/2013			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	1 771 116	3 208 322	1 671 950	1 771 116	3 208 322	1 671 950			
Caps, Floors, Collars	0	158 360	122 619		158 360	122 619			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	48 430	0	0				48 430		
<b>Sous total</b>	<b>1 819 546</b>	<b>3 366 682</b>	<b>1 794 569</b>	<b>1 771 116</b>	<b>3 366 682</b>	<b>1 794 569</b>	<b>48 430</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	29 376	0	0	29 376					
<b>Sous total</b>	<b>29 376</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29 376</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 848 922</b>	<b>3 366 682</b>	<b>1 794 569</b>	<b>1 800 492</b>	<b>3 366 682</b>	<b>1 794 569</b>	<b>48 430</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 23.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

	31/12/2014		31/12/2013	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	-174 964	6 031 618	-64 366	6 651 388
Forward taux				
Caps, Floors, Collars	4	214 943	47	280 979
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				48 430
<b>Sous total</b>	<b>-174 960</b>	<b>6 246 561</b>	<b>-64 319</b>	<b>6 980 797</b>
Swaps de devises				
Opérations de change à terme		35 426		29 376
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>35 426</b>	<b>0</b>	<b>29 376</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-174 960</b>	<b>6 281 987</b>	<b>-64 319</b>	<b>7 010 173</b>

## 23.3 Information sur les Swaps

	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Contrats d'échange de taux			6 006 000	25 618
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90-15 du CRBF.

## NOTE 24 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas à l'OCDE sont plafonnées pays par pays, tous types d'opérations et d'interventions confondus. Ces « limites-pays » sont révisables périodiquement.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

### Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme.

	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	63 343	37 534	100 877	77 243	39 078	116 321
Risques sur les autres contreparties			0			0
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>63 343</b>	<b>37 534</b>	<b>100 877</b>	<b>77 243</b>	<b>39 078</b>	<b>116 321</b>
<b>Dont risques sur contrats de :</b>						
- taux d'intérêt, change et matières premières	63 343	37 534	100 877	77 243	39 078	116 321
- dérivés actions et sur indices			0			0
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>63 343</b>	<b>37 534</b>	<b>100 877</b>	<b>77 243</b>	<b>39 078</b>	<b>116 321</b>
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION</b>	<b>63 343</b>	<b>37 534</b>	<b>100 877</b>	<b>77 243</b>	<b>39 078</b>	<b>116 321</b>

\* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

## **NOTE 25 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 877 956</b>	<b>1 978 711</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 021 795</b>	<b>1 339 058</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	35 945	204 699
. Engagements en faveur de la clientèle	985 850	1 134 359
Ouverture de crédits confirmés :	589 620	600 320
- Ouverture de crédits documentaires	2 102	2 820
- Autres ouvertures de crédits confirmés	587 518	597 500
Autres engagements en faveur de la clientèle	396 230	534 039
<b>Engagements de garantie</b>	<b>852 478</b>	<b>634 285</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	725 284	469 327
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	725 284	469 327
Autres garanties		
. Engagements d'ordre de la clientèle	127 194	164 958
Cautions immobilières	45 558	81 326
Autres garanties d'ordre de la clientèle	81 636	83 632
<b>Engagements sur titres</b>	<b>3 683</b>	<b>5 368</b>
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner	3 683	5 368
<b>Engagements reçus</b>	<b>6 628 887</b>	<b>6 871 620</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>405 152</b>	<b>983 152</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	405 152	983 152
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>6 220 052</b>	<b>5 883 100</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	372 087	407 869
. Engagements reçus de la clientèle	5 847 965	5 475 231
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	767 559	666 448
Autres garanties reçues	5 080 406	4 808 783
<b>Engagements sur titres</b>	<b>3 683</b>	<b>5 368</b>
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus	3 683	5 368

Les engagements de garantie Switch s'élevaient à 625 575 milliers d'euros au 31/12/2014.



## **NOTE 26 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE**

Les engagements donnés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur par lettre de garantie à la BDF, SFEF, Covered Bonds, CRH et FCT Evergreen s'élèvent à un montant global de 2 374 917 milliers d'euros.

## **NOTE 27 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES**

Les engagements donnés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur par lettre de garantie à Crédit Agricole S.A. s'élèvent à 4 110 000 milliers d'euros.

## **NOTE 28 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	483	1 788
Sur opérations internes au Crédit Agricole	69 061	67 637
Sur opérations avec la clientèle	472 359	487 207
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	13 675	10 894
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	24	24
Autres intérêts et produits assimilés	62	
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>555 664</b>	<b>567 550</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-67	-1 217
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-153 662	-157 636
Sur opérations avec la clientèle	-56 616	-73 272
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-41 022	-29 213
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-3 590	-2 558
Autres intérêts et charges assimilées		
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>-254 957</b>	<b>-263 896</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS (1)</b>	<b>300 707</b>	<b>303 654</b>

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2014 est de 1 906 milliers d'euros, il était de 2 279 milliers d'euros au 31 décembre 2013

## NOTE 29 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Titres de placement	105	105
Titres d'investissement	13 570	10 521
Opérations diverses sur titres	24	24
Opérations diverses sur titres	0	268
<b>Revenus des titres à revenus fixes</b>	<b>13 699</b>	<b>10 918</b>
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	16 400	5 503
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
<b>Revenus des titres à revenus variables</b>	<b>16 400</b>	<b>5 503</b>
<b>TOTAL DES REVENUS SUR TITRES</b>	<b>30 099</b>	<b>16 421</b>

## NOTE 30 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	240	-9	231	237	-8	229
Sur opérations internes au Crédit Agricole	21 786	-15 205	6 581	27 486	-12 530	14 956
Sur opérations avec la clientèle	60 580	-1 093	59 487	59 756	-849	58 907
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	172		172	166		166
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan			0			0
Sur prestations de services financiers (1)	127 561	-15 354	112 207	125 895	-13 733	112 162
Provision pour risques sur commissions	336	-360	-24	348	-322	26
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>210 675</b>	<b>-32 021</b>	<b>178 654</b>	<b>213 887</b>	<b>-27 443</b>	<b>186 444</b>

(1) dont prestations d'assurance-vie : 19 224 milliers d'euros

## **NOTE 31 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Solde des opérations sur titres de transaction		2
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	574	551
<b>GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS</b>	<b>574</b>	<b>553</b>

## **NOTE 32 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations	35	6
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>35</b>	<b>6</b>
Plus-values de cession réalisées	1 135	7 094
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>1 135</b>	<b>7 094</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>1 170</b>	<b>7 100</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations aux dépréciations	-62	-7
Reprises de dépréciations		
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>-62</b>	<b>-7</b>
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>-62</b>	<b>-7</b>
<b>Frais d'acquisition</b>		<b>-1</b>
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>-62</b>	<b>-8</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS</b>	<b>1 108</b>	<b>7 092</b>

### NOTE 33 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Produits divers	1 469	2 629
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>1 469</b>	<b>2 629</b>
Charges diverses	-373	-190
Quote-part des opérations faites en commun	-408	-229
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	-93	
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-874</b>	<b>-419</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>595</b>	<b>2 210</b>

### NOTE 34 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements :	-92 721	-90 301
Charges sociales :	-43 974	-43 898
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-12 238	-12 423
Impôts et taxes sur rémunérations	-18 081	-18 348
Intéressement et participation	-16 822	-18 741
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>-171 598</b>	<b>-171 288</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	4 392	4 509
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>-167 206</b>	<b>-166 780</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes	-12 439	-12 229
Services extérieurs et autres frais administratifs	-86 857	-86 080
<b>Total des charges administratives</b>	<b>-99 296</b>	<b>-98 309</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	2 367	1 881
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>-96 929</b>	<b>-96 428</b>
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>-264 135</b>	<b>-263 208</b>

### Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice 2013, un montant de 2 315 milliers d'euros a été accordé à la CRCAM PCA au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Il a été utilisé en totalité au 31 décembre 2014 pour les dépenses suivantes :

- Dépenses d'investissement Agence Multicanale, Modernisation et évolutions technologiques (tablette, réseau, DAB)
- Charges de personnel liées au renfort et à la mise en œuvre de nouvelles activités (banque patrimoniale, banque des professionnels et des entrepreneurs, création de la fonction attachés de secteurs)
- Investissements au service du développement commercial (offres boostées, communication)
- Charges de formation hors celles récurrentes et diplômantes.

Au titre de l'exercice écoulé, un montant de 3 583 milliers d'euros a été accordé à la CRCAM PCA au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

### Effectif moyen

Catégories de personnel	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	496	484
Non cadres	1 789	1 778
<b>TOTAL</b>	<b>2 285</b>	<b>2 262</b>
- <i>Dont personnel mis à disposition</i>	38	38

Le montant global des indemnités versées aux membres du Conseil d'Administration et des rémunérations payées aux membres du Comité de Direction en raison de leur fonction s'élève au 31/12/2014 à 2 367 milliers d'euros.

## **NOTE 35 COUT DU RISQUE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>-57 162</b>	<b>-59 460</b>
Dépréciations de créances douteuses	-42 610	-41 469
Autres provisions et dépréciations	-14 552	-17 991
<b>Reprises de provisions et dépréciations</b>	<b>54 868</b>	<b>47 738</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	41 172	43 096
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	13 696	4 642
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>-2 294</b>	<b>-11 722</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-2 796	-2 741
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-13 157	-19 760
Décote sur prêts restructurés	-106	-118
Récupérations sur créances amorties	679	1 691
Autres pertes		
Autres produits		
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>-17 674</b>	<b>-32 651</b>

(1) Dont 7 725 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses compromises.

Dont 5 342 milliers d'euros utilisés en couverture de perte sur créances douteuse non compromises.

(2) Dont 90 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.

(3) Dont 148 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(4) Dont 7 725 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

## NOTE 36 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>-5 318</b>	<b>-2 458</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-5 318	-2 458
<b>Reprises de dépréciations</b>	<b>2 119</b>	<b>172</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 119	172
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>-3 199</b>	<b>-2 286</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-3 199	-2 286
<b>Plus-values de cessions réalisées</b>	<b>132</b>	<b>13</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	132	13
<b>Moins-values de cessions réalisées</b>	<b>79</b>	<b>131</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	78	131
Pertes sur créances liées à des titres de participation	1	
<b>Solde des plus et moins-values de cessions</b>	<b>53</b>	<b>-118</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	53	-118
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>-3 146</b>	<b>-2 404</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cessions	11	1
Moins-values de cessions	-21	-29
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>-10</b>	<b>-28</b>
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>-3 157</b>	<b>-2 432</b>

### **NOTE 37 IMPOT SUR LES BENEFICES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014
Impôt sur les sociétés (38%)	-72 337
Impôt sur les sociétés exercice antérieur	264
Etalement actuariel impôt liés aux CI PTZ	3 313
Crédits d'Impôts	629
Régime intégration fiscale groupe Crédit Agricole	2 093
Provisions pour risques fiscaux	193
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>-65 845</b>

### **NOTE 38 PROJET D'AFFECTION DES RESULTATS**

<i>(en euros)</i>	31/12/2014
Bénéfice	112 143 321,71
Intérêts aux parts aux Caisses Locales	-1 154 524,27
Intérêts aux parts à Crédit Agricole S.A.	-0,28
Intérêts aux parts aux autres détenteurs	-5,88
Rémunération des C.C.A. détenus par Crédit Agricole S.A.	-8 404 104,96
<b>SOLDE</b>	<b>102 584 686,32</b>
Affectation des ¼ à la réserve légale	76 938 514,74
Autres réserves	25 646 171,58



## NOTE 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur :

	<b>Ernst &amp; Young</b>	<b>%</b>	<b>Expertea</b>	<b>%</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	110	54%	52	100%
Missions accessoires		0%		0%
<b>Sous-total</b>	<b>110</b>	<b>54%</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations</b>				
Juridique, fiscal et social	35	17%		0%
Technologie de l'information		0%		0%
Audit interne		0%		0%
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit (2)	58	29%		0%
<b>Sous-total</b>	<b>93</b>	<b>46%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>203</b>	<b>100%</b>	<b>52</b>	<b>100%</b>

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

(2) dont 29 milliers d'euros liés aux opérations de fusion des CLVD.

dont 14 milliers d'euros liés aux consultations de mécanisme de supervision unique.

dont 15 milliers d'euros liés aux prestations relatives aux informations sociales et environnementales.

## ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE

Le rapport de gestion est tenu à la disposition au siège social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, les Négadis, avenue Paul Arène, 83000 Draguignan.

EXPERTEA AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de  
Provence Côte d'Azur  
Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

EXPERTEA AUDIT  
60, boulevard Jean Labro  
13016 Marseille  
S.A.S. au capital de € 50.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale d'Aix-Bastia

ERNST & YOUNG et Autres  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur

Exercice clos le 31 décembre 2014

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### *Estimations comptables*

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe aux comptes annuels, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans cette note de l'annexe aux comptes annuels, et vérifié leur correcte application.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 2.6 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents dressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

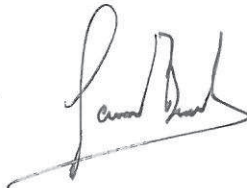
Marseille et Lyon, le 11 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

EXPERTEA AUDIT



Patrick Estienne



Géraud Barach

ERNST & YOUNG et Autres



Philippe Duchêne

***CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL PROVENCE CÔTE D'AZUR***

**COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014**

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur en date du 06 février 2015 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 27 mars 2015**

## SOMMAIRE

CADRE GENERAL .....	151
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	151
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE .....	151
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE.....	153
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....	160
COMPTE DE RESULTAT .....	160
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES...	161
BILAN ACTIF.....	162
BILAN PASSIF .....	163
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	164
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	165
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....	167
1 PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES. ....	167
1.1 Normes applicables et comparabilité .....	167
1.2 Format de présentation des états financiers.....	169
1.3 Principes et méthodes comptables.....	170
1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28).....	195
2 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE.....	198
3 GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	200
3.1 Risque de crédit.....	200
3.2 Risque de marché.....	208
3.3 Risque de liquidité et de financement .....	215
3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change.....	218
3.5 Risques opérationnels.....	219
3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires.....	220
4. NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....	222
4.1 Produits et charges d'intérêts.....	222
4.2 Commissions nettes.....	222
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	223
4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.....	224
4.5 Produits et charges nets des autres activités .....	224
4.6 Charges générales d'exploitation.....	224
4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	225
4.8 Coût du risque.....	226
4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs .....	227
4.10 Impôts .....	227
4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....	229
5 INFORMATIONS SECTORIELLES .....	231
6 NOTES RELATIVES AU BILAN .....	231
6.1 Caisse, banques centrales.....	231
6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat .....	231
6.3 Instruments dérivés de couverture .....	233
6.4 Actifs financiers disponibles à la vente.....	233
6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....	234
6.6 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers .....	236
6.7 Exposition au risque souverain.....	237
6.8 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle.....	242
6.9 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.....	242
6.10 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....	243
6.11 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers.....	244
6.12 Actifs et passifs d'impôts courants et différés.....	246
6.13 Comptes de régularisation actif, passif et divers .....	247
6.14 Co-entreprises et entreprises associées .....	249
6.15 Immeubles de placement.....	249
6.16 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition).....	250
6.17 Provisions .....	251



6.18	<i>Capitaux propres part du Groupe</i> .....	253
6.19	<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i> .....	257
6.20	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i> .....	257
7	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS .....	259
7.1	<i>Détail des charges de personnel</i> .....	259
7.2	<i>Effectif fin de période</i> .....	259
7.3	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i> .....	259
7.4	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i> .....	260
7.5	<i>Autres avantages sociaux</i> .....	264
7.6	<i>Rémunérations de dirigeants</i> .....	264
8	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....	265
9	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS .....	267
10	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	267
10.1	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i> .....	268
10.2	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i> .....	274
11	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2014 .....	278
11.1	<i>Information sur les filiales</i> .....	278
12	PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES .....	279
12.1	<i>Participations non consolidées</i> .....	279
12.2	<i>Entités structurées non consolidées</i> .....	279
13	ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	280



**Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

## **CADRE GENERAL**

### ***Présentation juridique de l'entité***

#### **Dénomination sociale et siège social de l'entité :**

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, les Négadis, Avenue Paul Arène, 83300 DRAGUIGNAN

#### **Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation :**

RCS Draguignan 415 176 072. NAF 64192

#### **Forme juridique :**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est une société coopérative à capital et personnel variables, régie par le livre V de Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984, relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, 52 Caisses Locales, qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre,

- les comptes individuels sont représentatifs de la Caisse Régionale seule, tandis que
- les comptes consolidés selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses Locales et le cas échéant les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

### ***Organigramme simplifié du Crédit Agricole***

#### **Un Groupe bancaire d'essence mutualiste**

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses Locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 8,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 500 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses Locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses Régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

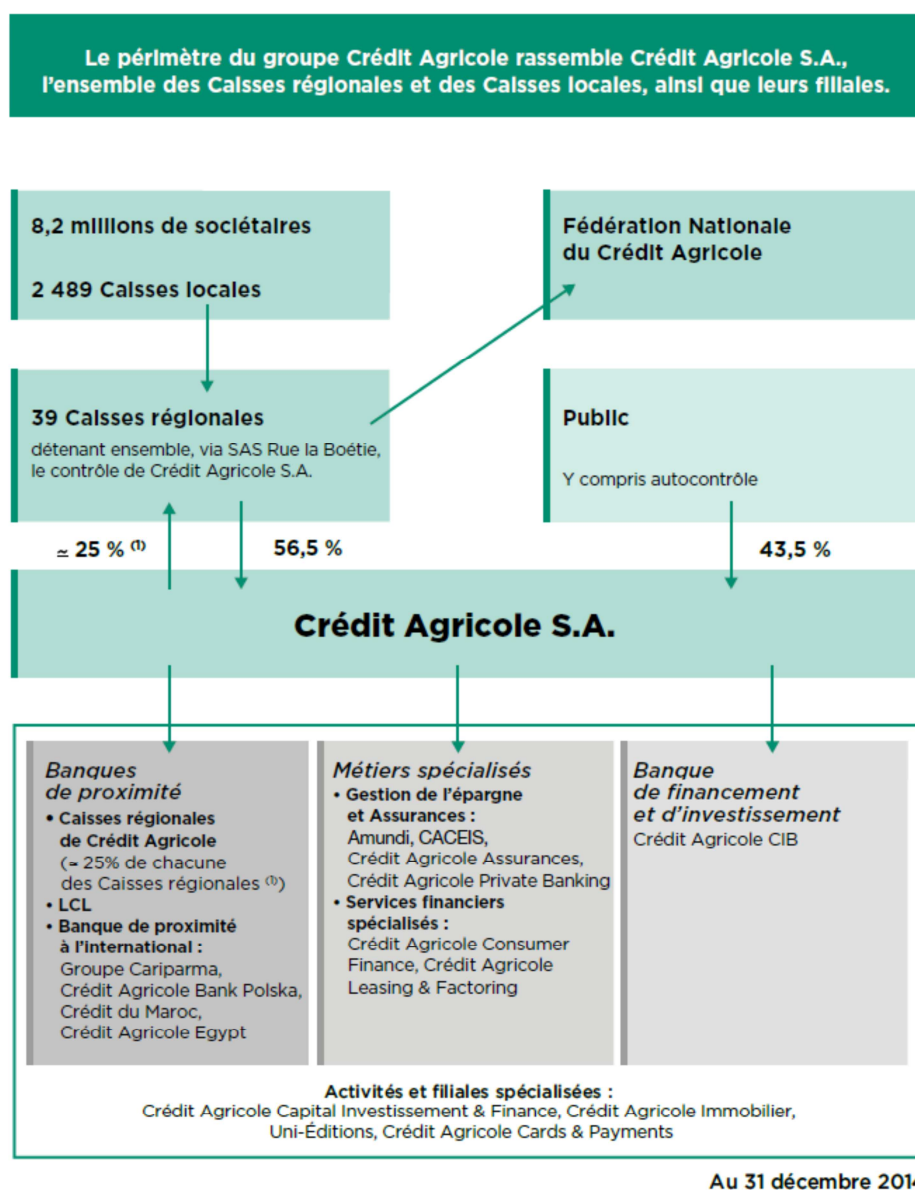
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses Régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses Régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses Régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses Régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses Régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit

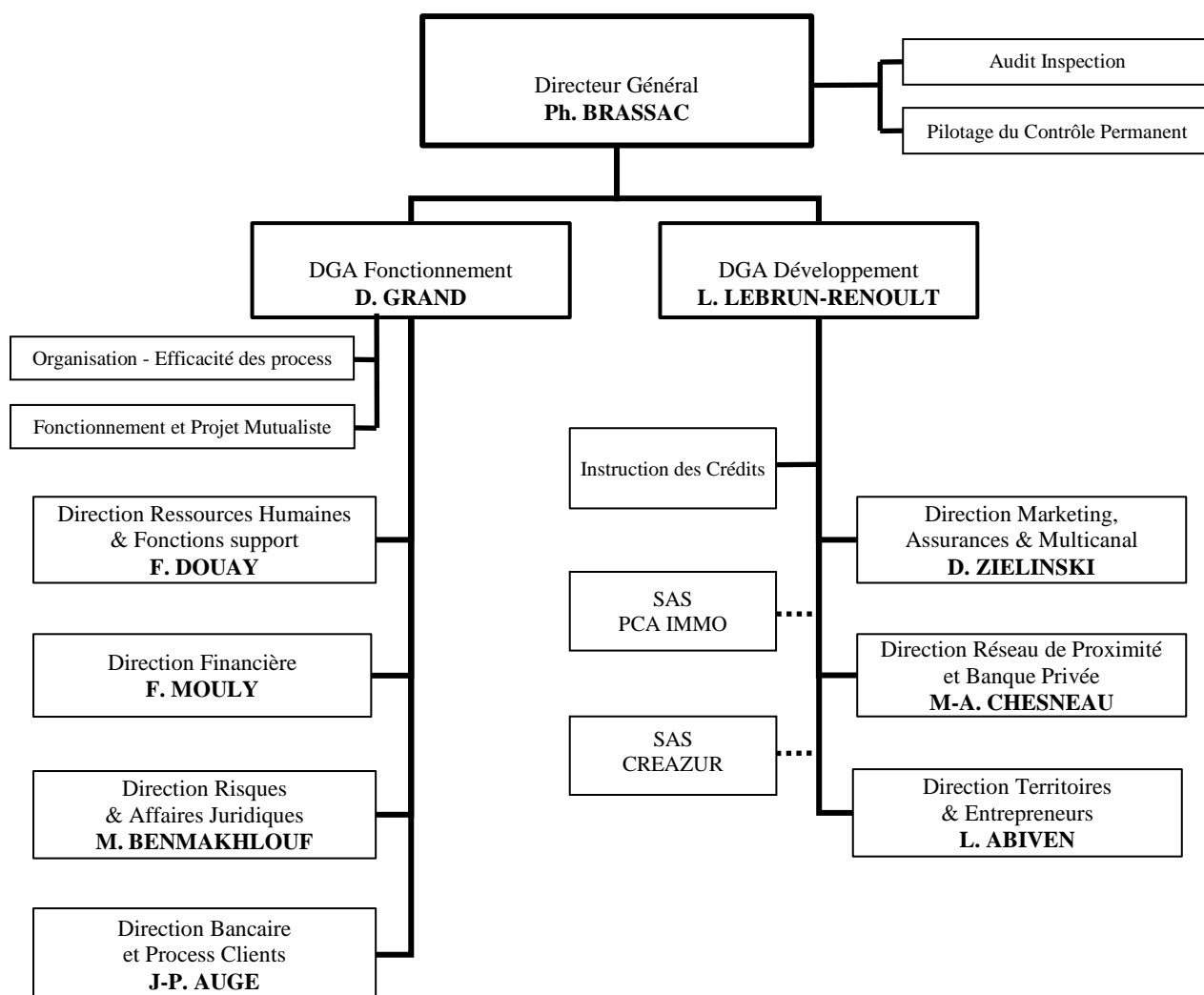
Agricole au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

## Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



(1) A l'exception de la Caisse Régionale de la Corse.

**L'organigramme simplifié de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel  
Provence Côte d'Azur :**



## **Relations internes au Crédit agricole**

### **➤ Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses Régionales**

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses Régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses Régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses Régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses Régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses Régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le nouveau dispositif de résolution des crises bancaires introduit par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Au titre de ce mécanisme, qui devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, Crédit Agricole S.A., Organe central et membre du Réseau, doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses Régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leur fonds propres agrégés, dans la mesure où la résolution devrait intervenir avant la liquidation. Il est rappelé que cette garantie est

susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation ou de sa dissolution.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses Régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses Régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses Régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses Régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses Régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses Régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses Régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses Régionales;
- Les Caisses Régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du Groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales.

Comptablement, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte

nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

### ➤ Informations relatives aux parties liées

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur s'est élargi au cours de l'exercice 2014 avec la création du fonds dédié PCA LCR.

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur comprend :

#### - La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur,

##### - 52 Caisses Locales, Sociétaires de la Caisse Régionale.

Elles ont une activité d'intermédiaire financier du fait des actions de représentation qu'elles mènent ainsi que des avis de décisions rendus sur les dossiers de crédit de leur circonscription territoriale.

Elles exercent également un rôle d'animation et de communication auprès des sociétaires, des clients, des organismes sociaux professionnels et des organisations sociales, sportives et culturelles de la circonscription.

Leur total bilan cumulé s'élève à 179 379 K€, et leur total résultat cumulé ressort à 2 589 K€, les dépôts à terme dont elles disposent représentent 92 767 K€.

#### Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur

CAISSE LOCALE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	PRESIDENT
ANTIBES	2, Av. Robert Soleau	06600	ANTIBES	Antoine SACERDOTI
AURELIENNE	2, rue Mirabeau	83470	ST MAXIMIN	Sylviane INES
BAIES DU SOLEIL	Place Paul Lemoyne	83190	OLLIOULES	Alfred TARAMASCO
BARCELONNETTE	Avenue de la Libération	04400	BARCELONNETTE	Albert MANUEL
BORMES	Imm Santa Cruz - Av des Ilaires	83980	LE LAVANDOU	Joël BENOIT
BRESQUE VERDON	19 Avenue Clémenceau	83630	AUPS	Fabien BRIEUGNE
CAGNES SUR MER	29, Av. de la Gare	06800	CAGNES SUR MER	Michel SANTINELLI
CARAMY ISSOLE	13 et 15, Bld St Louis	83170	BRIGNOLES	Roland MISTRE
CARREFOUR BLEONE DURANCE	Centre commercial Saint-Jean	04160	CHATEAU ARNOUX	Jean-Yves ARNAUD
CONTADOUR-LAYE-LUBERON	Boulevard des Martyrs de la Résistance	04300	FORCALQUIER	Françoise MEYER
CUERS PUGET VILLE	Place de la Convention	83390	CUERS	Michel GIOVINAZZO
DIGNE LES BAINS	7, Boulevard Thiers	04000	DIGNE LES BAINS	Jean-Luc FABRE
DRAGUIGNAN	Centre Hermès- Rue de la République	83300	DRAGUIGNAN	Jean-Pierre FABRE
DUYES-BLEONE	Centre Affaires Croix du Sud - Quartier St-Christophe	04000	DIGNE LES BAINS	Robert d'ALESSANDRI
ENTREVAUX	Place de la Mairie	04240	ANNOT	Gérard MICHEL

CAISSE LOCALE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	PRESIDENT
FREJUS	60 Bd de la Mer	83600	FREJUS	Emile GROSSO
GILETTE	Rue de la Poste	06830	GILETTE	Jean Marie AUDOLI
GOLFE ET MAURES	Place de la Mairie	83310	COGOLIN	Christian MOUTTE
GUILLAUMES	Place de Provence	06470	GUILLAUMES	Jean-Pierre AUDIBERT
HAUTES VALLEES ASSE et VERDON	Route de Nice	04170	SAINT-ANDRE	Jean-Jacques POUJNET
HAUT VAR VERDON	Bld Grisolle	83670	BARJOLS	Régis BAGARRE
HYERES	7, rue du Général de Gaulle	83400	HYERES	Alain BORELLO
LA CRAU	Rue Renaude	83260	LA CRAU	Gilbert TESSORE
LA TINEE	Place de l'Eglise	06660	SAINT ETIENNE DE TINEE	Colette FABRON
LA VESUBIE	Place Corniglion Molinier	06450	ROQUEBILLIERE	Jean-Louis BONAUD
LE BEAUSSET	Place Général de Gaulle	83330	LE BEAUSSET	Andrée SAMAT
LE LUC	Avenue Pierre Gaudin	83340	LE LUC	Paul DENIS
LES MEES ORAISON PEYRUIS	Allée Arthur Gouin	04700	ORAISON	André PINATEL
LEVENS	12, avenue du Docteur Faraut	06670	LEVENS	Chantal BAGNATO
LORGUES	23, Bld Clemenceau	83510	LORGUES	Eric GIORDANA
MANOSQUE	Parc de Drouille - Allée Alphonse Daudet	04100	MANOSQUE	Olivier GIRARD
MENTON	2, Rue Trenca	06500	MENTON	Florence CASAROMAZZA
NICE	8, Avenue Félix Faure	06000	NICE	Jean-Marc GIAUME
PAYS DE FAYENCE	Les Mercuriales 3	83440	TOURETTES	Jean-Paul CONTI
PAYS DE GRASSE	10, route du plan	06130	GRASSE	Christine MICHEL
PAYS DE SISTERON LA MOTTE TURRIERS	Av de la Libération	04200	SISTERON	René AVINENS
PAYS DES PAILLONS	5, Place Jean Allardi	06390	CONTES	Dominique CELESCHI
PUGET-THENIERS	Place A. Conil	06260	PUGET-THENIERS	Jean-Claude AUTHIER
RIEZ	11, Allée Louis Gardiol	04500	RIEZ	Raymond ROUSSET
SAINT AUBAN	La Mairie, 9 place don Jean Bellon	06850	SAINT AUBAN	Yves APPOLONIE
SAINT ETIENNE LES ORGUES	Rue Grande	04230	ST ETIENNE LES ORGUES	Chantal TRON
SAINT LAURENT DU VAR	265, Av. Gal. Leclerc	06700	SAINT LAURENT DU VAR	Alain ABRIGO
SAINT-TROPEZ	11, place des Lices	83990	ST TROPEZ	Michèle NONJARRET
SEYNE LES ALPES	Lot. du docteur Jaubert	04140	SEYNE LES ALPES	Albert MICHEL
SOLLIES PONT	Immeuble Le Moulin, 8 rue République	83210	SOLLIES PONT	Michel CANOVA
SOSPEL	Rue Cabraïa	06380	SOSPEL	Denis BERNARDI
TENDE	3, Av. du 16 Septembre 1947	06430	TENDE	Marc ALBESIANO



CAISSE LOCALE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	PRESIDENT
TOULON	27 Bd de Strasbourg	83000	TOULON	Catherine BARNEL
VALENTOLE GREOUX-LES-BAINS	Avenue des Marronniers	04800	GREOUX LES BAINS	Marie PELLESTOR
VALLEES D'ARGENS	Rue Maréchal Foch	83570	CARCES	Claude OLIVERO
VALLEE DE LA SIAGNE	145, Avenue de Grasse	06580	PEGOMAS	Serge BERNARDI
VENCE	39, avenue Marcellin Maurel	06140	VENCE	Pierre GORTINA

- **La S.A.S.U. P.C.A IMMO**, contrôlée à 100%, qui a pour activité la prise de participation dans le domaine de la transaction immobilière.

Son total bilan s'élève à 11 366 K€ et son résultat ressort à -3 330 K€.

- **Le Fonds Dédié Financière P.C.A**, contrôlé à 99.99%, son total bilan s'élève à 133 529 K€ et son résultat ressort à 1 341 K€.

- **Le Fonds Dédié PCA LCR**, contrôlé à 99.99%, son total bilan s'élève à 80 898 K€ et son résultat ressort à 933 K€.

Les principaux dirigeants de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur comprennent l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction.

Les avantages au personnel et autres rémunérations concernant les principaux dirigeants sont représentés en cumul dans le paragraphe 7.6.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	598 548	615 169
Intérêts et charges assimilées	4.1	-292 527	-305 746
Commissions (produits)	4.2	210 674	213 888
Commissions (charges)	4.2	-31 478	-26 711
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	578	551
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	16 480	7 859
Produits des autres activités	4.5	1 720	2 933
Charges des autres activités	4.5	-905	-450
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>503 090</b>	<b>507 493</b>
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-265 175	-263 233
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-17 817	-17 733
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>220 098</b>	<b>226 527</b>
Coût du risque	4.8	-17 426	-33 280
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>202 672</b>	<b>193 247</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-10	-28
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>202 662</b>	<b>193 219</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	-67 735	-70 554
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
<b>RESULTAT NET</b>		<b>134 927</b>	<b>122 665</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>		<b>134 927</b>	<b>122 665</b>

## **RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

<i>Notes</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Résultat net</b>	<b>134 927</b>	<b>122 665</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-5 288	464
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence</b>	<b>-5 288</b>	<b>464</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entités mises en équivalence		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	1 820	-160
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat</b>	<b>-3 468</b>	<b>304</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-1 165	-6 296
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	7 216	63
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence</b>	<b>6 051</b>	<b>-6 233</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entités mises en équivalence		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	-2 393	1 998
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat</b>	<b>3 658</b>	<b>-4 235</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>190</b>	<b>-3 931</b>
<i>4.11</i>		
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>135 117</b>	<b>118 734</b>
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	0
Dont part du Groupe	<b>135 117</b>	<b>118 734</b>

## BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Caisse, banques centrales	6.1	140 313	104 992
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	315	152
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	63 028	77 091
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6-6.7-6.8	821 890	771 385
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	2 204 815	2 362 796
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	14 128 664	13 859 840
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		198 035	111 571
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.7-6.9	695 530	300 309
Actifs d'impôts courants et différés	6.12	61 300	54 386
Comptes de régularisation et actifs divers	6.13	280 798	292 075
Immeubles de placement	6.15	967	994
Immobilisations corporelles	6.16	107 606	109 557
Immobilisations incorporelles	6.16	11 079	11 149
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>18 714 340</b>	<b>18 056 297</b>

## BILAN PASSIF

<i>Notes</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Banques centrales 6.1	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat 6.2	315	152
Instruments dérivés de couverture 3.2-3.4	237 988	141 995
Dettes envers les établissements de crédit 3.3-6.8	9 407 044	9 766 981
Dettes envers la clientèle 3.1-3.3-6.8	5 906 684	5 517 287
Dettes représentées par un titre 3.2-3.3-6.10	767 276	341 231
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	31 030	52 120
Passifs d'impôts courants et différés 6.12	0	4 759
Comptes de régularisation et passifs divers 6.13	279 194	312 751
Provisions 6.17	69 995	53 491
Dettes subordonnées 3.2-3.3-6.10	15 080	15 082
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>16 714 606</b>	<b>16 205 849</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 999 734</b>	<b>1 850 448</b>
Capitaux propres - part du Groupe	1 999 714	1 850 438
Capital et réserves liées	414 758	385 426
Réserves consolidées	1 450 427	1 342 935
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-398	-588
Résultat de l'exercice	134 927	122 665
Participations ne donnant pas le contrôle	20	10
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>18 714 340</b>	<b>18 056 297</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'Euros)	Part du Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés		
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
(en milliers d'euros)															
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2013 Publié</b>	109 380	243 062	0	1 357 214	-3 048	6 391	3 343	0	1 712 999	10			0	10	1 713 009
Impacts nouvelles normes de consolidation (IFRS 10)				0			0	0	0				0	0	0
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2013</b>	109 380	243 062	0	1 357 214	-3 048	6 391	3 343	0	1 712 999	10			0	10	1 713 009
Augmentation de capital	29 016	3 968		0			0	0	32 984				0	0	32 984
Variation des titres auto détenus				0			0	0	0				0	0	0
Dividendes versés en 2013				-10 060			0	0	-10 060				0	0	-10 060
Dividendes reçus des Caisses Régionales et filiales				0			0	0	0				0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				-3 817			0	0	-3 817				0	0	-3 817
Mouvements liés aux stock options				0			0	0	0				0	0	0
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	29 016	3 968	0	-13 877	0	0	0	0	19 107	0	0	0	0	0	19 107
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>				0			0	0	0				0	0	0
Variation de juste valeur				0			485	485	485				0	0	485
Transfert en compte de résultat				0			-4 720	-4 720	-4 720				0	0	-4 720
Variation des gains et pertes actuariels avantage post-emploi				0	304		304	304	304				0	0	304
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0	0	0				0	0	0
Résultat au 31/12/2013				0			0	122 665	122 665				0	0	122 665
Autres variations		0		-402			0	0	-402				0	0	-402
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2013</b>	138 396	247 030	0	1 342 935	-2 744	2 156	-588	122 665	1 850 438	10	0	0	0	10	1 850 448
Affectation du résultat 2013				122 665				-122 665						0	0
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2014</b>	138 396	247 030	0	1 465 600	-2 744	2 156	-588	0	1 850 438	10	0	0	0	10	1 850 448
Augmentation de capital	24 971	4 361		0			0	0	29 332				0	0	29 332
Variation des titres auto détenus				0			0	0	0				0	0	0
Dividendes versés en 2014				-10 808			0	0	-10 808				0	0	-10 808
Dividendes reçus des Caisses Régionales et filiales				0			0	0	0				0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0			0	0	0				0	10	10
Mouvements liés aux stock options				0			0	0	0	10			0	0	0
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	24 971	4 361	0	-10 808	0	0	0	0	18 524	10	0	0	0	10	18 534
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>				0			0	0	0				0	0	0
Variation de juste valeur				0			3 787	3 787	3 787				0	0	3 787
Transfert en compte de résultat				0			-129	-129	-129				0	0	-129
Variation des gains et pertes actuariels avantage post-emploi				0	-3 468		-3 468	-3 468	-3 468				0	0	-3 468
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0	0	0				0	0	0
Résultat au 31/12/2014				0			0	134 927	134 927				0	0	134 927
Autres variations (2)				-4 365			0	0	-4 365				0	0	-4 365
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2014</b>	163 367	251 391	0	1 450 427	-6 212	5 814	-398	134 927	1 999 714	20	0	0	0	20	1 999 734

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

(2) Une variation d'un montant de 254 milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

## ***TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE***

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	31/12/2014	31/12/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>202 662</b>	<b>193 219</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	17 817	17 733
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	24 428	35 012
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-38	719
Résultat net des activités de financement	581	581
Autres mouvements	-270	-14 159
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>42 518</b>	<b>39 886</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-163 287	804 043
Flux liés aux opérations avec la clientèle	92 485	-890 210
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	4 189	190 495
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-23 929	49 615
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Impôts versés	-80 217	-63 351
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-170 759</b>	<b>90 592</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		
<b>TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>74 421</b>	<b>323 697</b>
<b>Flux liés aux participations (1)</b>	<b>-2 950</b>	<b>-4 554</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-15 806</b>	<b>-18 800</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-18 756</b>	<b>-23 354</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)</b>	<b>14 197</b>	<b>18 894</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-583</b>	<b>-584</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>13 614</b>	<b>18 310</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>69 279</b>	<b>318 653</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>453 064</b>	<b>134 411</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	104 983	93 012
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	348 081	41 399
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>522 343</b>	<b>453 064</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	140 311	104 983
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	382 032	348 081
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>69 279</b>	<b>318 653</b>

\* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

\*\* composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2014, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur s'élève à 2 950 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes : souscription CTCAM 1 003 milliers d'euros, SACAM AVENIR 1 249 milliers d'euros.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à ses actionnaires, à hauteur de 10 808 milliers d'euros pour l'année 2014.



# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

## 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

### 1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2014 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite carve out), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2013.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2014. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariats et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n°313/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui

Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n°1174/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui

Les normes de consolidation, IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée, sont entrées en vigueur au 1er janvier 2014. Elles sont d'application rétrospective. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint, et des informations à communiquer en annexe.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs :

- (1) la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée,
- (2) l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et
- (3) la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

L'application des nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Les nouvelles informations à donner au titre d'IFRS 12 sont communiquées au sein des notes annexes suivantes :

- Note 6.14 Co-entreprises et entreprises associées,
- Note 6.19 Participations ne donnant pas le contrôle,
- Note 12.2 Entités structurées non consolidées.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du</b>	<b>Applicable ultérieurement dans le Groupe</b>
Interprétation IFRIC 21 sur les droits et taxes	13 juin 2014 (UE n°634/2014)	1er janvier 2015	Oui
Amendement portant sur les améliorations annuelles des IFRS cycle 2011-2013 modifiant les normes suivantes : IFRS 3, IFRS 13 et IAS 40	21 décembre 2014 (UE 1361/2014)	1 <sup>er</sup> janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 ne devrait pas avoir pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice). Ainsi, seront notamment concernées les principales taxes suivantes :

- Taxe systémique, taxe ACPR dont l'étalement sur la période est supprimé
- Cotisation solidarité ... (C3S) dont le provisionnement au cours de la période d'acquisition de l'assiette est supprimé et l'enregistrement décalé sur l'exercice suivant, sans étalement.

L'application d'IFRIC 21 n'aura pas d'impact significatif sur le résultat annuel et la situation nette. Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2014.

## **1.2 Format de présentation des états financiers**

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

## 1.3 Principes et méthodes comptables

### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

## ➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

### ✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
  - Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

#### Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses Régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses Régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses Régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses Régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

## Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
  - Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

### ✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.



Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

### ✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

- Dépréciations calculées à partir de modèles Bâlois :

Dans le cadre de la réglementation Bâloise, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâlois, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a également

constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a enregistré des dépréciations sectorielles pour les filières suivantes : Crédits Relais, Financement LBO, Financement Habitat Long, Activité Immobilière, Construction, Cafés-Hôtels-Restaurants, Commerce de détail.

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

### ✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
  - Distinction dettes – capitaux propres

La distinction instrument de dette / capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance des termes contractuels.

- Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle : de remettre des liquidités ou un autre actif ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

### ✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses Régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.17 Provisions.

## ✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

#### ✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13 .

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du Groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le Groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une

méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;

- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

#### Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

« Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile. »



### ✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation .

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

### ✓ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau 6.11 relatif à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

### ✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

### ✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration,
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et, lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

## ► Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.17 Provisions.

## ➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus,;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

### ✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

### ✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du Groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

## ➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel

supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, telles que définies par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable,
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

## ➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le Groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.



## ➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

## ➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
  - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.  
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
    - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
    - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
    - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
  - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

## ➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
  - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
  - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
  - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

## ➤ Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## 1.4. Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

### ➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

#### ✓ Consolidation des Caisses Régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses Locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses Régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et Financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales et les Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur et des Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

## ✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle existe sur une entité lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seule les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, il convient de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte). Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquels donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affectés la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

## ✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

## ➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

## ➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

## **2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

Création d'un fonds dédié LCR (« PCA LCR ») de niveau 2A consolidé de 100 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2014, puis cession de 20 M€ de parts de ce fonds sur le second semestre.

Accroissement de 75 M€ de l'encours du fonds dédié Financière PCA.

Niveau élevé d'acquisition de titres en portefeuille CR au 1er semestre 2014 pour répondre aux besoins réglementaires de gestion du ratio LCR.

Participations :

- PCA IMMO, apport en compte-courant de 1,9 M€
- CT CAM, souscription pour 1 M€
- SACAM AVENIR, souscription pour 1,2 M€
- SAS LA BOETIE, mouvements sur le compte-courant -26,6 M€, souscription de titres pour 13,7 M€

Constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires Généraux - Gestion financière de 17,4 M€

Mise à jour des paramétrages Patric Provisions concernant l'actualisation des flux futurs de provisions : 5,5 M€ de reprises de provisions sur le 3<sup>ème</sup> trimestre 2014

Mission Asset Quality Review : impact sur le coût du risque dotations +1 M€

Convergence CDL/défaut en novembre 2014 : +9,5 M€ de créances douteuses et +0,9 M€ de dotations aux provisions associées.

Inspection CA.S.A. au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2014 : +4 M€ de dotations aux provisions pour créances douteuses.

Scission des 3 Caisses Locales Départementales au profit des 52 Caisses Locales Territoriales.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2014 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 «Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014 ».

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses Régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Par avenant signé le 19 décembre 2013, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur ainsi que les autres Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses Régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA).

Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses Régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Le montant garanti par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur s'élève à 384 768 milliers d'euros au titre des CCI/CCA et à 240 807 milliers d'euros au titre de Crédit Agricole Assurances (CAA).

En parallèle, le 2 janvier 2014, Crédit Agricole S.A. a remboursé l'intégralité du solde de l'avance d'actionnaires consentie par les Caisses Régionales et des titres de capital hybride dits "T3CJ" souscrits par elles, soit un total de 10 780 milliers d'euros.



À compter du 2 janvier 2014, les garanties transfèrent ainsi aux Caisses Régionales le risque de baisse de la valeur de mise en équivalence (VME) des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses Régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

La garantie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur couvre un montant fixe de valeur de mise en équivalence de 625 575 milliers d'euros.

Cette garantie est assortie d'un dépôt de garantie de 211 245 milliers d'euros qui permet de reconstituer sur le long terme la liquidité remboursée au titre des T3CJ et de l'avance d'actionnaires et de fournir un surcroît de ressources longues.

Les dépôts de garantie versés par l'ensemble des Caisses Régionales sont calibrés pour matérialiser l'économie globale de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

En cas de baisse de la valeur de mise en équivalence globale, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur supporte une quote-part de la perte de valeur à hauteur de son engagement maximum de 625 575 milliers d'euros, avec une clause de retour à meilleure fortune.

Si la garantie est activée, l'indemnisation correspondante est prélevée par Crédit Agricole S.A. sur le dépôt de garantie qui est alors reconstitué à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à hauteur d'une quote-part contractuelle de la nouvelle exigence prudentielle globale.

L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027), mais certaines facultés de résiliation anticipées totales ou partielles, notamment à la main du bénéficiaire, ont été introduites.

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable de la garantie globale est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et sa rémunération est comptabilisée en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance, après prise en compte d'hypothèses raisonnables de retour à meilleur fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel de la garantie globale, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seront respectivement reconnus en Coût du risque.

### 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est assurée par le pilotage du contrôle permanent qui est rattaché au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

#### 3.1. Risque de crédit

**Le risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

#### **Exposition maximale au risque de crédit**

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	315	152
Instruments dérivés de couverture	63 028	77 091
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	254 570	217 160
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	30 774	21 552
Prêts et créances sur la clientèle	14 178 754	13 887 466
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	695 530	300 309
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>15 222 971</b>	<b>14 503 730</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	988 124	1 138 509
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	226 728	249 409
Provisions - Engagements par signature	-6 087	-2 510
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>1 208 765</b>	<b>1 385 408</b>
<b>Exposition maximale au risque de crédit</b>	<b>16 431 736</b>	<b>15 889 138</b>

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	2 184 925	2 344 182
Prêts et créances sur la clientèle		
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	33 670	200 549
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)	625 750	384 876

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

## Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

	31/12/2014				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration-générale	1 526 839	17	17	136	1 526 686
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	19 890				19 890
Grandes entreprises	1 985 486	85 219	58 300	27 248	1 899 938
Clientèle de détail	10 892 480	238 159	118 894	71 546	10 702 040
<b>Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>14 424 695</b>	<b>323 395</b>	<b>177 211</b>	<b>98 930</b>	<b>14 148 554</b>

(1) Dont encours clientèle restructurés selon la nouvelle définition (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables) pour 35 657 milliers d'euros

	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration générale (2)	1 779 483	1 529	903	5 011	1 773 569
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	18 614				18 614
Grandes entreprises	1 909 742	80 116	54 180	6 226	1 849 336
Clientèle de détail	10 454 370	226 264	125 282	92 153	10 236 935
<b>Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>14 162 209</b>	<b>307 909</b>	<b>180 365</b>	<b>103 390</b>	<b>13 878 454</b>

(1) Dont encours clientèle sains restructurés pour 12 944 milliers d'euros

(2) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

**Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administration générale (1)	135 884	256 281
Grandes entreprises	363 613	272 327
Clientèle de détail	486 352	605 751
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>985 849</b>	<b>1 134 359</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administration générale (1)		2 512
Grandes entreprises	86 123	121 337
Clientèle de détail	41 071	41 109
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>127 194</b>	<b>164 958</b>

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

**Dettes envers la clientèle par agent économique :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Administration générale (1)	31 978	30 359
Grandes entreprises	1 600 599	1 513 157
Clientèle de détail	4 274 107	3 973 771
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>5 906 684</b>	<b>5 517 287</b>

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

## Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	14 158 619	312 485	172 966	97 216	13 888 437
Autres pays de l'UE	125 960	6 697	3 051	538	122 371
Autres pays d'Europe	90 266	1 389	285	1 109	88 872
Amérique du Nord	8 172	707	55	18	8 099
Amériques Centrale et du Sud	954	6	3	21	930
Afrique et Moyen Orient	31 836	1 867	769	10	31 057
Asie et Océanie (hors Japon)	8 651	244	82	18	8 551
Japon	237				237
Organismes supranationaux					0
<b>Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>14 424 695</b>	<b>323 395</b>	<b>177 211</b>	<b>98 930</b>	<b>14 148 554</b>

(1) Dont encours clientèle restructurés selon la nouvelle définition (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables) pour 35 657 milliers d'euros

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	13 878 837	295 674	175 090	103 390	13 600 357
Autres pays de l'UE	145 792	7 869	3 242		142 550
Autres pays d'Europe	84 889	2 325	1 281		83 608
Amérique du Nord	8 108	175	36		8 072
Amériques Centrale et du Sud	1 123	8	6		1 117
Afrique et Moyen Orient	34 580	1 625	628		33 952
Asie et Océanie (hors Japon)	8 635	233	82		8 553
Japon	245				245
Organismes supranationaux					0
<b>Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>14 162 209</b>	<b>307 909</b>	<b>180 365</b>	<b>103 390</b>	<b>13 878 454</b>

(1) Dont encours clientèle sains restructurés pour 12 944 milliers d'euros (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables 2013)

**Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	975 845	1 113 746
Autres pays de l'UE	2 780	16 187
Autres pays d'Europe	5 701	2 998
Amérique du Nord	142	551
Amériques Centrale et du Sud	44	54
Afrique et Moyen Orient	906	698
Asie et Océanie (hors Japon)	424	8
Japon	7	117
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>985 849</b>	<b>1 134 359</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	121 884	157 670
Autres pays de l'UE	698	679
Autres pays d'Europe	4 598	6 571
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud	14	
Afrique et Moyen Orient		38
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>127 194</b>	<b>164 958</b>

**Dettes envers la clientèle par zone géographique**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
France (y compris DOM-TOM)	5 330 435	5 090 221
Autres pays de l'UE	191 217	194 105
Autres pays d'Europe	287 488	125 901
Amérique du Nord	14 876	18 717
Amériques Centrale et du Sud	3 959	4 320
Afrique et Moyen Orient	70 113	74 473
Asie et Océanie (hors Japon)	6 692	7 383
Japon	1 904	2 167
Organismes supra-nationaux		
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>5 906 684</b>	<b>5 517 287</b>

**Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement**

**Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique**

	31/12/2014					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2014	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an				
(en milliers d'euros)								
Instruments de capitaux propres						499 573	25 636	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	71	927	
Administration générale					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0	71	927	
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	309 357	5 568	2 389	0	317 314	146 184	276 141	
Administration générale	75 461	21	2		75 484		153	
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit	377				377			
Grandes entreprises	82 664	1 816	2 325		86 805	26 919	85 548	
Clientèle de détail	150 855	3 731	62		154 648	119 265	190 440	
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>309 357</b>	<b>5 568</b>	<b>2 389</b>	<b>0</b>	<b>317 314</b>	<b>645 828</b>	<b>302 704</b>	



	31/12/2013						31/12/2013	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						484 857	23 982	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	85	1 003	
Administration générale (1)					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0	85	1 003	
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	414 410	11 400	4 012	0	429 822	127 544	283 755	
Administration générale (1)	126 476	652			127 128	626	5 914	
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit	2 704				2 704			
Grandes entreprises	92 618	5 405	3 565		101 588	25 936	60 406	
Clientèle de détail	192 612	5 343	447		198 402	100 982	217 435	
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>414 410</b>	<b>11 400</b>	<b>4 012</b>	<b>0</b>	<b>429 822</b>	<b>612 486</b>	<b>308 740</b>	

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

## 3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion)

**Le risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

#### **Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	1 787	61 237	4	63 028	77 091
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 787	61 237		63 024	77 044
. Options de taux								
. Caps-floors-collars						4	4	47
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 787</b>	<b>61 237</b>	<b>4</b>	<b>63 028</b>	<b>77 091</b>
. Opérations de change à terme								
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 787</b>	<b>61 237</b>	<b>4</b>	<b>63 028</b>	<b>77 091</b>

**Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>						<b>31/12/2013</b>	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 034</b>	<b>139 434</b>	<b>91 520</b>	<b>237 988</b>	<b>141 410</b>
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				7 034	139 434	91 520	237 988	141 410
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>585</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								585
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 034</b>	<b>139 434</b>	<b>91 520</b>	<b>237 988</b>	<b>141 995</b>
. Opérations de change à terme								
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 034</b>	<b>139 434</b>	<b>91 520</b>	<b>237 988</b>	<b>141 995</b>

**Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>						<b>31/12/2013</b>	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>91</b>	<b>208</b>	<b>315</b>	<b>152</b>
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				16	84	208	308	152
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					7		7	
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>91</b>	<b>208</b>	<b>315</b>	<b>152</b>
. Opérations de change à terme								
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>91</b>	<b>208</b>	<b>315</b>	<b>152</b>

**Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>						<b>31/12/2013</b>	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>91</b>	<b>208</b>	<b>315</b>	<b>152</b>
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				16	84	208	308	152
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					7		7	
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>91</b>	<b>208</b>	<b>315</b>	<b>152</b>
. Opérations de change à terme								
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>91</b>	<b>208</b>	<b>315</b>	<b>152</b>

### Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

	31/12/2014	31/12/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	<b>6 246 561</b>	<b>6 929 007</b>
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	6 031 618	6 651 388
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	214 943	277 619
. Autres instruments conditionnels		
<u>Instruments de devises et or :</u>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Opérations fermes de change		
. Options de change		
<u>Autres instruments :</u>	<b>0</b>	<b>48 430</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		48 430
<b>Sous total</b>	<b>6 246 561</b>	<b>6 977 437</b>
. Opérations de change à terme	35 426	29 377
<b>Total Notionnels</b>	<b>6 281 987</b>	<b>7 006 814</b>

**Risque de change**  
(cf. Rapport de gestion)

**Contribution des différentes devises au bilan consolidé**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	18 668 703	18 668 703	17 991 267	17 991 267
Autres devises de l'UE	1 559	1 559	3 063	3 063
USD	25 508	25 508	28 363	28 363
JPY	3	3	1 117	1 117
Autres devises	18 567	18 567	32 487	32 487
<b>Total bilan</b>	<b>18 714 340</b>	<b>18 714 340</b>	<b>18 056 297</b>	<b>18 056 297</b>

**Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	15 080	0	0	15 082	0
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
<b>Total (1)</b>	<b>0</b>	<b>15 080</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 082</b>	<b>0</b>

(1) Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables.



### 3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion)

**Le risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

	31/12/2014					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	783 455	76 747	485 656	858 957		2 204 815
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 012 430	955 723	3 831 456	8 605 196		14 404 805
<b>Total</b>	<b>1 795 885</b>	<b>1 032 470</b>	<b>4 317 112</b>	<b>9 464 153</b>	<b>0</b>	<b>16 609 620</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>-276 141</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>16 333 479</b>

	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	850 330	156 725	555 910	799 831		2 362 796
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 045 771	964 084	3 714 535	8 419 205		14 143 595
<b>Total</b>	<b>1 896 101</b>	<b>1 120 809</b>	<b>4 270 445</b>	<b>9 219 036</b>	<b>0</b>	<b>16 506 391</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>-283 755</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>16 222 636</b>

## Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 467 951	1 988 430	3 611 742	2 338 921	0	9 407 044
Dettes envers la clientèle	4 091 312	311 245	1 391 272	112 652	203	5 906 684
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>5 559 263</b>	<b>2 299 675</b>	<b>5 003 014</b>	<b>2 451 573</b>	<b>203</b>	<b>15 313 728</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 472 064	2 025 684	3 556 222	1 713 011	0	9 766 981
Dettes envers la clientèle	3 997 761	331 790	1 172 572	15 164	0	5 517 287
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>6 469 825</b>	<b>2 357 474</b>	<b>4 728 794</b>	<b>1 728 175</b>	<b>0</b>	<b>15 284 268</b>

## Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2014					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables	316 524	390 000	752	60 000		767 276
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>316 524</b>	<b>390 000</b>	<b>752</b>	<b>60 000</b>	<b>0</b>	<b>767 276</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	72		15 008			15 080
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>72</b>	<b>0</b>	<b>15 008</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 080</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables	30 733	310 498				341 231
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>30 733</b>	<b>310 498</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>341 231</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	72		15 010			15 082
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>72</b>	<b>0</b>	<b>15 010</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 082</b>

## Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

(en milliers d'euros)	31/12/2014					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<b>Garanties financières données</b>	26					<b>26</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<b>Garanties financières données</b>	26					<b>26</b>

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

### **3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change**

(cf. Rapport de gestion)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

#### **Couverture de juste valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### **Couverture de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### **Couverture d'un investissement net en devise**

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

## Instruments dérivés de couverture

	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur marché		Montant	Valeur marché		Montant
	positive	négative	Notionnel	positive	négative	Notionnel
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>63 024</b>	<b>237 988</b>	<b>6 006 000</b>	<b>77 044</b>	<b>141 410</b>	<b>6 623 000</b>
Taux d'intérêt	63 024	237 988	6 006 000	77 044	141 410	6 623 000
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>212 143</b>	<b>47</b>	<b>585</b>	<b>277 619</b>
Taux d'intérêt	4		212 143	47		277 619
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres					585	
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>						
<b>Total Instruments dérivés de couverture</b>	<b>63 028</b>	<b>237 988</b>	<b>6 218 143</b>	<b>77 091</b>	<b>141 995</b>	<b>6 900 619</b>

### 3.5 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion)

**Le risque opérationnel** correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

### 3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la Directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé, cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévu jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en AT1 et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitué du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1),
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	1 380 922	1 381 121
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1 = CET1 + AT1)	1 380 922	1 381 121
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)		
<b>Total des fonds propres prudentiels</b>	<b>1 380 922</b>	<b>1 381 121</b>

Avant toute exigence de coussin de capital, l'exigence minimale de CET1 est de 4 % en 2014, puis sera porté à 4,5 % les années suivantes. De même, l'exigence minimale de Tier 1 est de 5,5 % en 2014, puis sera porté à 6 % les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres est de 8 %.

En 2014 comme en 2013 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a répondu aux exigences réglementaires.

- Ratio 2013 : 19,19 %
- Ratio 2014 : 17,36 %

## 4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Sur opérations avec les établissements de crédit	484	1 786
Sur opérations internes au Crédit Agricole	69 177	67 638
Sur opérations avec la clientèle	472 934	490 685
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	1 300	
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 320	10 520
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	41 333	44 540
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>598 548</b>	<b>615 169</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-127	-1 217
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-152 392	-157 213
Sur opérations avec la clientèle	-56 005	-72 453
Sur dettes représentées par un titre	-3 566	-2 534
Sur dettes subordonnées	-581	-581
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-79 856	-71 746
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		-2
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-292 527</b>	<b>-305 746</b>

(1) dont 10 114 milliers d'euros sur créances dépréciées au 31 décembre 2014 contre 10 641 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

(2) dont 11 333 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2014 contre 1 352 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

### 4.2 Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	240	-9	231	237	-8	229
Sur opérations internes au Crédit Agricole	21 786	-14 517	7 269	27 486	-11 730	15 756
Sur opérations avec la clientèle	60 915	-1 453	59 462	60 104	-1 171	58 933
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	172		172	166		166
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan			0			0
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	124 337	-14 952	109 385	122 898	-13 432	109 466
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 224	-547	2 677	2 997	-370	2 627
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>210 674</b>	<b>-31 478</b>	<b>179 196</b>	<b>213 888</b>	<b>-26 711</b>	<b>187 177</b>



### 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dividendes reçus	0	0
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	0	2
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	0	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	578	549
Résultat de la comptabilité de couverture	0	0
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>578</b>	<b>551</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>4</b>	<b>-4</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	0	-4	-4
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	4	0	4
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>466 345</b>	<b>-466 345</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	285 190	-181 155	104 035
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	181 155	-285 190	-104 035
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>466 349</b>	<b>-466 349</b>	<b>0</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>125</b>	<b>-125</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4	-121	-117
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	121	-4	117
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>478 456</b>	<b>-478 456</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	217 682	-260 774	-43 092
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	260 774	-217 682	43 092
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>478 581</b>	<b>-478 581</b>	<b>0</b>

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dividendes reçus	15 911	2 291
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	2 365	6 710
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-1 796	-1 142
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>16 480</b>	<b>7 859</b>

(1) hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

Les dépréciations durables de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur enregistrées en 2014, se décomposent de la manière suivante : 7 K€ pour le GIE CA-INNOVE, 1 789 K€ pour la SAS SACAM FIANET.

#### 4.5 Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-31	-31
Autres produits (charges) nets	846	2 514
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>815</b>	<b>2 483</b>

#### 4.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Charges de personnel	-167 554	-167 167
Impôts et taxes	-12 521	-12 317
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-85 100	-83 749
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>-265 175</b>	<b>-263 233</b>

## Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2014 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2014			2013
	EY	EXPERTEA	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	111	52	163	168
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	74		74	144
<b>Total Honoraires des commissaires aux comptes</b>	<b>185</b>	<b>52</b>	<b>237</b>	<b>312</b>

## 4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>-17 817</b>	<b>-17 733</b>
- immobilisations corporelles	-17 628	-17 567
- immobilisations incorporelles	-189	-166
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>-17 817</b>	<b>-17 733</b>

## 4.8 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-57 161</b>	<b>-60 118</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-46 767	-54 246
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-43	-52
Autres actifs	-553	-285
Engagements par signature	-3 998	-977
Risques et charges	-5 800	-4 558
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>41 958</b>	<b>28 005</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	37 072	22 527
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	119	4 007
Autres actifs	10	13
Engagements par signature	422	569
Risques et charges	4 335	889
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-15 203</b>	<b>-32 113</b>
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-2 052	-2 168
Récupérations sur prêts et créances amortis	679	1 691
Décotes sur crédits restructurés	-106	-118
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-744	-572
Autres produits		
<b>Coût du risque</b>	<b>-17 426</b>	<b>-33 280</b>

## 4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>-10</b>	<b>-28</b>
Plus-values de cession	11	1
Moins-values de cession	-21	-29
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>-10</b>	<b>-28</b>

## 4.10 Impôts

### Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Charge d'impôt courant	-65 803	-73 654
Charge d'impôt différé	-1 932	3 100
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>-67 735</b>	<b>-70 554</b>

## Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	187 697	<i>Taux d'impôt théorique 38 %</i>	71 325
Effet des différences permanentes			181
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			4 073
Effet de l'imposition à taux réduit			-466
Effet des autres éléments			-7 379
Taux et charge effectifs d'impôt		<i>Taux d'impôt constaté 35,94%</i>	<b>67 735</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	194 651	<i>Taux d'impôt théorique 38 %</i>	73 966
Effet des différences permanentes			-310
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			3 471
Effet de l'imposition à taux réduit			-33
Effet des autres éléments			-6 540
Taux et charge effectifs d'impôt		<i>Taux d'impôt constaté 36,25%</i>	<b>70 554</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

#### 4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période,

##### Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
<b>Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente</b>	<b>-1 165</b>	<b>-6 296</b>
Ecart de réévaluation de la période	-587	414
Transfert en résultat	-578	-7 285
Autres reclassifications	0	575
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	<b>7 216</b>	<b>63</b>
Ecart de réévaluation de la période	1 205	63
Transferts en résultat		
Autres reclassifications	6 011	
<b>Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	-2 393	1 998
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat</b>	<b>3 658</b>	<b>-4 235</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-5 288	464
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	1 820	-160
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat</b>	<b>-3 468</b>	<b>304</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>190</b>	<b>-3 931</b>
Dont part Groupe	190	-3 931
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

## Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2013				Variation				31/12/2014			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0				0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-6 296	1 998	-4 298		5 131	-4 391	740		-1 165	-2 393	-3 558	
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	63		63		7 153		7 153		7 216		7 216	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	-6 233	1 998	-4 235	0	12 284	-4 391	7 893	0	6 051	-2 393	3 658	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat</b>	<b>-6 233</b>	<b>1 998</b>	<b>-4 235</b>	<b>0</b>	<b>12 284</b>	<b>-4 391</b>	<b>7 893</b>	<b>0</b>	<b>6 051</b>	<b>-2 393</b>	<b>3 658</b>	<b>0</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	464	-160	304		-5 752	1 980	-3 772		-5 288	1 820	-3 468	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	464	-160	304	0	-5 752	1 980	-3 772	0	-5 288	1 820	-3 468	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat</b>	<b>464</b>	<b>-160</b>	<b>304</b>	<b>0</b>	<b>-5 752</b>	<b>1 980</b>	<b>-3 772</b>	<b>0</b>	<b>-5 288</b>	<b>1 820</b>	<b>-3 468</b>	<b>0</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-5 769</b>	<b>1 838</b>	<b>-3 931</b>	<b>0</b>	<b>6 532</b>	<b>-2 411</b>	<b>4 121</b>	<b>0</b>	<b>763</b>	<b>-573</b>	<b>190</b>	<b>0</b>



## 5 Informations sectorielles

### Définition des secteurs opérationnels

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Cote d'Azur exerce son activité sur le secteur unique de la banque de proximité en France. Elle n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Cote d'Azur n'effectue pas une ventilation sectorielle de ses activités.

## 6 Notes relatives au bilan

### 6.1 Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	76 524		70 956	
Banques centrales	63 789	0	34 036	0
<b>Valeur au bilan</b>	<b>140 313</b>	<b>0</b>	<b>104 992</b>	<b>0</b>

### 6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	315	152
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>315</b>	<b>152</b>

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Instruments de capitaux propres	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et avances	0	0
- Créances sur la clientèle		
- Créances sur les établissements de crédit		
- Titres reçus en pension livrée		
- Valeurs reçues en pension		
Instruments dérivés	315	152
<b>Valeur au bilan</b>	<b>315</b>	<b>152</b>

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

### **Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Instrument de capitaux propres	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	0	0
- Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et avances	0	0
- Créances sur la clientèle		
- Créances sur les établissements de crédit		
- Titres reçus en pension livrée		
- Valeurs reçues en pension		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **Passifs financiers à la juste valeur par résultat**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	315	152
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>315</b>	<b>152</b>

### **Passifs financiers détenus à des fins de transaction**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instrument dérivés	315	152
<b>Valeur au bilan</b>	<b>315</b>	<b>152</b>

## Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31/12/2014		31/12/2013	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Dépôts et passifs subordonnés	0	0	0	0
- Dépôts d'établissements de crédit				
- Autres dépôts				
- Passifs subordonnés				
Titres de dettes	0	0	0	0
Autres passifs financiers	0	0	0	0
<b>Total Passifs financiers à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt

### 6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

### 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	254 570	1 096		217 160	1 286	
Actions et autres titres à revenu variable	4 401	43	-88	4 469	40	-28
Titres de participation non consolidés	562 919	6 813	-3 658	549 756	5 231	-1 167
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>821 890</b>	<b>7 952</b>	<b>-3 746</b>	<b>771 385</b>	<b>6 557</b>	<b>-1 195</b>
Créances disponibles à la vente						
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>821 890</b>	<b>7 952</b>	<b>-3 746</b>	<b>771 385</b>	<b>6 557</b>	<b>-1 195</b>
<b>Impôts</b>		<b>-1 252</b>			<b>-1 341</b>	<b>1</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)</b>		<b>6 700</b>	<b>-3 746</b>		<b>5 216</b>	<b>-1 194</b>

(1) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 483 105 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et 469 445 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

## 6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Etablissements de crédit</b>		
Titres de dettes	0	0
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	19 890	18 614
- Comptes et prêts	17 202	15 910
dont comptes ordinaires débiteurs sains	4 868	3 976
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
- Valeurs reçues en pension		
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés	2 688	2 704
- Autres prêts et créances		
<b>Valeur brute</b>	<b>19 890</b>	<b>18 614</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>19 890</b>	<b>18 614</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Titres de dettes	0	0
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	2 184 925	2 344 182
- Comptes ordinaires	377 759	344 754
- Comptes et avances à terme	1 773 658	1 965 916
- Prêts subordonnés	33 508	33 512
<b>Valeur brute</b>	<b>2 184 925</b>	<b>2 344 182</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>2 184 925</b>	<b>2 344 182</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 204 815</b>	<b>2 362 796</b>

## Prêts et créances sur la clientèle

	31/12/2014	31/12/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
<b>Titres de dettes</b>	<b>2 624</b>	<b>2 624</b>
- Titres non cotés sur un marché actif	2 624	2 624
<b>Prêts et avances</b>	<b>14 402 181</b>	<b>14 140 971</b>
- Créances commerciales	15 142	19 072
- Autres concours à la clientèle	14 097 522	13 754 275
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés		10 780
- Créances nées d'opérations d'assurance directe		
- Créances nées d'opérations de réassurance		
- Avances en comptes courants d'associés	14 084	39 072
- Comptes ordinaires débiteurs	275 433	317 772
<b>Valeur brute</b>	<b>14 404 805</b>	<b>14 143 595</b>
Dépréciations	-276 141	-283 755
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>14 128 664</b>	<b>13 859 840</b>
<b>Opérations de location financement</b>		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
<b>Valeur brute</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des opérations de location financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur-au bilan</b>	<b>14 128 664</b>	<b>13 859 840</b>

## 6.6 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	0						0
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>283 755</b>		<b>54 722</b>	<b>-62 336</b>			<b>276 141</b>
dont dépréciations collectives	103 390		4 200	-8 660			98 930
<b>Opérations de location financement</b>	0		0				0
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>	998		43	-119			922
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	23 987		1 797	-143			25 641
<b>Autres actifs financiers</b>	3 582		553	-377			3 758
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>312 322</b>	<b>0</b>	<b>57 115</b>	<b>-62 975</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>306 462</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2013	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	0						0
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>271 634</b>		<b>62 157</b>	<b>-50 036</b>			<b>283 755</b>
dont dépréciations collectives	91 519		12 671	-800			103 390
<b>Opérations de location financement</b>	0						0
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>	4 953		53	-4 008			998
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	22 846		1 141	-116		116	23 987
<b>Autres actifs financiers</b>	3 328	537	285	-568			3 582
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>302 761</b>	<b>537</b>	<b>63 636</b>	<b>-54 728</b>	<b>0</b>	<b>116</b>	<b>312 322</b>

## **6.7 Exposition au risque souverain**

### **Expositions significatives au risque souverain**

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

## Activité bancaire

31/12/2014  <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Total Activité Banque Net de couverture
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances (1)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne								
Belgique								
Espagne								
Etats Unis								
France				364 092		364 092		364 092
Grèce								
Irlande								
Italie								
Japon								
Portugal								
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>364 092</b>	<b>0</b>	<b>364 092</b>	<b>0</b>	<b>364 092</b>

(1) Hors créances d'impôts différés

(2) Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading





## Dettes souveraines sur les pays sous surveillance – Activité bancaire – Variations

Variation des expositions brutes de couverture <i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31 décembre 2013	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2014
Espagne								
France	124 640			2 343	-51 158		288 267	364 092
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>124 640</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 343</b>	<b>-51 158</b>	<b>0</b>	<b>288 267</b>	<b>364 092</b>
Espagne								
France								
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Espagne								
France								
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
<b>Prêts et créances</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Espagne								
France								
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
<b>Portefeuille de négociation (hors dérivés)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Activité Banque</b>	<b>124 640</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 343</b>	<b>-51 158</b>	<b>0</b>	<b>288 267</b>	<b>364 092</b>

Variation des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros)	Solde au 1er janvier 2013	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2013
Espagne								
France	126 542			-1 902				124 640
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>126 542</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 902</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>124 640</b>
Espagne								
France								
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Espagne								
France								
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
<b>Prêts et créances</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Espagne								
France								
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
<b>Portefeuille de négociation (hors dérivés)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Activité Banque</b>	<b>126 542</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 902</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>124 640</b>

## 6.8 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	2 689	2 688
dont comptes ordinaires créditeurs		
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>Total</b>	<b>2 689</b>	<b>2 688</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	608	607
Comptes et avances à terme	9 403 747	9 763 686
<b>Total</b>	<b>9 404 355</b>	<b>9 764 293</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 407 044</b>	<b>9 766 981</b>

### Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires créditeurs	3 810 210	3 602 951
Comptes d'épargne à régime spécial	38 497	37 701
Autres dettes envers la clientèle	2 057 977	1 876 635
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 906 684</b>	<b>5 517 287</b>

## 6.9 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Effets publics et valeurs assimilées	364 092	124 640
Obligations et autres titres à revenu fixe	332 360	176 667
<b>Total</b>	<b>696 452</b>	<b>301 307</b>
Dépréciations	-922	-998
<b>Valeur au bilan</b>	<b>695 530</b>	<b>300 309</b>

## 6.10 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	767 276	341 231
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>767 276</b>	<b>341 231</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	15 080	15 082
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>15 080</b>	<b>15 082</b>

## 6.11 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### Compensation – Actifs financiers

31/12/2014	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
<i>(en milliers d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	63 343		63 343	63 028		315
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>63 343</b>	<b>0</b>	<b>63 343</b>	<b>63 028</b>	<b>0</b>	<b>315</b>

31/12/2013	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
<i>(en milliers d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	77 243		77 243	77 092		151
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>77 243</b>	<b>0</b>	<b>77 243</b>	<b>77 092</b>	<b>0</b>	<b>151</b>

## Compensation – Passifs financiers

31/12/2014	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	238 303		238 303	63 028		175 275
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>238 303</b>	<b>0</b>	<b>238 303</b>	<b>63 028</b>	<b>0</b>	<b>175 275</b>

31/12/2013	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	142 147		142 147	77 092		65 055
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>142 147</b>	<b>0</b>	<b>142 147</b>	<b>77 092</b>	<b>0</b>	<b>65 055</b>

## 6.12 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Impôts courants	8 795	
Impôts différés	52 505	54 386
<b>Total Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>61 300</b>	<b>54 386</b>
Impôts courants		4 759
Impôts différés		
<b>Total Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>0</b>	<b>4 759</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>51 471</b>	<b>17</b>	<b>52 596</b>	<b>184</b>
Charges à payer non déductibles	1 789		2 253	
Provisions pour risques et charges non déductibles	43 754		43 767	
Autres différences temporaires (1)	5 928	17	6 576	184
<b>Impôts différés / Réserves latentes</b>	<b>2 228</b>	<b>3 237</b>	<b>1 046</b>	<b>1 269</b>
Actifs disponibles à la vente		1 168		1 269
Couvertures de Flux de Trésorerie	564	2 069	979	
Gains et pertes / Ecart actuariels	1 663		67	
<b>Impôts différés / Résultat</b>	<b>2 060</b>		<b>2 197</b>	
<b>Total Impôts différés</b>	<b>55 759</b>	<b>3 254</b>	<b>55 839</b>	<b>1 453</b>
<b>Total Impôts différés nets actifs</b>	<b>52 505</b>		<b>54 386</b>	

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.



## 6.13 Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Autres actifs</b>	<b>159 670</b>	<b>161 661</b>
Comptes de stocks et emplois divers	1 339	1 976
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	158 307	159 235
Comptes de règlements	24	450
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>121 128</b>	<b>130 414</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	43 520	83 808
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	9	2
Produits à recevoir	39 936	42 932
Charges constatées d'avance	788	1 465
Autres comptes de régularisation	36 875	2 207
<b>Valeur au bilan</b>	<b>280 798</b>	<b>292 075</b>

## Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>66 483</b>	<b>76 402</b>
Comptes de règlements	1	
Créditeurs divers	65 171	73 976
Versement restant à effectuer sur titres	1 311	2 426
Autres passifs d'assurance		
Autres		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>212 711</b>	<b>236 349</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	6 702	18 876
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	117 642	114 183
Charges à payer	73 291	77 859
Autres comptes de régularisation	15 076	25 431
<b>Valeur au bilan</b>	<b>279 194</b>	<b>312 751</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

## 6.14 Co-entreprises et entreprises associées

Le Groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur ne détient pas de participation dans des co-entreprises ou des entreprises associées.

## 6.15 Immeubles de placement

	31/12/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	1 417		4	-3			1 418
Amortissements et dépréciations	-423		-31	3			-451
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>994</b>	<b>0</b>	<b>-27</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>967</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

	01/01/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	1 417						1 417
Amortissements et dépréciations	-391		-32				-423
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>1 026</b>	<b>0</b>	<b>-32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>994</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est estimée "à dire d'expert".

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 967 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 994 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

## 6.16 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	31/12/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	296 671		17 031	-3 823			309 879
Amortissements et dépréciations (1)	-187 114		-17 628	2 469			-202 273
<b>Valeur au bilan</b>	<b>109 557</b>	<b>0</b>	<b>-597</b>	<b>-1 354</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>107 606</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	29 451		157	-39			29 569
Amortissements et dépréciations	-18 302		-189	1			-18 490
<b>Valeur au bilan</b>	<b>11 149</b>	<b>0</b>	<b>-32</b>	<b>-38</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 079</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

	01/01/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	278 856		18 712	-890		-7	296 671
Amortissements et dépréciations (1)	-170 407		-17 567	860			-187 114
<b>Valeur au bilan</b>	<b>108 449</b>	<b>0</b>	<b>1 145</b>	<b>-30</b>	<b>0</b>	<b>-7</b>	<b>109 557</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	29 361		90				29 451
Amortissements et dépréciations	-18 137		-165				-18 302
<b>Valeur au bilan</b>	<b>11 224</b>	<b>0</b>	<b>-75</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 149</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

## 6.17 Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Risques sur les produits épargne logement	7 962		5 769					13 731
Risques d'exécution des engagements par signature	2 510		3 998		-421			6 087
Risques opérationnels	3 337		93		-62			3 368
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	2 795		173	-112	-546		5 280	7 590
Litiges divers	19 655		6 150	-190	-3 223			22 392
Participations	500				-190			310
Restructurations	0							0
Autres risques	16 732		6 160	-5 225	-1 150			16 517
<b>Total</b>	<b>53 491</b>	<b>0</b>	<b>22 343</b>	<b>-5 527</b>	<b>-5 592</b>	<b>0</b>	<b>5 280</b>	<b>69 995</b>

(1) Dont 6 019 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 571 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2013	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	6 468		1 676		-182			7 962
Risques d'exécution des engagements par signature	2 103		976		-569			2 510
Risques opérationnels	3 337							3 337
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)(2)	3 548		253	-164	-648		-194	2 795
Litiges divers	17 838		4 228	-1 820	-591			19 655
Participations	29		500		-29			500
Restructurations								0
Autres risques	15 900	18	19 617	-18 407	-396			16 732
<b>Total</b>	<b>49 223</b>	<b>18</b>	<b>27 250</b>	<b>-20 391</b>	<b>-2 415</b>	<b>0</b>	<b>-194</b>	<b>53 491</b>

(1) Dont 1 734 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 510 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(2) Dont une variation d'un montant de 254 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

### Provision épargne-logement :

#### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	620 049	361 346
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	473 017	498 276
Ancienneté de plus de 10 ans	635 705	729 465
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 728 770</b>	<b>1 589 087</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>178 349</b>	<b>195 412</b>
<b>Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>1 907 119</b>	<b>1 784 499</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2014 et à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013 ;

#### Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	5 845	7 087
<b>Comptes épargne-logement :</b>	17 795	21 082
<b>Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>23 639</b>	<b>28 169</b>

#### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	-4 333	-94
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	-2 068	-1 255
Ancienneté de plus de 10 ans	-7 330	-6 613
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>-13 731</b>	<b>-7 962</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>		
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>-13 731</b>	<b>-7 962</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2014
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	-7 962		-5 769		-13 731
<b>Comptes épargne-logement :</b>	0				0
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>-7 962</b>	<b>0</b>	<b>-5 769</b>	<b>0</b>	<b>-13 731</b>

L'organisation financière du Groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

## 6.18 Capitaux propres part du Groupe

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 01/01/2014	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2014	% du capital	% des droits de vote
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>1 386 816</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 386 816</b>	<b>25%</b>	<b>0%</b>
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 386 816			1 386 816	25%	0%
<b>Parts sociales</b>	<b>4 160 448</b>	<b>1 474 995</b>	<b>-1 474 955</b>	<b>4 160 470</b>	<b>75%</b>	<b>100%</b>
Dont 52 Caisses Locales	4 160 448			4 160 448	75%	92,20%
Dont 21 administrateurs de la CR	21			21	0%	7,45%
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	0%	0,35%
<b>Total</b>	<b>5 547 286</b>	<b>1 474 995</b>	<b>-1 474 995</b>	<b>5 547 286</b>	<b>100%</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 15 euros et le montant total du capital est de 83 209 milliers d'euros



Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

## ➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2014, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 27 mars 2015 un dividende net par CCA de 6,06 euros et 0,28 euros par part sociale, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

### Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2011	6,19	0,45
2012	5,89	0,41
2013	5,96	0,37
Prévu 2014	6,06	0,28

### Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 10 808 milliers d'euros en 2014 pour le Groupe Consolidé Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

## ➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2014

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2014 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur du 27 mars 2015.

Le texte de la résolution est le suivant :

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014, se soldant par un bénéfice de 112 143 321,71 € »

(en euros)	31/12/2014
BENEFICE	112 143 321,71
REPORT A NOUVEAU CHANGEMENT DE METHODE	0,00
INTERÊTS AUX PARTS AUX CAISSES LOCALES	-1 154 524,27
INTERÊTS AUX PARTS - AUTRES DETENTEURS	-6,16
REMUNERATION DES CCA	-8 404 104,96
<b>SOLDE</b>	<b>102 584 686,32</b>
AFFECTATION DES 3/4 A LA RESERVE LEGALE	76 938 514,74
AUTRES RESERVES	25 646 171,58

## 6.19 Participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe consolidé Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur ne détient pas de filiales ou d'entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenus par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

## 6.20 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	
Caisse, banques centrales	140 313					140 313
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		16	91	208		315
Instruments dérivés de couverture	779	1 008	61 237	4		63 028
Actifs financiers disponibles à la vente				40 250	781 640	821 890
Prêts et créances sur les établissements de crédit	783 455	76 747	485 656	858 957		2 204 815
Prêts et créances sur la clientèle	894 098	936 665	3 779 489	8 518 412		14 128 664
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					198 035	198 035
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 703	51 996	241 897	390 934		695 530
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>1 829 348</b>	<b>1 066 432</b>	<b>4 568 370</b>	<b>9 808 765</b>	<b>979 675</b>	<b>18 252 590</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		16	91	208		315
Instruments dérivés de couverture	2 933	4 101	139 434	91 520		237 988
Dettes envers les établissements de crédit	1 467 951	1 988 430	3 611 742	2 338 921		9 407 044
Dettes envers la clientèle	4 091 312	311 245	1 391 272	112 652	203	5 906 684
Dettes représentées par un titre	316 524	390 000	752	60 000		767 276
Dettes subordonnées	72		15 008			15 080
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					31 030	31 030
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>5 878 792</b>	<b>2 693 792</b>	<b>5 158 299</b>	<b>2 603 301</b>	<b>31 233</b>	<b>16 365 417</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	
Caisse, banques centrales	104 992					104 992
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			64	88		152
Instruments dérivés de couverture	1 292	2 720	71 237	1 842		77 091
Actifs financiers disponibles à la vente				160 098	611 287	771 385
Prêts et créances sur les établissements de crédit	850 330	156 725	555 910	799 831		2 362 796
Prêts et créances sur la clientèle	932 924	948 379	3 662 190	8 316 347		13 859 840
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					111 571	111 571
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 285	11 042	132 227	150 215		299 769
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>1 895 823</b>	<b>1 118 866</b>	<b>4 421 628</b>	<b>9 428 421</b>	<b>722 858</b>	<b>17 587 596</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			64	88		152
Instruments dérivés de couverture	665	4 619	95 536	41 175		141 995
Dettes envers les établissements de crédit	2 472 064	2 025 684	3 556 222	1 713 011		9 766 981
Dettes envers la clientèle	3 997 761	331 790	1 172 572	15 044	120	5 517 287
Dettes représentées par un titre	30 733	310 498				341 231
Dettes subordonnées	72			15 010		15 082
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					52 120	52 120
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>6 501 295</b>	<b>2 672 591</b>	<b>4 824 394</b>	<b>1 784 328</b>	<b>52 240</b>	<b>15 834 848</b>

## 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1 Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Salaires et traitements (1)	88 654	86 117
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	9 565	9 403
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	2 694	3 010
Autres charges sociales	31 744	31 488
Intéressement et participation	16 821	18 741
Impôts et taxes sur rémunération	18 076	18 348
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>167 554</b>	<b>167 107</b>

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 856 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 840 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Dont médailles du travail pour 112 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 164 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

### 7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2014	31/12/2013
France	2 285	2 262
Etranger		
<b>Total</b>	<b>2 285</b>	<b>2 262</b>

### 7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Variation dette actuarielle</b>		
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>31 966</b>	<b>31 154</b>
Ecart de change		
Coût des services rendus sur l'exercice	2 061	2 236
Coût financier		
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	33	-24
Prestations versées (obligatoire)	-1 699	-1 772
Taxes, charges administratives et primes	974	897
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques	671	-972
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	4 498	447
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>38 504</b>	<b>31 966</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Détail de la charge comptabilisée au résultat</b>		
Coût des services	2 061	2 236
Charge / produit d'intérêt net	54	78
<b>Impact en compte de résultat au 31/12/N</b>	<b>2 115</b>	<b>2 314</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables</b>		
Réévaluation du passif (de l'actif) net		
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	4 185	4 649
Ecart de change		
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	118	61
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques (1)	671	-972
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières (1)	4 498	447
Ajustement de la limitation d'actifs		
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N</b>	<b>9 472</b>	<b>4 185</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
<b>Variation de juste valeur des actifs</b>		
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N-1</b>	<b>30 708</b>	<b>28 773</b>
Ecart de change		
Intérêt sur l'actif (produit)	920	819
Gains / (pertes) actuariels	-118	-61
Cotisations payées par l'employeur	2 641	2 973
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	33	-24
Taxes, charges administratives et primes		
Prestations payées par le fonds	-1 699	-1 772
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N</b>	<b>32 485</b>	<b>30 708</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Position nette</b>		
<b>Dette actuarielle fin de période</b>	<b>38 504</b>	<b>31 966</b>
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	-32 485	-30 708
<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>	<b>6 019</b>	<b>1 258</b>
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus		
<b>Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/N-1</b>		<b>1 258</b>

<b>Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Taux d'actualisation (1)	de 1,45% à 1,74%	2,09%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	de 2,45% à 2,49%	2,80%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	de 2,00% à 4,70%	2,70%
Taux d'évolution des coûts médicaux	N.C	2,00%

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)



<b>Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs</b>	<b>En %</b>	<b>en montant</b>
Actions	9,5%	3 086
Obligations	83,8%	27 237
Immobiliers	6,7%	2 162
Autres actifs	0,0%	

Au 31 décembre 2014, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement comprise dans une fourchette de 0.8 % et 6.10 % ;
- Une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement comprise dans une fourchette de 0.9 % et 6.73 %

## **7.5 Autres avantages sociaux**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a conclu avec les partenaires sociaux un accord d'intéressement qui couvre la période 2013-2015. Cet accord définit les modalités de calcul d'une enveloppe globale d'intéressement intégrant la participation légale. Le montant provisionné au titre de l'intéressement et de la participation selon cet accord s'élève à 16 536 K€.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a également constitué une provision pour médaille du travail qui s'élève à 1 571 K€.

Les provisions constituées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur au titre de ces engagements sociaux (retraite) et assimilés s'élèvent à 6 019 K€ euros à la fin de l'exercice 2014.

## **7.6 Rémunérations de dirigeants**

Le montant global des indemnités versées aux membres du Conseil d'Administration et des rémunérations payées aux membres du Comité de Direction en raison de leur fonction s'élève au 31 décembre 2014 à 2 367 K€.

## 8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>8 359 188</b>	<b>8 755 410</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 021 794</b>	<b>1 339 058</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	35 945	204 699
. Engagements en faveur de la clientèle	985 849	1 134 359
. Ouverture de crédits confirmés	589 620	600 320
. Ouverture de crédits documentaires	2 102	2 820
. Autres ouvertures de crédits confirmés	587 518	597 500
. Autres engagements en faveur de la clientèle	396 229	534 039
<b>Engagements de garantie</b>	<b>226 903</b>	<b>249 517</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	99 709	84 559
. Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
. Autres garanties	99 709	84 559
. Engagements d'ordre de la clientèle	127 194	164 958
. Cautions immobilières	45 558	81 326
. Autres garanties d'ordre de la clientèle	81 636	83 632
<b>Autres engagements donnés (1)</b>	<b>7 110 491</b>	<b>7 166 835</b>
<b>Engagements reçus</b>	<b>6 625 170</b>	<b>6 866 246</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>405 152</b>	<b>983 152</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	405 152	983 152
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>6 220 018</b>	<b>5 883 094</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	372 053	407 863
. Engagements reçus de la clientèle	5 847 965	5 475 231
. Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	767 559	666 448
. Autres garanties reçues	5 080 406	4 808 783

(1) Dont 625 575 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 384 768 milliers d'euros.

## **Instruments financiers remis et reçus en garantie**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	6 484 916	6 782 067
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	3 800	
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension		
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>6 488 716</b>	<b>6 782 067</b>
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **Créances apportées en garantie :**

Au cours de l'année 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a apporté 6 484 916 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 6 782 067 milliers d'euros en 2013. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a apporté :

- 4 110 000 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 4 255 226 milliers d'euros en 2013;
- 873 428 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 800 025 milliers d'euros en 2013;
- 1 501 489 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 603 161 milliers d'euros en 2013.
- En raison de l'arrivée à maturité de l'ensemble des opérations de refinancement auprès de la SFEF(Société de Financement de l'Economie Française), aucune créance n'est apportée en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF, contre 123 655 milliers d'euros en 2013.

### **Garanties détenues et actifs reçus en garantie**

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

Les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a apporté.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

## 9 **Reclassements d'instruments financiers**

- **Principes retenus par le Groupe**

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

- **Reclassements effectués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.**

Comme les exercices précédents, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas opéré en 2014 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

## 10 **Juste valeur des instruments financiers**

<p><b>La juste valeur</b> est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.</p>
--

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

## 10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

### Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2014	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan</b>					
<b>Prêts et Créances</b>	<b>16 515 120</b>	<b>16 785 985</b>	<b>0</b>	<b>16 785 985</b>	<b>0</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>2 183 559</b>	<b>2 232 571</b>	<b>0</b>	<b>2 232 571</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires & prêts JJ	382 623	382 623		382 623	
Comptes et prêts à terme	1 764 748	1 808 763		1 808 763	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	36 188	41 185		41 185	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>14 331 561</b>	<b>14 553 414</b>	<b>0</b>	<b>14 553 414</b>	<b>0</b>
Créances commerciales	14 984	14 857		14 857	
Autres concours à la clientèle	14 026 804	14 248 760		14 248 760	
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	2 605	2 629		2 629	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	13 736	13 736		13 736	
Comptes ordinaires débiteurs	273 432	273 432		273 432	
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>687 485</b>	<b>740 550</b>	<b>740 550</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	359 730	391 970	391 970		
Obligations et autres titres à revenu fixe	327 755	348 580	348 580		
<b>Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>17 202 605</b>	<b>17 526 535</b>	<b>740 550</b>	<b>16 785 985</b>	<b>0</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2013	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix côté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan</b>					
<b>Prêts et Créances</b>	<b>16 402 788</b>	<b>16 636 146</b>	<b>0</b>	<b>16 609 562</b>	<b>26 584</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>2 335 873</b>	<b>2 396 029</b>	<b>0</b>	<b>2 396 029</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires & prêts JJ	348 688	348 688		348 688	
Comptes et prêts à terme	1 950 997	2 006 135		2 006 135	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	36 188	41 206		41 206	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>14 066 915</b>	<b>14 240 117</b>	<b>0</b>	<b>14 213 533</b>	<b>26 584</b>
Créances commerciales	18 912	18 739		18 739	
Autres concours à la clientèle	13 680 228	13 855 455		13 855 455	
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	10 780	10 780		10 780	26 584
Titres non cotés sur un marché actif	2 605	2 609		2 609	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	38 719	36 863		10 279	
Comptes ordinaires débiteurs	315 671	315 671		315 671	
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>296 742</b>	<b>307 866</b>	<b>307 856</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	122 621	125 371	125 371		
Obligations et autres titres à revenu fixe	174 121	182 495	182 485		
<b>Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>16 699 530</b>	<b>16 944 012</b>	<b>307 856</b>	<b>16 609 562</b>	<b>26 584</b>

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

**Le niveau 1** de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

**Le niveau 2** de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Crédit Default Swaps (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

**Le niveau 3** de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.



## Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31 décembre 2014	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>9 386 408</b>	<b>9 505 285</b>	<b>0</b>	<b>9 505 285</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires & emprunts JJ	592	592		592	
Comptes et emprunts à terme	9 385 816	9 504 693		9 504 693	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>5 879 801</b>	<b>5 567 869</b>	<b>0</b>	<b>5 567 869</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires créditeurs	3 810 029	3 810 029		3 810 029	
Comptes d'épargne à régime spécial	38 497	38 497		38 497	
Autres dettes envers la clientèle	2 031 275	1 719 343		1 719 343	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>765 752</b>	<b>763 498</b>	<b>0</b>	<b>763 498</b>	<b>0</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>15 008</b>	<b>15 008</b>	<b>0</b>	<b>15 008</b>	<b>0</b>
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>16 046 969</b>	<b>15 851 660</b>	<b>0</b>	<b>15 851 660</b>	<b>0</b>

	Valeur au bilan au 31 décembre 2013	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix côté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>9 741 633</b>	<b>9 737 296</b>	<b>0</b>	<b>9 737 296</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires & emprunts JJ	607	607		607	
Comptes et emprunts à terme	9 741 026	9 736 689		9 736 689	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>5 492 376</b>	<b>5 110 212</b>	<b>0</b>	<b>5 110 212</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires créditeurs	3 602 908	3 602 908		3 602 908	
Comptes d'épargne à régime spécial	37 701	37 701		37 701	
Autres dettes envers la clientèle	1 851 767	1 469 603		1 469 603	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>340 000</b>	<b>334 101</b>	<b>0</b>	<b>334 101</b>	<b>0</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>15 010</b>	<b>15 010</b>	<b>0</b>	<b>15 010</b>	<b>0</b>
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>15 589 019</b>	<b>15 196 619</b>	<b>0</b>	<b>15 196 619</b>	<b>0</b>

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

**Le niveau 1** de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

**Le niveau 2** de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

**Le niveau 3** de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## **10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Débit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre),

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du Groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le Groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

L'application d'IFRS 13 au sein de La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a eu aucun impact sur les comptes.

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

**Actifs financiers valorisés à la juste valeur**

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total 31/12/2014</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>315</b>	<b>0</b>	<b>315</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	315		315	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	84 215		84 215	
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>338 785</b>	<b>121 146</b>	<b>217 639</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	254 570	121 146	133 424	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	84 215		84 215	
Créances disponibles à la vente	0		0	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>63 028</b>		<b>63 028</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>402 128</b>	<b>121 146</b>	<b>280 982</b>	<b>0</b>
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Hors 483 105 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.2).

	<b>Total 31/12/2013</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>152</b>	<b>0</b>	<b>152</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	152		152	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>301 940</b>	<b>160 102</b>	<b>141 838</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	217 160	160 098	57 062	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	84 780	4	84 776	
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>77 091</b>		<b>77 091</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>379183</b>	<b>160102</b>	<b>219081</b>	<b>0</b>
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Hors 469 445 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.2)

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	<b>Total 31/12/2014</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>315</b>	<b>0</b>	<b>315</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	315		315	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>237 988</b>	<b>0</b>	<b>237 988</b>	<b>0</b>
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>238 303</b>	<b>0</b>	<b>238 303</b>	<b>0</b>
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(en milliers d'euros)	<b>Total 31/12/2013</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>152</b>	<b>0</b>	<b>152</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	152		152	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>141 995</b>	<b>0</b>	<b>141 995</b>	<b>0</b>
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>142 147</b>	<b>0</b>	<b>142 147</b>	<b>0</b>
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 11 Périimètre de consolidation au 31 décembre 2014

### 11.1 Information sur les filiales

- Opérations de titrisation et fonds dédiés

Au 31/12/2014, 2 fonds dédiés consolidés font partie du périmètre du Groupe consolidé de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur :

- Le fonds dédié Financière PCA, contrôlé à 99,99%

Son total bilan s'élève à 133,5 M€ et son résultat ressort à 1,3 M€ au 31 décembre 2014.

- Le fonds dédié PCA LCR contrôlé à 99,99%

Son total bilan s'élève à 80,9 M€ et son résultat ressort à 0,9 M€ au 31 décembre 2014.

### 11.2 Composition du périmètre

Filiales	Méthode au 31 décembre 2014	% de contrôle		% d'intérêt	
		31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Caisse Régionale PCA	Globale	N/A	N/A	N/A	N/A
Caisses Locales	Globale	N/A	N/A	N/A	N/A
SASU PCA IMMO	Globale	100%	100%	100,00%	100,00%
Fonds dédié Financière PCA	Globale	99,99%	99,98%	99,99%	99,98%
Fonds dédié PCA LCR	Globale	99,99%	-	99,99%	-



## 12 Participations et entités structurées non consolidées

### 12.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2014, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % sont les suivantes :

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (*)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (*)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
<b>FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>											
S.A.S.U CREAZUR	EUR	1 000	-190	100.00%	1 000	810			10	-111	
S.A.S. SOFIPACA	EUR	17 000	11 128	49.49%	13 393	13 393			10	1 121	526
S.A.S.SQUARE HABITAT PCA	EUR	6 267	-1 122	100.00%	7 534	4 350	3 512		6 999	-673	
S.A.S.SQUARE HABITAT IMMO 9	EUR	723	885	100.00%	603	0	184		50	28	
S.A.S.ESPARGILLIERE	EUR	133	676	75.01%	1 959	1 959			1 984	32	

(\*) : situation au 31/12/2013, sauf pour CREAZUR (31/12/2014)

### 12.2 Entités structurées non consolidées

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte ne détient aucune entité structurée non consolidée.

### **13 Événements postérieurs à la clôture**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a connu aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice.

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de  
Provence Côte d'Azur**

Exercice clos le 31 décembre 2014

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

EXPERTEA AUDIT  
60, boulevard Jean Labro  
13016 Marseille  
S.A.S. au capital de € 50.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale d'Aix-Bastia

ERNST & YOUNG et Autres  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur

Exercice clos le 31 décembre 2014

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Cote d'Azur, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et des dépréciations individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues, et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans cette note de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marseille et Lyon, le 11 mars 2015

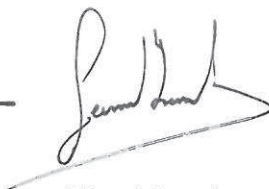
Les Commissaires aux Comptes

EXPERTEA AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres



Patrick Estienne



Géraud Barach



Philippe Duchêne